This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

681.8
Las

302143760Q

[illegible] Room

04/ 40/

Chex
Paris
17. Mai 1859

NUMISMATIQUE

NARBONNAISE

81110.

NUMISMATIQUE

DE

LA GAULE NARBONNAISE

PAR

L. DE LA SAUSSAYE

CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
(INSTITUT ROYAL DE FRANCE), DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE
DE LONDRES, DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE DE ROME
DES SOCIÉTÉS DES ANTIQUAIRES DE FRANCE
DE NORMANDIE, DE L'OUEST, DE
LA MORINIE, ETC.

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'INSTITUT

BLOIS

BUREAU DE LA REVUE NUMISMATIQUE

PARIS
CHEZ M. ROLLIN, 12, RUE VIVIENNE

M DCCC XLII

ASHMOLEAN
OXFORD
MUSEUM

3 1 JUL 1957

J'AVAIS formé depuis long-temps le projet de publier, sous le titre de *Conjectures sur la Numismatique gauloise*, un ouvrage sur les médailles de la Gaule tout entière. Mais l'incertitude d'un grand nombre de ces monuments et l'insuffisance de mes forces, sans m'avoir fait renoncer entièrement à mon projet, m'ont engagé du moins à m'occuper séparément des médailles de la contrée la plus anciennement civilisée. Ces médailles, produits, pour la plupart, de l'art grec ou de l'art romain, offrent aux investigations des sources mythologiqnes et historiques plus pures, et leur étude promet des résultats plus positifs. Pour éloigner encore les chances d'erreur, j'ai écarté de mon travail un grand nombre de médailles anépigraphes que des rapports de style et de fabrique, ou des circonstances de provenance, auraient pu faire classer à telle ou telle partie de la Narbonnaise. Si j'ai à regretter quelque chose, c'est de n'avoir pas été assez difficile, même à l'égard de plusieurs pièces à légendes, qu'on n'aurait peut-être pas dû rencontrer dans mes dissertations.

Tel qu'il est, je soumets aujourd'hui ce travail au jugement des antiquaires. Si, à défaut de résultats importants, ils daignent encourager les efforts faits pour les obtenir, je reviendrai avec zèle à mes premiers projets, et je donnerai successivement la Numismatique de chacune des autres provinces de la Gaule, ainsi que la série, encore nombreuse, des *incertaines* de ce pays. La préoccupation d'une suite au travail que je publie maintenant, paraîtra plus d'une fois au cours de mes dissertations, et m'a forcé de négliger plusieurs questions de numismatique générale dont la place devra se trouver dans une introduction à l'ouvrage complet. Mes matériaux sont réunis ; je suivrai ponctuellement, à leur égard, la décision de mes juges.

Blois, 25 mars 1842.

AVIS.

Pour éviter les renvois continuels des catalogues aux planches, j'ai indiqué, en tête de ces catalogues, les planches auxquelles les médailles correspondent, et j'ai suivi sur ces planches les numéros d'ordre des catalogues. J'ai eu soin de marquer d'un astérisque les médailles dont il n'est pas donné de dessin.

Le métal est indiqué une fois pour toutes, dans les séries, en tête de chacune d'elles, dans le texte comme dans les planches, et répété seulement en haut des pages et des planches.

Quoique le mode d'appréciation de la fabrique et des degrés de rareté, établi par M. Mionnet, me semble susceptible de modifications, j'ai pensé qu'il valait mieux suivre un usage adopté généralement par les numismatistes et que la *Description des médailles grecques et romaines* a rendu populaire. Le signe R.* indique que je ne connais qu'un seul exemplaire de la pièce que j'ai décrite.

La *Description des médailles grecques et romaines* étant faite principalement d'après les exemplaires du Cabinet du Roi, j'ai pensé que pour ces pièces il suffisait de renvoyer à l'ouvrage de M. Mionnet, sans indiquer le cabinet auquel elles appartenaient. Quand le *Cabinet du Roi* est indiqué seul, c'est que la médaille a été insérée dans ses Suites, depuis la rédaction du Catalogue de M. Mionnet. Quand la description d'une médaille de ce catalogue a été faite d'après un exemplaire cité dans un autre ouvrage, ou appartenant à une collection étrangère, j'ai soin de renvoyer à cet ouvrage ou d'indiquer cette collection.

Dans mon catalogue des médailles si nombreuses de Marseille, j'ai indiqué une seule fois, en commençant, le tome et la page du chapitre de *Massilia*, dans l'ouvrage de M. Mionnet, et dans son Supplément à cet ouvrage. Le simple renvoi au numéro de la médaille indique ensuite le tome Ier; le renvoi avec l'abréviation Sup. indique le tome Ier du Supplément.

Quand l'indication du cabinet auquel appartient une médaille n'est pas suivie du renvoi à un ouvrage, c'est que la pièce n'a été encore, à ma connaissance, décrite nulle part.

NUMISMATIQUE

DE

LA GAULE NARBONNAISE.

La Numismatique de la province narbonnaise est la plus riche comme la plus intéressante de toute la Gaule. Son point de départ touche aux origines du monnoyage antique, et elle parcourt successivement toutes les périodes de l'art, jusqu'aux premiers siècles de notre ère. Tour à tour grecque, gauloise et romaine, elle nous conserve de précieux souvenirs des différentes civilisations de l'ancienne *Province,* des divisions géographiques de son territoire, de la religion et de l'histoire de ses habitants.

Une partie aussi brillante de notre numismatique nationale devait attirer de bonne heure les esprits vers l'étude de ses monuments. En effet, les médailles de la Narbonnaise étaient déjà démêlées et décrites, que celles du reste de la Gaule étaient, presque toutes encore, reléguées parmi les *numi barbari* dont la classification ne paraissait pas digne de l'attention des savants.

Cependant, malgré les travaux anciens des Pellerin, des St.-Vincens, des Eckhel, des Mionnet; malgré les lumières nouvelles répandues sur la science par M. le marquis de Lagoy, plusieurs questions ne sont pas encore résolues; d'autres sollicitent un nouvel examen; d'autres enfin n'ont pas été traitées[1]. Un classement chronologique complet des médailles si nombreuses des Massaliotes reste encore à établir; leurs types monétaires n'ont pas été tous expliqués; l'ordre géographique doit être appliqué aux différents ateliers monétaires de la Narbonnaise, comme aux différentes provinces de la Gaule.

Avant les ouvrages de M. le marquis de Lagoy, onze ateliers monétaires avaient été reconnus dans la province narbonnaise: *Antipolis*, *Avenio*, *Bæterra*, *Cabellio*, *Massilia*, *Nemausus*, *Rhodanusia*, *Ruscino*, *Segusia*, *Vienna* et *Volcæ-Arecomici*[2]. M. de Lagoy a presque doublé ce nombre, en y ajoutant *Cavares*, *Cænicenses*, *Glanum*, *Longostaleti*, *Tricorii*, *Samnagenses*, *Vocontii*, *Volcæ-Tectosages*; il propose, avec l'accent du doute, *Carsici* et *Virinn*[3]. M. Lelewel veut faire adopter *Allobroges*, *Andusia*, *Atacini*, *Segovellauni* ou *Segovii*[4], et je proposerai, à mon tour, *Agatha*, *Libici*, *Oxybii*, *Rigomagenses*, *Sextantio* et *Ucetia*. Je reporterai *Segusia* à *Forum Segusianorum*; je classerai les médailles de *Carsici* et *Virinn* parmi les incertaines; je restituerai aux *Volcæ-Arecomici* celles que M. de Lagoy avait données aux *Volcæ-Tectosages*, et je renverrai aux incertaines de

[1] M. Tôchon d'Annecy a laissé quelques notes manuscrites qui devaient servir à la rédaction d'un travail important sur les médailles inédites, ou mal attribuées, des peuples, villes et rois, et dont les planches étaient déjà gravées. Il sera fait usage dans notre ouvrage du petit nombre de notes relatives au sujet que nous traitons. Nous devons aux bontés de madame Tôchon d'Annecy, d'avoir pu les consulter et d'avoir pu donner les dessins de plusieurs médailles de sa collection.

[2] Mionnet, Descrip. de méd. ant., grecq. et rom., t. I, 65-79, et Sup., t. I, 130-147.

[3] Description de quelques médailles inédites de *Massilia*, de *Glanum*, des *Cænicences*, etc.; — Notice sur l'attribution de quelques médailles des Gaules, inédites ou incertaines, pages 23, 24, 28-33; — Revue Numismatique, 1841, p. 12 et 85.

[4] Etudes numismat., type gaulois, p. 116, 209, 211, 279 et 280.

ce peuple une série de pièces dont M. le baron de Crazannes et M. le baron d'Hervey ont déjà publié une grande partie [1]. Enfin, je retrancherai tout-à-fait de la Numismatique de la Gaule les médailles attribuées à *Andusia*, aux *Atacini*, et à *Rhodanusia*. Les motifs des rectifications que je propose seront développés en leur lieu; je dois quelques explications à l'égard des retranchements.

Les légendes **ADNA** et **ATTA**, attribuées par M. Lelewel à *Andusia* et aux *Atacini*, appartiennent à des médaillons d'argent étrangers au sol de la Gaule, bien que produits du monnoyage gaulois. Eckhel les avait attribués, avec raison, à l'ancienne Dacie, à l'Illyrie, à la Mœsie et à la Pannonie, où ils se trouvent en très grand nombre [2]. C'est de là qu'ils arrivent, par la voie du commerce, dans les cabinets de France; ainsi, il n'y a pas lieu de douter qu'ils n'aient été frappés par les descendants de ces Gaulois, établis sur les bords du Danube, dès le VIe siècle avant l'ère chrétienne.

Les types et la fabrique des médailles attribuées à *Rhodanusia* ne se rapprochent en rien des types et de la fabrique particuliers aux populations de la Narbonnaise, et même de toute la Gaule. Ces pièces offrent la plus grande similitude avec les médailles de l'île de Rhodes, ce qui les avait fait donner à *Rhodanusia*, fondée par les Rhodiens à l'embouchure du Rhône; les lettres **MA**, accompagnant quelquefois ce type, semblaient indiquer la nouvelle métropole, *Massilia*, adoptée par la colonie rhodienne. Mais d'autres médailles portant, avec les mêmes types, des légendes différentes, viennent détruire ces attributions, et il a été constaté, en outre, que ces pièces ne se trouvaient point sur le territoire gaulois [3]. Nous rédigions cette partie de notre travail, lorsque M. de Longpérier nous envoyait, pour la Revue Numismatique,

[1] Voy. Revue Numismatique, 1839, p. 161, 1840, p. 451, 1841, p. 155, et Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, t. IV.

[2] Eckhel, *Doctrin. num. vet.*, t. I, p. 79, et t. IV, p. 170.

[3] Marquis de Lagoy, Notice sur l'attribution de quelques méd. des Gaules, p. 3.

un mémoire dans lequel la question nous semble définitivement résolue. Toutes ces médailles sont classées maintenant à Rhodes, à *Arendæ*, *Patara* et *Xanthus* de Lycie, et aux Massicytes [1].

D'autres villes de la Narbonnaise, colonisées, soit par les Grecs, soit par les Romains, restent encore, comme *Rhodanusia*, dépourvues de monuments numismatiques de leur autonomie. Ainsi nous ne connaissons point de médailles d'*Athenopolis*, *Nicæa*, *Heracleæ*, *Olbia*, *Taurois*; d'*Aquæ-Sextiæ*, *Arelate*, *Forum-Julii*, *Narbo*, etc. Peut-être plusieurs de ces lacunes seront-elles remplies, comme cela est arrivé pour *Glanum* et les *Cœnicenses*; peut-être faudra-t-il adopter, en attendant, une conjecture de M. le marquis de Lagoy, à l'égard des coloniales romaines. Il suppose que les colonies d'un ordre inférieur n'ont pas joui du droit d'autonomie numismatique, tandis que celles dont l'importance était, au contraire, supérieure à celles dont il nous reste des pièces coloniales, avaient obtenu un plus grand privilége, celui de battre monnaie, comme la ville de Rome, sans être obligées de relater le lieu de la fabrication. M. de Lagoy cite, à l'appui de cette conjecture, les médailles que l'on découvre dans le midi de la France, sans la marque du sénatus-consulte, et frappées évidemment dans la Gaule, quoique rien n'indique le nom de la colonie, entre autres, les grands-bronzes d'Auguste, ayant au revers *la tête de César*, ou une *proue de vaisseau*, ou la légende DIVOS IVLIVS [2]. Les bronzes attribués à *Julia-Vienna*, sur lesquels ne se voient pas les initiales C·I·V, pourraient ainsi appartenir à d'autres colonies de la Gaule [3].

De même que les médailles de la province narbonnaise doivent être placées à la tête de notre Numismatique nationale, de même

[1] Cf. Rev. Numism., 1840, p. 405 et 451. — M. Allier d'Hauteroche avait déjà proposé Xanthus pour la médaille avec la légende ΞΑ ΜΑ. (Du Mersan, Catalogue du Cabinet d'Hauteroche, p. 94.) Le système de M. de Longpérier vient d'être fortifié d'une preuve de plus; M. Ch. Fellows a trouvé, en Lycie même, un exemplaire de la drachme sans légende, avec l'*aigle* sur la *tête du soleil*, et la *rose* au revers.

[2] Marquis de Lagoy, Notice sur l'attrib. de quelq. méd. des Gaules, p. 5.

[3] Voy. les nos 2, 4, 5 et 6 des médailles de Vienne, pl. XV.

le premier rang parmi celles-ci, doit appartenir aux médailles de la ville de Marseille. C'est là, en effet, que l'art monétaire a pris naissance sur le sol gaulois. Nous donnerons ensuite celles des différentes colonies de la Gaule, dont *Massilia* était la métropole, et dont le territoire porte, sur la Table de Peutinger, le nom de GRETIA; puis nous décrirons les monuments numismatiques des autres cités de la Narbonnaise, en nous rapprochant d'abord de la Gaule Cisalpine, par le littoral de la Méditerranée, en revenant ensuite, par les cités frontières de la province celtique, et en allant rejoindre la mer et les limites de l'Aquitaine. Nous verrons cet ordre concorder, presque toujours, avec la marche de la civilisation et les événements de l'histoire.

I. MASSILIA.

(PL. I A XII.)

MÉDAILLES D'ARGENT.

Première époque.

Types divers.

1. Tête de phoque, à droite; dessous, un poisson.
   ℞. Creux informes et profonds. Ar. $\frac{3}{4}$. R^{8}. F.a. Poids : 0,58 centigr.
   Cabinet de M. le marquis de Lagoy. Voir sa Description de quelques méd. inéd., p. 5, n° 2.
2. Lion dévorant une proie, à gauche.
   ℞. Quatre quadrilatères en creux, réunis au centre et en biseau. . . . . $\frac{3}{4}$. R^{8}. F.a. 80.
   Cab. de M. de Lagoy; Description, *ibid.*, n° 1.
3. Tête de griffon, à droite, le bec ouvert.
   ℞. Tête de lion, à droite, la gueule béante, dans un carré creux . . . . . $\frac{3}{4}$. R^{8}. F.a. 75.
   Cab. de M. de Lagoy; Description, *ibid.*, n° 3.

Deuxième époque.

1er type de Diane.

4. Tête de Diane; à gauche.
   ℞. Creux informes et profonds. . . . . Ar. 1. R^{8}. F.a. 75.
   Cab. de M. de Lagoy; Description, *ibid.*, n° 5.
5. Même tête; la chevelure indiquée par des globules.
   ℞. Creux régulier formant une espèce de méandre. 1. R^{8}. F.a. 58.
   Cab. de M. de Lagoy; Description, *ibid.*, n° 4.

6. Tête et coiffure à peu près semblables.

℞. Un crabe . . . . . Ar. 1. R[7]. F.a. 65.

Cab. de M. de Lagoy; Description, *ibid.*, n° 6.

7. Même tête; la chevelure indiquée par des bandes parallèles.

℞. Même type. . . . . 1. R*. F.a. 48.

Cab. de M. de Lagoy.

8. Variété de la tête n° 5.

℞. M sous le crabe. . . . . 1. R[6]. F.a. 53.

Cab. de M. de Lagoy; Description, *ibid.*, n° 8.

9.* Variété de la tête n° 6.

℞. M. Même type. . . . . 1. R[6]. F.a. 75.

Cab. de M. de Lagoy; Description, *ibid.*, n° 7.

10. Variété de la médaille précédente; n° 9 de M. de Lagoy. 1. R[6]. F.a. 85.

Troisième époque.

Ier type d'Apollon.

11. Tête d'Apollon, casquée, à gauche; roue à quatre rayons sur le côté du casque.

℞. Roue pleine. . . . . Ar. 1. R[8]. F.a. 90.

Cab. de M. de Lagoy; Description, p. 10, n° 10.

12. Même tête.

℞. Roue à 4 rayons dont les extrémités sont évasées. 1. R[6]. F.a. 90.

Cab. de M. de Lagoy; Description, *ibid.*, n° 13.

13. Même tête, tournée à droite.

℞. Même type. . . . . 1. R[6]. F.a. 90.

Cab. de M. de Lagoy; Description, *ibid.*, n° 11.

14.* Variété de la même pièce, n° 12 de M. de Lagoy. 1. R[6]. F.a. 70.

15. Même tête.

℞. Roue à quatre rayons dont les extrémités se divisent en trois . . . . . 1. R[7]. F.a. 37.

Cab. de M. de Lagoy; Mion., Incert., t. VI, p., 630, n° 125.

16. Même tête.

℞. S M S A entre les rayons de la roue. . . . . 1. R*. F.a. 47.

Cab. de M. de Lagoy.

17. Même tête.

℞. Σ M ⊳ dans une roue à trois rayons . . . . 1. R[8]. F.a.....

Millingen, Recueil de Méd. grecq. inéd., p. 34, et pl. II, n° 2.

Quatrième époque.

IIe type d'Apollon.

18. Tête d'Apollon, à droite, les cheveux hérissés, une corne sur le front.
℞. M entre les rayons d'une roue dont le moyeu est indiqué; les extrémités des rayons sont évasées. . . . . 1. R[8]. F.a. 79.
Cab. de M. de Lagoy.

19. Même tête, sans la corne.
℞. M. Même type. . . . . 1. R[7]. F.a. 69.
Cab. de M. de Lagoy; Description, p. 6, n° 14.

20. ΜΑΣΣΑ. Même tête; une corne sur le front.
℞. M. Même type; les rayons de la roue ne s'élargissent pas aux extrémités . . . . . 1. R[7]. F.a. 69.
Cab. de M. de Lagoy; Description, p. 6, n° 15.

21. ΛΑΚΥΔΩΝ. Même tête.
℞. Même type, sans M. Les extrémités des rayons de la roue sont évasées. . . . . 1. R*. F.o. 79.
Mion., 144.

22. ΑΓΛΑ. Même tête.
℞. M. Même type; rayons droits. . . . . 1. R*. F*. 85.
Mion., Sup. 49.

23. ΜΑΣΣΑΛΙ. Même tête.
℞. M. Même type . . . . . 1. R[7]. F*. 65.
Mion., I, 143.

Cinquième à huitième époque.

IIIe type d'Apollon.

24. Tête d'Apollon, à gauche, une corne sur le front.
℞. MA entre les rayons d'une roue à quatre rayons. 1. R[4]. F*. 75.
Ma Suite.

25. Même tête, sans la corne.
℞. Même légende et même type. . . . . 1. R[3]. F*. 75.
Mion., Sup., I, 52.

26. Même tête; autre fabrique; une corne sur le front.
℞. Même légende et même type . . . . . 1. R[1]. F**. 75.
Ma Suite.

27. Même tête, sans la corne.

℞. Mêmes légende et type. . . . . 1. C. F**. 75.

Mion., 141.

28. Même tête, une corne sur le front, un filet de barbe sur la joue.

℞. Mêmes légende et type (*Échancrée*). . . . . 1. R[1]. F**. 64.

Ma Suite.

29. Même tête, sans la corne.

℞. Mêmes légende et type. . . . . 1. C. F**. 74.

Ma Suite.

30. Même tête, à droite.

℞. Mêmes légende et type. . . . . 1. R[3]. F**. 79.

Mion., Sup., I, 50.

31. Même tête, à gauche; A II q sur la joue, à la place du filet de barbe.

℞. Mêmes légende et type. . . . . 1. R*. F**. 63.

Cab. de M. de Lagoy; Description, p. 6, n° 18.

32. Même tête; ΛΤΡΙ sur la joue.

℞. Mêmes légende et type. . . . . 1. R*. F**. 53.

Cab. de M. de Lagoy; *ibid.*, n° 17.

33. Même tête; MA sur la joue.

℞. Mêmes légende et type. . . . . 1. R?. F*. 69.

Cab. de M. de Lagoy; *ibid.*, n° 16.

34. Même tête, sans lettres; un croissant sur le front?

℞. Mêmes légende et type. . . . . 1. R*. F.o. 60.

Cab. de M. Dassy; Catal. Magnoncour, par M. de Longpérier, p. 8, n° 59.

35. Même tête, à gauche; chevelure à crochets très saillants.

℞. Mêmes légende et type. . . . . 1. R[3]. F*. 74.

Cab. de M. de Lagoy.

36.* Même tête, à droite, chevelure ordinaire.

℞. Même légende; roue dont le moyeu est très saillant . . . . . 1. R[6]. F.o. 58.

Cab. de M. de Lagoy.

37. Même tête, à gauche; variété de coiffure.

℞. Légende et type ordinaires. . . . . 1. R[3]. F.o. 60.

Cab. de M. de Lagoy.

38. Même tête.

℞. AM (*sic*). Même type . . . . . 1½. R[6]. F.o. 63.

Cab. de M. de Lagoy.

39. Même tête, sans le filet de barbe; devant, N.
℞. MA. Même type. . . . . 1. R⁴. F.o. 53.
Mion., 142.

40.* Même tête, à droite; N.
℞. Mêmes légende et type. . . . . 1. R⁴. F.o. 48.
Cab. de M. de Lagoy.

41. Même tête, à gauche; derrière, NA.
℞. Mêmes légende et type. . . . . 1. R⁶. F.o. 48.
Cab. de M. de Lagoy.

42.* Même tête; derrière, T. (*Fourrée*).
℞. Mêmes légende et type. . . . . 1. R⁴. F.o. 37.
Cab. de M. de Lagoy; Description, p. 14.

43. Même tête, sans lettre; autre fabrique.
℞. MA. Même type. . . . . 1. R². F.o. 70.
Mion., Sup., 55.

44. Même tête, à droite; derrière la tête, ΠΝ.
℞. Mêmes légende et type . . . . . 1. R⁶. F.o. 55.
Cab. de M. de Lagoy; Description, p. 7, n° 19.

45. Même tête, à gauche.
℞. MAC entre les rayons de la roue. . . . . 1. R⁸. F.b. 40.
Cab. de M. de Lagoy; Description, p. 7, n° 20.

46. Même tête; variété de coiffure.
℞. Mêmes légende et type. . . . . 1. R¹. F.o. 60.
Mion., Sup., 54.

47.* Même tête, incuse. . . . . 1. R¹. F.o. 70.
Ma Suite.

48. Même tête.
℞. MA. Même type. . . . . 1. C. F.b. 42.
Mion., Sup., 53.

49. Même tête.
℞. Mêmes légende et type. . . . . ½. R³. F.o. 26.
Ma Suite.

50. Même tête, à droite.
℞. M. Même type. . . . . ½. R³. F.b. 32.
Cab. de M. de Lagoy.

51. Sans type; côté convexe.
℞. MA. Même type; côté concave . . . . . 1. R⁵. F.tr.b. 48.
Cab. de M. de Lagoy; Notice sur quelques médailles des Gaules, p. 25, n° 2.

52. Type informe; côté convexe.
℞. Roue sans lettres; côté concave (*Fourrée*). 1. R7. F.tr.b. 43.
Cab. de M. de Lagoy.

53. Sans type, côté convexe.
℞. Même type, côté concave. . . . . 1. R5. F.tr.b. 61.
Cab. de M. de Lagoy; Notice, p. 25, n° 1.

IIe type de Diane.

54. Tête de Diane, à droite, avec de petites branches d'olivier dans les cheveux, des pendants d'oreilles et un collier de perles.
℞. MAΣΣA. Lion marchant à droite. . . . . 4. R4. F**. 3,72.
Mion., 28.

55.* Même tête.
℞. Même légende et même type; au-dessus du lion, un point. . . . . 4. R4. F**. 3,77.
Ma Suite; Statist. des B.-du-Rhône, XVI.

56. Même tête; derrière, Є.
℞. Mêmes légende et type . . . . . 4. R4. F**. 3,77.
Mion., Sup., 28.

57. Même tête; Ɔ.
℞. Mêmes légende et type; devant le lion, Ɔ. 3½. R4. F*. 3,77.
Mion., 29.

58.* Même tête, sans lettre.
℞. Mêmes légende et type; sous le lion, O. . 4. R4. F**. 3,76.
Cab. de M. de Lagoy.

59. Même tête.
℞. Mêmes légende et type, sans sigle. . . . 4. R4. F.o. 3,56.
Mion., Sup., 29.

60. Même tête.
℞. Mêmes légende et type. . . . . 3½. R2. F.b. 3,39.
Ma Suite.

61. Même tête.
℞. Même légende; au-dessus du lion, une étoile. 4. R6. F.b. 4,50.
Cab. de M. de Lagoy; Statist. des B.-du-Rhône, XVIII.

62.* Même tête.
℞. Mêmes légende et type, sans l'étoile . . . 3. R3. F.b. 2,70.
Cab. de M. Alf. de Longpérier.

63. Même tête; variété de coiffure.
℞. MAΣ. Même type. . . . . Ar. 3. R*. F.o. 2,65.
Cab. de M. de Lagoy.

64.* Même tête.
℞. MAΣ.... Même type. . . . . 3. C. F.tr.b. 2,65.
Mion., Sup., 31.

65. Même tête.
℞. MΛΣΣΛ. Même type. . . . . 3. C. F.tr.b. 2,60.
Cab. du Roi.

66. Même tête.
℞. MΛΣΣΛΛ. Même type . . . . . 3½. C. F.tr.b. 2,40.
Mion., Sup., 32.

67. Même tête.
℞. Des zigzags au lieu de légende. Même type. 3. R⁵. F.tr.b. 3,02.
Ma Suite.

68. Même tête.
℞. ∩ΕΣΣ∩. Même type. . . . . 3. R⁴. F.tr.b. 2,50.
Mion., 35 et 36.

69. Même tête.
℞. .....CC. Même type. . . . . 2½. R⁶. F.tr.b. 1,85.
Ma Suite.

70. Tête de Diane, avec l'arc et le carquois, à droite, les cheveux relevés par derrière et couronnés de branches d'olivier; pendants d'oreilles à une perle.
℞. MAΣΣA. Lion à droite; à l'exergue, HH. . 3. R⁷. F**. 2,60.
Mion., I, 94.

71. Tête de Diane pharétrée, à droite, couronnée de branches d'olivier; pendants d'oreilles à trois perles.
℞. MAΣΣAΛIHTΩN. Lion marchant à droite; devant le lion, A. . . . . 3. R⁶. F*. 2,60.
Cab. du Roi; Statist. des B.-du-Rhône, XXIII.

72.* Même tête, incuse. . . . . 3. R⁶. F*. 2,65.
Cab. de M. de Lagoy.

73. Tête de Diane, pharétrée et couronnée d'olivier, à droite.
℞. MAΣΣA. Même type. . . . . Ar. 3. R¹. F.o. 2,70.
Ma Suite.

74.* Même tête.
℞. Mêmes légende et type; sous le lion, A. . 3. R¹. F.o. 2,62.
Cab. de M. de Lagoy.

75.* Même tête.
℞. Mêmes légende et type; B. . . . . 3. R¹. F.o. 2,70.
Mion., 96.

76.* Même tête.
℞. Mêmes légende et type; Δ. . . . . 3. R¹. F.o. 2,62.
Cab. de M. de Lagoy.

77. Même tête.
℞. Mêmes légende et type; E. . . . . 3. R¹. F.o. 2,72.
Mion., 95.

78.* Même tête.
℞. Mêmes légende et type; I. . . . . 3. R¹. F.o. 2,60.
Cab. de M. de Lagoy.

79.* Même tête.
℞. Mêmes légende et type; H. . . . . 3. R¹. F.o. 2,65.
Cab. de M. de Lagoy; Statist. des B.-du-Rhône, XIX.

80.* Même tête.
℞. Mêmes légende et type; Θ. . . . . 3. R¹. F.o. 2,60.
Mion., 98.

81.* Même tête.
℞. Mêmes légende et type; K. . . . . 3. R¹. F.o. 2,65.
Cab. de M. de Lagoy.

82.* Même tête.
℞. Mêmes légende et type; Λ. . . . . 3. R¹. F.o. 2,40.
Cab. de M. de Lagoy.

83.* Même tête.
℞. Mêmes légende et type; M. . . . . 3. R¹. F.o. 2,60.
Mion., 33.

84.* Même tête.
℞. Mêmes légende et type; Ξ. . . . . 4. R¹. F.o. 2,70.
Mion., 30.

85.* Variété de la même pièce. . . . . 3. R¹. F.b. 3,45.
Mion., 31, et Sup., 29.

86.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; O. . . . . Ar. 3. R¹. F.o. 2,65.
Cab. de M. de Lagoy.

87.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; Π. . . . . 3. R¹. F.o. 2,55.
Cab. de M. de Lagoy.

88.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; P. . . . . 3. R¹. F.o. 2,57.
Cab. de M. de Lagoy.

89.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; C. . . . . 3. R¹. F.o. 2,55.
Mion., Sup., 37.

90.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; T. . . . . 3. R¹. F.o. 2,68.
Cab. de M. de Lagoy.

91.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; Y. . . . . 3. R¹. F.o. 2,60.
Cab. de M. de Lagoy.

92.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; Φ. . . . . 3. R¹. F.o. 2,55.
Cab. de M. de Lagoy.

93.* Même tête, incuse. . . . . 3. R¹. F.o. 2,60.
Cab. de M. de Lagoy.

94.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; AA. . . . . 3. R¹. F.o. 2,65.
Cab. de M. de Lagoy.

95.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; BB . . . . . 3. R¹. F.o. 2,65.
Cab. de M. de Lagoy.

96. Même tête.

℞. Mêmes légende et type; ΓΓ . . . . . 3. R¹. F.o. 2,60.
Mion., 32.

97.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; ΔΔ. . . . . 2¾. R¹. F.o. 2,63.
Cab. de M. de Lagoy.

98.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; EE . . . . . 2¾. R¹. F.o. 2,60.
Cab. de M. de Lagoy.

99.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; E/E. . . . . Ar. 3. R¹. F.o. 2,62.

Cab. de M. de Lagoy.

100.* Autre variété, avec E/E . . . . . 3. R¹. F.o. 2,62.

101.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; N/N . . . . . 4. R¹. F.b. 2,70.

Cab. de M. de Lagoy; Statist. des B.-du-Rhône, XVII.

102. Variété, de plus petite proportion. . . . . 3. R¹. F.o. 2,60.

Ma Suite.

103.* Autre variété, avec N/N. . . . . 3. R¹. F.o. 2,57.

Cab. de M. de Lagoy.

104.* Même tête, incuse . . . . . 3. R¹. F.o 2,42.

Cab. de M. de Lagoy.

105.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; sous le lion, un astre à huit rayons . . . . . 3. R². F.o. 2,60.

Cab. de M. de Lagoy.

106.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; un caducée. . . 3. R². F.o. 2,55.

Ma Suite.

107.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; un carquois . . 3. R². F.o. 2,63.

Cab. de M. de Lagoy.

108.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; corne d'abondance. 3. R². F.o. 2,47.

Cab. de M. de Lagoy.

109.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; un croissant. . 3. R². F.o. 2,72.

Cab. de M. de Lagoy.

110. Même tête.

℞. Mêmes légende et type; un rameau. . . 3. R². F.b. 2,50.

Mion., 34.

111.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; un serpent?. . . 2¾. R². F.b. 2,65.

Cab. de M. de Lagoy.

112.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; un trident, la pointe en ~~tourné~~ haut. . . . . Ar. $2\frac{1}{2}$. R². F.o. 2,60.

Cab. de M. de Lagoy.

113. Variété, avec le trident, la pointe en bas. . . 3. R². F.o. 2,55.

Ma Suite.

114.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; une sorte de trois-feuilles, ou de *triquetra*. . . . . $2\frac{3}{4}$. R². F.o. 2,65.

Cab. de M. de Lagoy.

115. Même tête, sans branches d'olivier; les lettres MA sur le cou.

℞. Mêmes légende et type . . . . . 3. R*. F.b. 2,65.

Cab. de Marseille; Saint-Vincens, pl. 1, n° 19.

Sixième époque.

IIIe type de Diane.

116. Buste de Diane pharétré, à droite, avec un diadème radié et une bandelette pour collier; les cheveux sont relevés en crochets sur le côté de la tête; devant, B.

℞. ΜΑΣΣΑ. Lion à droite; sous le lion, A; à l'exergue, ΛΠΠ. . . . . Ar. 3. R¹. F*. 2,70.

Cab. de M. Rollin.

117.* La même pièce, *fourrée*. . . . . 3. R¹. F*. 2,07.

Mion., 55.

118.* Même buste; B.

℞. Mêmes légende et type; Δ et ΗΑΤ. . . . 3. R¹. F*. 2,55.

Mion., 85.

119.* Même buste; B.

℞. Mêmes légende et type; T et ΛΠΠ. . . 3. R¹. F*. 2,70.

Mion., 69.

120.* Même buste; Γ.

℞. Mêmes légende et type; A et ΛΕΗ. *(Altérée.)* 3. R¹. F*. 2,07.

Mion., 57.

121.* Même buste; M.

℞. Mêmes légende et type; devant le lion, Δ; à l'exergue, ΠΛΔ. *(Fourrée.)*. . . . . 3. R¹. F*. 1,95.

Mion., 87.

122.* Même buste; AH.

℞. Mêmes légende et type; M et ΡΠΛ. . Ar. $3\frac{1}{2}$. R¹. F.o. 2,70.

Cab. de M. de Lagoy; Statist. des B.-du-Rhône, xx.

123.* Même buste; AΛ.

℞. Mêmes légende et type; sous le lion, Δ; à l'exergue, HAT. (*Fourrée.*). . . . . 3. R¹. F.o. 2,28.

Mion., 81.

124.* Même buste; AΛ.

℞. Mêmes légende et type; devant le lion, Δ; à l'exergue, ΠΛΔ. . . . . $3\frac{1}{2}$. R¹. F*. 2,60.

Cab. de M. de Lagoy.

125.* Même buste; AΛ.

℞. Mêmes légende et type; sous le lion, Δ; à l'exergue, ΦΑΟ (*Fourrée.*) . . . . . $2\frac{1}{2}$. R¹. F*. 2,40.

Mion., 61.

126.* Le même buste, incus. . . . . $3\frac{1}{2}$. R¹. F*. 2,70.

Cab. de M. de Lagoy.

127.* Même buste; AP.

℞. Mêmes légende et type; sous le lion, T; à l'exergue, ΘΘK. . . . . $2\frac{3}{4}$. R¹. F*. 2,55.

Cab. de M. de Lagoy.

128.* Même buste; HR.

℞. Mêmes légende et type; devant le lion, X; à l'exergue, ΠΑΔ. . . . . 3. R¹. F.o. 2,70.

Ma Suite.

129.* Variété, (*fourrée.*). . . . . 3. R¹. F.o. 2,40.

Mion., 52 et 91.

130.* Autre variété; HP. (*Fourrée.*) . . . . . 3. R¹. F*. 2,28.

Cab. de M. de Lagoy.

131. Même buste; TΛ.

℞. Mêmes légende et type; devant le lion, A; à l'exergue, AHX. . . . . 4. R¹. F**. 2,70.

Cab. du Roi.

132.* Même buste; TΛ.

℞. Mêmes légende et type; à l'exergue, AΠI. 3. R¹. F.o. 2,75.

Cab. de M. de Lagoy.

133.* Même buste; TΛ.

℞. Mêmes légende et type; sous le lion, T; à l'exergue, ΔBΘ. (*Rognée.*). . . . . 3. R¹. F*. 2,55.

Mion.; 58 et 72.

134.* Même buste; K.

℞. Mêmes légende et type; devant le lion, K; à l'exergue, ΕΛΚ. . . . . Ar. 3. R¹. F.b. 2,65.

Mion., 62.

135.* Même buste; H.

℞. Mêmes légende et type; A et ΠΔΑ. . . 3. R¹. F.o. 2,70.

Mion., 79.

136.* Même buste; H.

℞. Mêmes légende et type; sous le lion, Δ; à l'exergue, ΔΑΔ. . . . . 3. R¹. F.o. 2,65.

Mion., 56.

137.* Même buste; K.

℞. Mêmes légende et type; à l'exergue, HK..... 3. R¹. F. o. 2,73.

Cab. de M. de Lagoy.

138.* Même buste; Λ.

℞. Mêmes légende et type; A et ΔΕΗ. . . . 3. R¹. F.o. 2,23.

Cab. de M. de Lagoy.

139.* Même buste; M.

℞. Mêmes légende et type; A et ΔΔΡ. (*Four.*) 3. R¹. F.o. 2,50.

Cab. de M. de Lagoy.

140.* Même buste; R.

℞. Mêmes légende et type; devant le lion, A; à l'exergue, XZA. . . . . 3. R¹. F.o. 2,70.

Mion., 75, et Sup., 34.

141.* Même buste, incus. . . . . 3. R¹. F.o. 2,45.

Mion., Sup., 35.

142.* Même buste; T.

℞. Mêmes légende et type; A et ΚΠΑ. . . . 3. R¹. F*. 2,80.

Mion., 53 et 90.

143.* Même buste; T.

℞. Mêmes légende et type; sous le lion, Δ; à l'exergue, HAT. (*Fourrée.*). . . . . 3. R¹. F.o. 2,28.

Cab. de M. de Lagoy.

144.* Même buste; T.

℞. Mêmes légende et type; Δ et ΕΔΚ . . . 3. R¹. F.o. 2,65.

Cab. de M. Rollin.

145.* Même buste; T.

℞. Mêmes légende et type; Δ et ΛΑΣ (*Four.*) 3. R¹. F.o. 2,02.

Cab. de M. de Lagoy.

146.* Même buste; ⅄.

℞. Mêmes légende et type; devant le lion, E; l'exergue fruste. . . . . Ar. $2\frac{3}{4}$. R[1]. F.o. 2,55.

Cab. de M. de Lagoy.

147.* Même buste; ⅄.

℞. Mêmes légende et type; sigle effacé; à l'exergue, ...MA. *(Rognée.)*. . . . . 3. R[1]. F*. 2,40.

Mion., Sup., I, 43.

148.* Même buste; ⅄.

℞. Mêmes légende et type; à l'exergue, XXA. 3. R[1]. F*. 2,70.

Mion., 78.

149. Variété du même buste; cheveux en torsade, noués au-dessus de la tête; collier de perles; ⅄.

℞. Mêmes légende et type; devant le lion, Δ; à l'exergue, XHH . . . . . $2\frac{1}{2}$. R[3]. F*. 2,75.

Cab. de M. de Lagoy.

150.* La même *(Fourrée.)*. . . . . 3. R[3]. F*. 2,55.

Mion., 104.

151. La même; le lion incus. . . . . 3. R[3]. F*. 2,50.

Ma Suite.

152. Buste ordinaire; ⅄.

℞. ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ. Même type; devant le lion, A; dessous, B. . . . . $3\frac{1}{2}$. R[4]. F*. 2,65.

Mion., 102.

Septième époque.

IVe type de Diane.

153. Buste de Diane diadèmé et pharétré, à droite, avec un collier de perles; les cheveux sont noués derrière la tête; une tresse est attachée au-dessus, et une autre descend le long du cou.

℞. ΜΑΣΣΑ. Lion en course, à gauche, une des pattes de devant levée; à l'exergue, A. . . . . Ar. 3. C. F.o. 2,68.

Cab. de M. de Lagoy.

154.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; à l'exergue, Γ. Ar. 3. C. F.o. 2,70.

Cab. de M. de Lagoy.

155.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; à l'exergue, ΕΕ. . 3. C. F.o. 2,70.

Cab. de M. de Lagoy.

156.* Variété, avec le buste en creux. . . . . 3. R¹. F.o. 2,65.

Cab. de M. de Lagoy.

157.* Autre variété. (*Fourrée.*). . . . . 3. R¹. F.b. 2,60.

Mion., 97.

158.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; devant le lion, Φ; à l'exergue, Β. . . . . 3. C. F.o. 2,60.

Cab. de M. de Lagoy.

159. Même buste.

℞. Mêmes légende et type; devant le lion, entre ses pattes, Ι; dessous, Λ; à l'exergue, Α. . . . . 3½. C. F.o. 2,65.

Mion., 41.

160.* Même buste, à gauche.

℞. Mêmes légende et type; devant le lion, entre ses pattes, Α; à l'exergue, ΛΚ. . . . . 2½. C. F.o. 2,70.

Cab. de M. Rollin.

161.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; Α et ΛΛ. . . . 2½. C. F.o. 2,65.

Mion., 48.

162.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; Α et ΟΑ. . . . 2½. C. F.o. 2,70.

Mion., 49.

163. Même buste.

℞. Mêmes légende et type; Α et ΓΑ . . . . 2½. C. F.o. 2,70.

Mion., 47.

164.* Même buste, à droite.

℞. Mêmes légende et type; Λ sous le lion; à l'exergue, ΑΣ . . . . . 3¾. C. F.o. 2,65.

Mion., 40.

165.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; Λ et ΑΗ. . . . 3. C. F.o. 2,70.

Cabinet du Roi.

166.* Même buste.
℞. Mêmes légende et type; Λ et ΑΘ. . Ar. 3. C. F.b. 2,65.
Mion., 43.

167.* Même buste.
℞. Mêmes légende et type; Λ et ΑΚ. . . . 3. C. F.b. 2,65.
Mion., 42.

168.* Même buste.
℞. Mêmes légende et type; Λ et ΑΛ. . . . 3. C. F.b. 2,70.
Mion., Sup., 38.

169.* Même buste.
℞. Mêmes légende et type; Λ et ΑΜ. . . . 3½. C. F.b. 2,65.
Cab. de M. de Lagoy.

170.* Même buste.
℞. Mêmes légende et type; Λ et ΑΝ. . . . 3. C. F.b. 2,65.
Cab. de M. de Lagoy.

171.* Même buste.
℞. Mêmes légende et type; Λ et ΑΞ. . . . 3. C. F.b. 2,65.
Mion., 45.

172. Même buste.
℞. Mêmes légende et type; Λ et ΔΛ. . . . 3½. C. F.b. 2,60.
Mion., 39.

173.* Même buste.
℞. Mêmes légende et type; Λ et ΛΙΑ. . . . 3. C. F.b. 2,60.
Mion., 46.

174. Même buste.
℞. Mêmes légende et type; Λ et ΛΙΔ. . . . 3. C. F.b. 2,65.
Mion., 44.

175.* Même buste.
℞. Mêmes légende et type; Λ et ΛΙΕ. . . . 3. C. F.b. 2,76.
Cab. de M. de Lagoy.

176. Même buste; collier à pendeloques.
℞. Même légende. Lion en attitude de défense, à droite; à l'exergue, ΑΒ. . . . . 3. C. F.o. 2,68.
Cab. de M. de Lagoy.

177.* Même buste.
℞. Mêmes légende et type; ΟΕ. . . . . 3. C. F.o. 2,70.
Cab. de M. de Lagoy.

178.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; ΠΕ. (*Fourrée.*). Ar. 3. C. F.o. 2,40.
Cab. de M. de Lagoy.

179. Même buste, collier en bandelette; devant, Ꝑ.

℞. Même buste incus. . . . . 3. C. F.b. 2,65.
Mion., 37.

180.* Même buste; Ꝑ.

℞. Mêmes légende et type; N et OAE. . . 3. C. F.b. 2,70.
Mion., 67.

181.* La même, *fourrée*. . . . . 3. C. F.b. 2,12.
Cab. de M. de Lagoy.

182.* Même buste; B.

℞. Mêmes légende et type; Δ et EKλ . . 3¼. C. F.b. 2,55.
Cab. de M. de Lagoy.

183. Même buste; H.

℞. Mêmes légende et type; devant le lion, Z; à l'exergue, AEB. . . . . 3. C. F.b. 2,65.
Mion., 63.

184.* Même buste; Λ.

℞. Mêmes légende et type; Z ; l'exergue du coin est restée hors du flan de la médaille. . . . . 3. C. F.b. 2,60.
Mion., 88.

185.* Même buste; Λ.

℞. Mêmes légende et type; M et TAΛ. . . 3½. C. F.b. 2,60.
Mion., 82.

186.* La même, *fourrée*. . . . . 3. C. F.b. 2,45.
Mion., 73.

187.* Même buste et même monogramme. *(Incuse.)*. 3. C. F.b. 2,65.
Cab. de M. de Lagoy.

188.* La même, avec la légende et le lion incus. . . 3. C. F.b. 2,65.
Cab. de M. de Lagoy.

189.* Même buste; M

℞. Mêmes légende et type; M et AET. . . 3. C. F.b. 2,55.
Cab. de M. de Lagoy.

190.* Même buste, collier de perles.

℞. MΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ. Lion à droite, une des pattes de devant levée; entre les pattes, Λ, A, Σ . . . . . 3. C. F*. 2,65.
Cab. de M. de Lagoy.

191. Même buste.

℞. Mêmes légende et type; T, Δ, Φ. . Ar. 3. C. F*. 2,70.
Mion., 121.

192. Même buste.

℞. Même légende. Lion à gauche; Φ, Δ, A. . 3. C. F*. 2.75.
Mion., 127 et 130.

193. Même buste; diadême radié.

℞. Mêmes légende et type; entre les pattes de derrière du lion, A. . . . . 3. C. F.o. 2,60.
Cab. de M. de Lagoy.

194. Même buste.

℞. Légende rétrograde. Lion à gauche; A. . . 3½. R*. F.o.
Cab. de M. Dassy; Cat. Magnoncour, par M. de Longpérier, p. 7, n° 51.

195.* Même buste.

℞. Légende ordinaire; le lion à droite; Δ. . 3½. C. F.o. 2,50.
Mion., 134.

196.* Même buste; diadême ordinaire.

℞. Mêmes légende et type; entre les pattes du lion, A et A. . . . . 3. C. F.o. 2,65.
Mion., 11.

197* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; A et Δ . . . . 3. C. F.o. 2,65.
Cab. de M. de Lagoy.

198.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; A et H. . . . . 3. C. F.o. 2,65.
Cab. de M. de Lagoy.

199.* La même, le lion en creux. . . . . 3. C. F.o. 2,60.
Cab. de M. de Lagoy.

200.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; A et ⊖. . . . 3. C. F.o. 2,60.
Mion., 115.

201.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; A et K; le tout surfrappé sur le buste de Diane, en creux, à gauche. . . . 3½. C. F.o. 2,65.
Cab. de M. de Lagoy.

202.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; A et O . . . . 3. C. F.o. 2,65.
Cab. de M. de Lagoy.

203.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; A et Π. . Ar. 3¾. C. F.o. 2,60.
Cab. de M. de Lagoy.

204.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; A et T. . . . 3. C. F.o. 2,60.
Mion., 120.

205.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; A et ⋈ . . . 3. C. F.o. 2,60.
Cab. de M. de Lagoy.

206.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; Δ et E . . . . 3. C. F.o. 2,80.
Cab. de M. de Lagoy.

207.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; Δ et T. . . . 3. C. F.o. 2,70.
Cab. de M. Rollin.

208.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; ♠ et E. . . . 3. C. F.b. 2,70.
Mion., 132.

209.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; E et Δ. . . . . 3. C. F.o. 2,92.
Cab. de M. de Lagoy.

210.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; E et Π. . . . 3. C. F.o. 2,65.
Mion., 117.

211.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; Z et Σ. . . . . 3. C. F.o. 2,65.
Mion., 126.

212.* La même, avec I et Σ . . . . . 3½. C. F.o. 3,08.
Cab. de M. de Lagoy.

213.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; Z et X. . . . . 3. C. F.o. 2,80.
Cab. de M. de Lagoy.

214.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; H et A. . . . . 3. C. F.o. 2,80.
Cab. de M. de Lagoy.

215.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; m et K. . . . 3. C. F.o. 2,60.
Mion., 122.

216.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; N et A . . Ar. 3. C. F.o. 2,75.
Cab. de M. de Lagoy.

217.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; N et Δ. *(Fourrée.)* . 3½. C. F.b. 2,07.
Mion., 131.

218. Même buste, à gauche.

℞. Même légende. Lion à gauche; Ξ et H. . 3½. C. F.o. 2,65.
Mion., Sup., 47.

219.* Même buste, à droite.

℞. Même légende. Lion à droite ; Ξ et H. . 3. C. F.o. 2,70.
Cab. de M. de Lagoy.

220.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; Ξ et Σ. . . . . 3½. C. F.o. 2,65.
Cab. de M. de Lagoy.

221.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; O et Θ . . . . 3. C. F.o. 2,65.
Cab. de M. de Lagoy.

222. Même buste. Dans le champ, deux surfrappes incuses du type du revers.

℞. Mêmes légende, type et lettres. . . . . 3. C. F.o. 2,65.
Cab. de M. de Lagoy.

223.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; Π et Δ. . . . 3. C. F.o. 2,65.
Mion., 125.

224.* La même, avec Ꝑ et Δ . . . . . 3. C. F.o. 2,55.
Cab. de M. de Lagoy.

225.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; Π et K. . . . 4. C. F.b. 2,65.
Ma Suite.

226.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; ꝑ and K. . . . 3. C. F.o. 2,60.
Cab. de M. de Lagoy.

227.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; Π et M. . . . 4. C. F.o. 2,65.
Cab. de M. Rollin.

228.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; ΠΠ et M. . . . 3. C. F.o. 2,65.
Cab. de M. de Lagoy.

229.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; X et Σ. . Ar. 4. C. F.b. 2,60.

Mion., 123.

230.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; X et X. . . . 4. C. F.o. 2,65.

Mion., Sup., 46.

231. Même buste; diadème radié.

℞. Même légende. Lion en attitude de défense, à droite; devant, un rameau de laurier . . . . . 3½. C. F.o. 2,60.

Mion., 111.

232.* Le même buste, incus. . . . . 4. C. F.o. 2,65.

Ma Suite.

233.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; devant le lion, A. 4. C. F.o. 2,65.

Mion., 113.

234.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; Π. . . . . 3½. C. F.o. 2,55.

Ma Suite.

235.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; Δ. . . . . 4. C. F.o. 2,65.

Mion., 124.

236.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; Λ. . . . . 3½. C. F.o. 2,60.

Mion., 128.

237.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; ΓB . . . . . 4. C. F.o. 2,65.

Mion., 119.

238. Même buste.

℞. Mêmes légende et type, KH; sous le lion, Λ. 4. C. F.o. 2,65.

Mion., 133.

239.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; A/B. . . . . 4. C. F.o. 2,60.

Mion., 112.

240.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; ? . . . . . 4½. C. F.o. 2,65.

Cab. de M. de Lagoy.

241.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; A/O. . . . . Ar. 4. C. F.o. 2,65.

Cab. de M. de Lagoy.

242.* La même, avec Ô/O. . . . . 3¾. C. F.o. 2,55.

Cab. de M. de Lagoy.

243.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; B/Δ. . . . . 4. C. F.o. 2,65.

Cab. du Roi.

244. Même buste.

℞. Mêmes légende et type; A/B. . . . . 4. C. F.o. 2,70.

Mion., 110.

245.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; Ꝑ. . . . . 3½. C. F.o. 2,70.

Cab. de M. de Lagoy; Statist. des B.-du-Rhône, XXIV.

246.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; Ꝑ. . . . . 3. C. F.o. 2,65.

Cab. de M. de Lagoy.

247.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type; Π/Δ. . . . . 3½. C. F.o. 2,70.

Mion., 118.

248.* Même buste.

℞. Mêmes légende et type ; A/B. (*Altérée.*). . 3¾. C. F.b. 2,07.

Cab. de M. de Lagoy.

249.* Même buste; devant, A/A.

℞. Mêmes légende et type; devant le lion, A/A. 4. C. F.b. 2,65.

Cab. de Metz.

250.* Même buste; A/I.

℞. Mêmes légende et type; A/X. . . . . 4. C. F.o. 2,65.

Mion., 109.

251.* Même buste; Ô/R. (*Incuse.*). . . . . 3. C. F.b. 2,65.

Cab. de M. de Lagoy.

252.* Même buste; Z/E.

℞. Mêmes légende et type; Z/E. . . . . 4. C. F.o. 2,60.

Cab. de M. de Lagoy.

253.* Même buste; Φ/K.

℞. Mêmes légende et type; Φ/K. . . . . 3½. C. F.o. 2,65.

Mion., 105.

254.* Même buste; X/H.

℞. Mêmes légende et type; X/H . . . . . Ar. 3½. C. F.o. 2,65.
Mion., 107.

255.* Même buste; ⊓.

℞. Mêmes légende et type; ⊓. . . . . 3½. C. F.o. 2,75.
Mion., 108.

256.* Même buste; ⊓.

℞. Mêmes légende et type; ⊓. . . . . 3¾. C. F.o. 2,50.
Cab. de M. de Lagoy.

257.* Même buste; ZE.

℞. Mêmes légende et type; ZE. . . . . 4. C. F.o. 2,65.
Mion., 106.

258. Même buste, HE.

℞. Mêmes légende et type; HE. . . . . 4. C. F.b. 2,50.
Mion., 103.

Type de Minerve.

259. Tête de Minerve casquée, tournée à droite; derrière, A.

℞. MASSA. Aigle, tourné à droite, les ailes éployées; devant, une étoile. . . . . Ar. 2. R⁴. F.o. 80.
Mion., 137 et 139.

260. Même tête; B.

℞. Mêmes légende et type, sans l'étoile. . . 2. R⁴. F.o. 85.
Mion., 138 et 140.

Huitième époque.

V^e type de Diane.

261. Buste de Diane, diadèmé et pharétré, à droite; les cheveux sont noués derrière la tête et divisés en trois petites mèches, une autre, plus longue, descend le long du cou; bandelette pour collier; pendants d'oreilles en forme de trident; devant la tête, A.

℞. MASSA. Lion, en attitude de défense, tourné à droite; devant, Δ; à l'exergue, ΠΕΒ. . . . . Ar. 3. C. F.b. 2,75.
Mion., 84.

262.* Même buste; A.

℞. Mêmes légende et type; le lion a une des pattes de devant levée. Sigle effacé; à l'exergue, ΔΛΝ. *(Fourrée.)*. 3. C. F.b. 2,50.
Mion., 51, et Sup. 40.

263.* Même buste; A.

℞. Mêmes légende et type; Ξ entre les pattes de devant du lion; à l'exergue, HΠΔ . . . . . Ar. 3½. C. F.b. 2,50.

Mion., 70.

264.* Même buste; A.

℞. Mêmes légende et type; Ξ et HHA. . . . 3½. C. F.b. 2,55.

Cab. de M. de Lagoy.

265. Même buste; A.

℞. Mêmes légende et type; Ξ et IIIA. . . . 3. C. F.b. 2,65.

Mion., 68.

266.* La même, *fourrée*. . . . . 3. C. F.b. 2,33.

Mion., Sup., 41.

267.* Même buste; A.

℞. Mêmes légende et type; O et ΠAE. *(Four.)*. 3. C. F.b. 1,85.

Cab. de M. de Lagoy.

268.* Même buste; A.

℞. Mêmes légende et type; Π et NAΘ . . . 3. C. F.b. 2,65.

Cab. de M. de Lagoy.

269.* Même buste; B.

℞. Mêmes légende et type, le lion en attitude de défense; devant, K; à l'exergue, ΠEB . . . . . 3. C. F.b. 2,65.

Mion., 89.

270.* Même buste; B.

℞. Mêmes légende et type; K entre les pattes de devant du lion, l'une levée; à l'exergue, ΓAI. *(Altérée.)* . . . 3. C. F.b. 2,23.

Mion., 66.

271.* Même buste; B.

℞. Mêmes légende et type; K et EAK *(Mutilée.)* 3. C. F.b. 2,28.

Mion., 92.

272.* Même buste; B.

℞. Mêmes légende et type; A; exergue fruste. 3. C. F.b. 2,75.

Cab. de M. de Lagoy.

273.* Même buste; B.

℞. Mêmes légende et type; Ξ et AAE. . . 3. C. F.b. 2,55.

Cab. de M. Dassy.

274.* Même buste; B.

℞. Mêmes légende et type; O et KΔA. . . 3¼. C. F.b. 2,60.

Cab. de M. de Lagoy.

275. Même buste; B.

℞. Mêmes légende et type; ⍝ devant le lion; à l'exergue, ΠΛΠ . . . . . Ar. 3. C. F.b. 2,55.

Mion., 74, et Sup., 44.

276.* La même, *fourrée*. . . . . 3. C. F.b. 2,07.

Cab. de M. de Lagoy.

277. Même buste, diadème radié; H.

℞. Mêmes légende et type; ⍝ et ΔΠΟ. . 3½. C. F.b. 2,55.

Mion., 65.

278.* Même buste, diadème ordinaire; Λ.

℞. Mêmes légende et type; Ξ entre les pattes de devant du lion, l'une levée; à l'exergue, ΔΖΔ . . . . . 3½. C. F.b. 2,60.

Mion., 60.

279.* Même buste; Π.

℞. Mêmes légende et type; Є devant le lion; à l'exergue, ΠЄЄ. . . . . 3½. C. F.b. 2,62.

Mion., 64 et 86.

280.* La même, le lion incus. . . . . 3½. C. F.b. 2,25.

Mion., 101.

281.* Même buste; monogramme effacé.

℞. Mêmes légende et type; Z et ΔΖΛ . . . 3. C. F.b. 2,70.

Cab. de M. de Lagoy.

282. Variété du même buste.

℞. ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ. Lion à droite, une des pattes de devant levée; dessous, P. . . . . 5. R*. F.tr.b. 5,90.

Cab. de M. de Lagoy; Description, 21.

MÉDAILLES DE BRONZE.

Sixième à huitième époque.

Ier type d'Apollon.

283. Tête laurée d'Apollon, à gauche.

℞. ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ à l'exergue. Taureau cornupète, à droite; au-dessus, une couronne. . . . . Br. 6. C. F*.

Mion., 148.

284.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; un croissant . . . Br. 6. C. F*.
Cab. de M. de Lagoy.

285.* Même tête.

℞. Même légende et type; un demi-cercle . . . . 4½. C. F.o.
Cab. de M. de Lagoy.

286.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; une *diota* couchée. . 6. C. F.o.
Cab. de M. de Lagoy.

287.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; un foudre. . . . . 6. C. F*.
Mion., 150.

288.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; une grappe de raisin. . 6. C. F.o.
Mion., 153.

289.* Même tête; derrière, un *bucranium*.

℞. Mêmes légende et type. . . . . 7. C. F*.
Mion., Sup., 65.

290.* Même tête; un carquois.

℞. Mêmes légende et type. . . . . 5. C. F*.
Mion., 154.

291. Même tête; une corne d'abondance.

℞. Mêmes légende et type . . . . . 7. C. F*.
Mion., Sup., 64.

292.* Même tête; une mâchoire d'animal.

℞. Mêmes légende et type. . . . . 7. C. F*.
Mion., 155.

293.* Même tête; un *bucranium*.

℞. Mêmes légende et type; au-dessus du taureau, un caducée. . . . . 5. C. F*.
Mion., 152.

294. Même tête; même symbole.

℞. Mêmes légende et type; un rameau. . . . . 5. R². F*.
Mion., 146.

295.* Même tête; un carquois.

℞. Mêmes légende et type; un arc. . . . . 5. C. F.o.
Mion., Sup., 66.

296.* Même tête; une corne d'abondance.

℞. Mêmes légende et type; un épi. . . . . Br. 6. C. F*.

Mion., Sup., 61.

297.* Même tête; une couronne.

℞. Mêmes légende et type; un coquillage.. . . . . 6. C. F.o.

Mion., 149.

298.* Même tête; un dauphin.

℞. Mêmes légende et type; un épi. . . . . 6. C. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

299.* Même tête; une *diota*.

℞. Mêmes légende et type; au-dessus du taureau, un symbole effacé. . . . . 6. C. F*.

Mion., 147.

300.* Même tête; une feuille de lierre.

℞. Mêmes légende et type; symbole confus. . . . . 6. C. F*.

Mion., 151.

301.* Même tête; une grappe de raisin.

℞. Mêmes légende et type; un croissant renversé. . 5. C. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

302.* Même tête; une lance.

℞. Mêmes légende et type; un dauphin. . . . . 5. C. F*.

Mion., Sup., 63.

303. Même tête; une torche allumée.

℞. Mêmes légende et type; la Victoire, ailée, couronne le taureau. . . . . 5½. R¹. F*.

Mion., 145.

304. Même tête, à droite.

℞. Même légende, en deux lignes. Même type, sans symbole . . . . . 3. R². F*.

Mion., 156.

305.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type . . . . . 3. C. F.o.

Mion., Sup., 86.

306. Même tête, frappée deux fois.

℞. Mêmes légende et type . . . . . 3. C. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

307. Même tête; derrière, un astre à huit rayons.

℞. Mêmes légende et type. . . . . 3. C. F*.

Cab. de M. de Lagoy.

308.* Même tête; une corne d'abondance.

℞. Mêmes légende et type . . . . . Br. $2\frac{1}{2}$. C. F*.

Cab. de M. de Lagoy.

309.* Même tête; une palme.

℞. Mêmes légende et type. . . . . 3. C. F*.

Mion., Sup., 84.

310. Même tête, à gauche; devant, O; derrière, A.

℞. Mêmes légende et type . . . . . 3. C. F.o.

Mion., 159, et Sup., 85.

311.* Même tête; devant, O; derrière, A.

℞. Mêmes légende et type. . . . . 3. C. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

312. Même tête.

℞. Même légende; au-dessus du taureau, A. . . $2\frac{3}{4}$. C. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

313.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; K . . . . . $2\frac{1}{2}$. C. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

314. Même tête.

℞. Mêmes légende et type, sans sigle. . . . . 3. C. F.o.

Mion., 157.

315. Même tête, à droite.

℞. ..ΩΤΗΙΛ...ΛΜ (*sic*). Le taureau à gauche . $2\frac{1}{2}$ R^6. F.b.

Cab. de M. de Lagoy.

316. Même tête.

℞. ....ΙΛΛΟ.... Le taureau à droite. . . . . 3. R^6. F.tr.b.

Cab. de M. de Lagoy.

317. Même tête, à gauche.

℞. ΜΑΣΣΑ à l'exergue. Même type. . . . . 5. R^5. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

318. Même tête.

℞. Mêmes légende et type; au-dessus du taureau, un astre. (*Méd. coulée*) . . . . . 4. R^2. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

319. Même tête; derrière, un fer de lance.

℞. Mêmes légende et type, sans symbole. . . . 2. R^1. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

320.* Même tête; un flambeau allumé.

℞. Mêmes légende et type. . . . . Br. $2\frac{1}{2}$. R¹. F*.

Cab. de M. de Lagoy.

321.* Même tête, à droite.

℞. Même légende au-dessus du taureau. Même type; à l'exergue, un caducée . . . . . $2\frac{1}{2}$. R¹. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

322. Même tête.

℞. Mêmes légende et type; un rameau . . . . . $2\frac{1}{2}$. R¹. F.o.

Mion., 160.

323. Même tête; devant, ◄.

℞. Mêmes légende et type; à l'exergue . . . . T. . $1\frac{3}{4}$. C. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

324.* Même tête; Δ.

℞. Mêmes légende et type; exergue fruste. . . . . 2. C. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

325. Même tête; derrière, E.

℞. Mêmes légende et type; à l'exergue, ΞM. . . 3. C. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

326.* Même tête; devant, Θ.

℞. Mêmes légende et type; KΔA . . . . . 2. C. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

327.* Même tête; ⋊.

℞. Mêmes légende et type; AΠT. . . . . $2\frac{1}{2}$. C. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

328.* Même tête; ⋊.

℞. Mêmes légende et type; ΞTΘ . . . . . 2. C. F.o.

Mion., Sup., 71.

329.* Même tête; Ξ.

℞. Mêmes légende et type; exergue fruste. . . . $2\frac{1}{2}$. C. F.o.

Mion., Sup., 80.

330.* Même tête; devant, Π.

℞. Mêmes légende et type; Σ Π. . . . . $2\frac{1}{4}$. C. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

331.* Même tête; derrière, Σ.

℞. Mêmes légende et type; Σ E. . . . . $2\frac{1}{2}$. C. F.o.

Mion., Sup., 76.

332.* Même tête; devant, Σ.

℞. Mêmes légende et type; Σ Τ. . . . . Br. 2½. C. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

333.* Même tête; X.

℞. Mêmes légende et type; ΑΕΟ . . . . . 2. C. F.o.

Mion., Sup., 79.

334. Même tête; Η.

℞. Mêmes légende et type; ΕΠΜ . . . . . 2. C. F.o.

Mion., Sup., 73.

335.* Même tête; monogramme effacé.

℞. Mêmes légende et type; ΣΔΙ. . . . . 2½. C. F.o.

Mion., 161, et Sup., 81.

336. Même tête.

℞. Mêmes légende et type; à l'exergue, Α. . . . 2½. C. F.o.

Mion., Sup., 71.

337.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; Δ . . . . . 2½. C. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

338. Même tête.

℞. Mêmes légende et type; ΑΑ. . . . . 3. C. F.o.

Mion., Sup, 69.

339.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; ΑΔ. . . . . 3. C. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

340.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; ⊲Χ. . . . . 2½. C. F.o.

Mion., Sup., 77.

341.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; Β Β. . . . . 2½. C. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

342.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; ΔΑ . . . . . 2½. C. F.o.

Mion., 158, et Sup., 73.

343. Même tête, incuse. . . . . 2½. C. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

344.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; Δ Ι . . . . . 2½. C. F.o.

Mion., 161.

345.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; ΔΤ. . . . . Br. 3. C. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

346.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; ΔΙΣ. . . . . 3. C. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

347.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; ΕΠ . . . . . 2. C. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

348.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; ΖΔ. . . . . 2½. C. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

349.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; ΙΔ. . . . . 3. C. F.o.

Mion., Sup., 70.

350.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; Κ. . . . . 2½. C. F.o.

Cab. de Metz.

351.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; ΛΙ. . . . . 3. C. F.o.

Mion., Sup., 74.

352. La même, surfrappée, porte deux empreintes au revers. 2½. C. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

353.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; ΠΠ . . . . . 2½. C. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

354.* Même tête.

℞. Mêmes légende et type; ΞΦ . . . . . 2½. C. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

355. Même tête.

℞. Mêmes légende et type; exergue fruste. . . 2½. C. F.b.

Cab. de M. de Lagoy.

356.* Même tête.

℞. ΜΑΣΣΑ (*sic*). Même type . . . . . 2¾. C. F.b.

Cab. de M. de Lagoy.

357.* Même tête.

℞. ΜΑΣ. Même type; à l'exergue, Α . . . . . 3. C. F.b.

Cab. de M. de Lagoy.

358.* Même tête.

℞. ΣΑΜ *(sic)*. Même type . . . . . Br. 2½. C. F.tr.b.
Cab. de M. de Lagoy.

359. Même tête.

℞. ΣΑΜ. Même type; à l'exergue, ...Λ . . . 2¼. C. F.tr.b.
Cab. de M. de Lagoy.

360. Même tête.

℞. ΣΣ >. Même type; à l'exergue, ...Π > . . . 3. C. F.tr.b.
Cab. de M. de Lagoy.

361.* Même tête.

℞. WΣ. Même type. . . . . 2½. C. F.tr.b.
Cab. de M. de Lagoy.

362. Même tête.

℞. Même type; au-dessus, ▽; à l'exergue, ΑΛ . 2. C. F.tr.b.
Cab. de M. de Lagoy.

363. Même tête.

℞. IIU. Même type . . . . . 3. C. F.tr.b.
Cab. de M. de Lagoy.

364. Même tête, à gauche.

℞. ΜΑΣΣΑ. Taureau debout, à droite; devant; T; à l'exergue, ΠΣ. . . . . 2½. R¹. F.b.
Cab. de M. de Lagoy.

365. Même tête; devant, Δ.

℞. Mêmes légende et type; à l'exergue, ΠΣ. . . 2½. R¹. F.b.
Mion., Sup. 82.

366. Même tête; devant, K; derrière, I.

℞. Mêmes légende et type; Λ.... . . . . 2¾. R¹. F.o.
Cab. de M. de Lagoy.

367. Même tête.

℞. Mêmes légende et type; devant le taureau, l'enseigne gauloise du sanglier? A l'exergue, ΠΣ. . . . . 2½. R*. F.b.
Cab. de M. de Lagoy.

368. Même tête.

℞. ΜΑ. Taureau cornupète, à droite . . . . . 3½. R¹. F*.
Mion., Sup., 67.

369. Même tête.

℞. Mêmes légende et type; à l'exergue, un symbole indéterminé. . . . . Br. 4. R¹. F*.

Mion., Sup., 68.

370.* Variété, dans le symbole. . . . . 3½. C. F.o.

Mion., Sup., 68.

371. Même tête.

℞. Mêmes légende et type. *(Méd. coulée.)*. . . . . 3½. C. F.b.

Mion., 163.

372. Même tête.

℞. Même légende; le taureau à gauche. *(Coulée.)*. 3½. C. F.tr.b.

Mion., 162.

373. Même tête.

℞. Même légende à l'exergue; le taureau, à droite; au-dessus, une palme. . . . . 4. R³. F.b.

Ma Suite.

374. Même tête.

℞. Mêmes légende, type et symbole . . . . . 1. R³. F.b.

Cab. de M. de Lagoy.

375. Même tête.

℞. ΜΑΣΣΑ au-desssus du type. Lion à droite. . 2½. R³. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

376. Même tête.

℞. Mêmes légende et type; devant le lion, Δ; à l'exergue, ΠΑ. . . . . 2½. R³. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

Septième à huitième époque.

Type de Minerve.

377. Tête de Minerve casquée, à droite, frappée sur la tête d'Apollon.

℞. ΜΑ, à droite d'un trépied dont les anses sont en forme de roues à quatre rayons . . . . . Br. 6. R¹. F.o.

Mion., 169 et Sup., 91 et 92.

378.* Même tête, frappée sur la tête d'Apollon; derrière, un vase? . . . . . 6. R¹. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

379. Même tête, frappée sur le type du taureau cornupète.

℞. MA à gauche du trépied. Surfrappe sur la tête d'Apollon. . . . . Br. 6. R¹. F.o.

Mion., 166.

380.* La même, surfrappée sur le type du taureau avec le symbole de l'épi. . . . . 6. R¹. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

381. Même tête.

℞. Trépied entre les lettres M et A; les anses en forme d'anneaux; les traverses des pieds en forme de 8. Surfrappe sur la tête d'Apollon. . . . . 6. R¹. F.o.

Mion., Sup., 93.

382. Même tête.

℞. Même légende et même type. Le trépied, orné de feuilles de laurier, est semblable à celui de la médaille n° 377. Dans le champ, une corne d'abondance . . . . . 6. R¹. F.o.

Mion., 170.

383. Même tête ; derrière, un astre.

℞. MAΣΣA, en deux lignes. Même type, sans feuilles de laurier; anses en forme d'anneaux. . . . . 6. R¹. F.o.

Mion., 165.

384*. La même, avec un croissant dans le champ du revers. 5½. R¹. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

385. Même tête ; une corne d'abondance.

℞. Mêmes légende et type ; anses en forme de roues. 6. R¹. F.o.

Mion., Sup., 89.

386. Même tête ; une grappe de raisin.

℞. Mêmes légende et type; anses en forme d'anneaux; dans le champ, un croissant. . . . . 6. R¹. F.o.

Mion., 167, 168 et Sup., 90.

387. Même tête; B.

℞. Mêmes légende et type; une lyre. . . . . 5½. R¹. F.o.

Cab. de M. de Lagoy; Statist. des B. du Rhône, XXVII.

388. MAΣ. Même tête.

℞. Minerve debout, à gauche, couverte d'un bouclier et lançant un javelot. . . . . 1½. C. F.b.

Mion., 174.

389. Même tête.
℞. MAΣΣA. Lion à droite. . . . . Br. $1\frac{1}{2}$. R¹. F.b.
Cab. de M. de Lagoy.

390. Même tête.
℞. MACCA. Même type. . . . . $1\frac{1}{4}$. R³. F.b.
Cab. de M. de Lagoy.

391. Même tête.
℞. MAΣ. Même type. . . . . $1\frac{1}{6}$. R¹. F.b.
Mion., Sup., 94.

392. MAC. Même tête.
℞. Lion courant à gauche; dans le champ, D. . $1\frac{1}{2}$. R¹. F.b.
Ma Suite.

393. Même légende et même tête.
℞. Même type; au-dessus du lion, P; au-dessous, D. $1\frac{1}{2}$. R¹. F.b.
Ma Suite; S.-Vincens, pl. v, n° 19.

394. MAΓA. Même tête.
℞. MAΣΣ... Aigle éployé à droite. . . . . $2\frac{1}{2}$. R¹. F.b.
Mion., Sup., 97.

395. MA·ΓO. Même tête.
℞. MACCA. Même type. . . . . 3. R¹. F.b.
Mion., 177 et Sup., 98.

396. MAC.... Même tête.
℞. Mêmes légende et type. . . . . 2. R¹. F.b.
Cab. de M. de Lagoy.

397. La même, avec le type du revers frappé sur les deux faces. 3. R¹. F.b.
Cab. de madame Tôchon d'Annecy.

398. AΓA. Même tête.
℞. Même type, sans légende . . . . . 2. R¹. F.b.
Cab. de M. de Lagoy; Sestini, *Class. gener.*, page 3 de la géographie.

399. Légende barbare. Même tête.
℞. ..AΣΣ.. Même type . . . . . 2. R¹. F.b.
Mion., sup., 100.

400. IΓOHΠ. Même tête.
℞. MACCA. Même type. . . . . $2\frac{1}{2}$. R¹. F.b.
Mion., Sup., 89.

401. Mêmes légende et tête.
℞. MASSA *(sic)*. Même type. . . . . $2\frac{1}{2}$. R¹. F.b.
Cab. de M. de Lagoy.

402.* MAC. Même tête.

℞. Même type, sans légende. . . . . Br. 2. R¹. F.b.

Cab. de M. de Lagoy.

403. MAΣ. Même tête.

℞. Chouette sur un caducée; dans le champ, Λ. 1½. R⁶. F.b.

Cab. de M. de Lagoy; Statist. des B.-du-Rhône, XXXVII.

404. Même tête, sans légende.

℞. Même type; derrière, H; devant, Λ. . . . . 2. R⁶. F.o.

Cab. de madame Tôchon d'Annecy.

405. MAC. Même tête.

℞. AM (*sic*). Dauphin, à droite, et trident. . . . 1½. R¹. F.b.

Mion., sup., 96.

406.* M..... Même tête.

℞. Dauphin, à gauche, sans trident . . . . . 2. R¹. F.b.

Cab. de M. de Lagoy.

407. MA. Même tête, à gauche.

℞. Même type . . . . . 1½. R¹. F.b.

Cab. de M. de Lagoy.

408. MAΣ. Même tête.

℞. Galère garnie de rameurs, allant à droite . . . 1½. C. F.b.

Mion., sup., 105.

409. M... Même tête, à gauche.

℞. Galère, à gauche . . . . . 2½. C. F.b.

Mion., sup. 102 et 103.

410.* Variété de la même pièce . . . . . 1½. C. F.b.

Cab. de M. de Lagoy.

411. Même tête, sans légende.

℞. Galère mâtée, à gauche. . . . . 2½. C. F.b.

Mion., sup., 104.

412. Même tête, à droite.

℞. Galère, sans mât, à droite. . . . . 2½. C. F.b.

Mion., 182, et sup., 101.

413. MAΣ. Même tête.

℞. Caducée ailé, à droite; devant, Γ I . . . . . 2½. C. F.b.

Mion., sup., 106.

414. Même légende et même tête.

℞. Même type, entre A et P. . . . . Br. 2. C. F.b.

Mion., Sup., 113.

415.* Même légende et même tête.

℞. Caducée entre E et Π . . . . . 2. C. F.b.

Cab. de M. de Lagoy.

416. Même légende et même tête.

℞. Caducée entre Δ/A et Φ. . . . . 2. C. F.b.

Ma Suite.

417. MAC. Même tête.

℞. Caducée entre Δ/ et Φ/A . . . . . 2. C. F.b.

Mion., 179, et sup., 109.

418. Même légende et même tête.

℞. MA... Même type, sans sigles. . . . . 2. C. F.b.

Mion., Sup., 107.

419. Même tête, sans légende.

℞. Même type, sans légende . . . . . 2. C. F.b.

Cab. de M. de Lagoy.

420.* Variété de la même pièce . . . . . 1 1/4. C. F.b.

Cab. de M. de Lagoy.

421. M. Même tête.

℞. Deux mains entrelacées; au-dessus, un globule. 2. R[7]. F.b.

Cab. de M. de Lagoy; Statist. des B.-du-Rhône, 21.

Type indéterminé.

422. Tête de vieillard, à droite.

℞. ΜΑΣΣΑ / ΝΩΤΗΙΑ. Taureau cornupète, à droite . Br. 4 1/2. R[4]. F.tr.b.

Cab. de madame Tôchon; pl. III des méd. gaul. de ce Cabinet.

Huitième époque.

Ier type de Diane.

423. Tête nue de Diane, pharétrée, à droite.

℞. ΜΑΣ..... Taureau cornupète, à droite . . Br. 2. R[6]. F.b.

Cab. de M. de Lagoy.

424. MAΣ. Même tête, sans carquois.
℞. W. Galère garnie de rameurs, allant à gauche. Br. 2. R¹. F.b.
Cab. de M. de Lagoy.

425. M. Même tête.
℞. Ξ. Même type . . . . . 2. R¹. F.b.
Ma Suite ; Saint-Vincens, pl. v, n° 10.

426.* M... Même tête.
℞. MAC. Caducée . . . . . 1. R¹. F.b.
Cab. de M. de Lagoy.

427. MAC. Même tête.
℞. ...C. Même type. . . . . 2. R¹. F.b.
Mion., 108.

II° type de Diane.

428. MAC. Tête de Diane, couronnée d'olivier.
℞. VIM. Dauphin et trident, à droite. . . . Br. 1½. R⁶. F.b.
Cab. de M. de Lagoy.

429. MA... Même tête.
℞. MAC. Caducée ailé. . . . . 1¾. R⁶. F.b.
Cab. de M. de Lagoy.

III° type de Diane.

430. MAC. Tête de Diane, tourrelée, à gauche.
℞. MAC. Dauphin, à droite. . . . . Br. 1. R³. F.b.
Mion., sup., 95.

431. Même tête, à droite; devant, M; derrière, A.
℞. Caducée ailé; dans le champ, à droite, Λ. . . . 2. R³. F.b.
Cab. de M. de Lagoy.

II° type d'Apollon.

432. Tête nue d'Apollon, à droite.
℞. MΞΞΛI. Taureau cornupète, à droite . Br. 4. R⁴. F.tr.b.
Cab. de M. de Lagoy.

433. Même tête.

℞. ΛΜ. Même type. . . . . Br. 2¼. R⁴. F.b.

Cab. de M. de Lagoy.

434. Même tête.

℞. Même type, sans légende; derrière le taureau, o°; à l'exergue, O. . . . . 2½ R⁴. F.b.

Cab. de M. de Lagoy.

Voilà, aussi complètes qu'il nous a été possible de les établir, les différentes suites des médailles de la première ville civilisée des Gaules. Le grand nombre de ses monuments numismatiques nous a fait multiplier les divisions et subdivisions, afin d'en faciliter l'étude, mais sans perdre de vue le principal but de notre travail, le classement chronologique. Après avoir séparé les métaux, suivant l'usage consacré, nous avons rangé, dans chacune de ces divisions, les types, selon les époques où ils ont commencé de paraître, et nous avons suivi chacun d'eux dans ses différentes variations, depuis son apparition jusqu'à sa fin, d'après les caractères tirés du style et de la fabrique des médailles. Dans celles de même style et de fabrique évidemment contemporaine, un ordre alphabétique a été suivi, à l'aide des sigles et des monogrammes. Nous avions voulu d'abord établir nos suites d'après l'ordre chronologique le plus rigoureux, mais les séries nombreuses du même type se trouvant morcelées, on aurait été obligé d'aller les chercher au milieu de pièces de métal, de module et de types différents, et cependant le motif de ces morcellements aurait été basé, nécessairement, sur des inductions très conjecturales. Il est, sans aucun doute, plus satisfaisant de pouvoir envisager, d'un seul coup d'œil, les différentes variations d'un même type, pendant toute sa durée monétaire. Nous avons vu M. Hennin indiquer, dans son excellent Manuel, des améliorations importantes aux classifications adoptées jusqu'alors, et se trouver néanmoins forcé de les suivre à son tour [1]. Après y avoir bien réfléchi,

[1] Manuel de Numismatique ancienne, t. I, p. 301 à 304.

nous nous sommes décidé à faire de même; mais on remarquera toutefois, nous l'espérons, les modifications notables que nous avons introduites, et on n'a, pour les apprécier, qu'à mettre le catalogue de M. Mionnet en regard du nôtre [1].

Si nous avons adopté, pour notre catalogue et pour nos planches, la forme la plus favorable aux recherches, nous nous sommes attaché, dans notre texte, à suivre l'ordre purement chronologique. Les numéros des médailles, les interlignes placés dans les séries, aideront à reconnaître les principales variétés du même type, et les subdivisions qui se rapportent aux différentes époques déterminées dans le texte.

Nous avons soigneusement révisé, sur les pièces elles-mêmes, les catalogues dressés avant le nôtre. Dans le plus récent et le plus étendu de tous, M. Mionnet avait déjà écarté un certain nombre de médailles fausses, ou de descriptions inexactes, conservées par des auteurs plus anciens [2]; cependant, plusieurs d'entre elles avaient encore échappé à la sagacité de cet habile numismatiste. Ainsi les n°s 174 et 175 de son premier volume, empruntés à la pl. III de Saint-Vincens, et sur lesquels celui-ci avait lu ΜΑΣΣΑ, au lieu d'ΑΛΕΞΑ, appartiennent à Alexandrie de Troade; le n° 164 doit être attribué à la Macédoine, la

[1] Dans l'incertitude où nous nous trouvions, nous avons consulté notre docte confrère, M. le marquis de Lagoy, dont les utiles avis nous ont souvent guidé dans la rédaction de cet ouvrage, et nous avons été surtout déterminé par les réflexions suivantes : « Je n'ose pas, nous écrivait-il, » vous conseiller de ne tenir aucun compte » des différences de métal, de type ou de » module, tant le classement par époques » me semble incertain. Il y a une énorme » différence de fabrique, par exemple, dans » les bronzes au type du taureau cornupète; » il faudrait donc placer ce même type à » diverses époques successives; cela n'occasionnerait-il pas une sorte de confusion » désagréable et pénible, lorsqu'on voudrait puiser des renseignements? Les » livres de Numismatique ne sont pas faits » pour être lus de suite; leur plus grande » utilité consiste, je crois, à servir aux recherches. » Et cela est surtout vrai pour les catalogues.

[2] On n'a qu'à jeter les yeux sur les planches des médailles de Marseille, par Saint-Vincens, notamment sur les n°s 1, pl. 1re; 11, pl. II (médaille de Sicyone); 9 (médaille d'Alexandrie de Troade) et 11, pl. III; 11 et 15, pl. IV; 11, 17 et 18, pl. V.

légende offre les lettres MAKE, au lieu de MAΣΣ, et le n° 180 : *Tête de femme, arbre au revers*, doit être un exemplaire mal conservé de notre médaille 429. Nous avons reconnu aussi des pièces plusieurs fois répétées, comme on le verra par les renvois placés à la suite de nos descriptions, et nous avons omis, à dessein, plusieurs médailles trop mal conservées pour être classées convenablement d'après leurs types ou leurs légendes. Enfin, malgré la puissante autorité d'Eckhel, la loi que nous nous sommes imposée, de ne décrire aucune médaille sans avoir constaté son existence, nous a fait rejeter l'une des pièces les plus curieuses, attribuées à Marseille, celle où Diane est représentée en buste, au droit, et debout, au revers, avec un cerf à ses côtés[1]. M. Bergmann, l'un des Conservateurs du Cabinet de Vienne, nous a assuré qu'elle ne se trouvait point dans la collection impériale citée par Eckhel, d'après qui St.-Vincens l'avait aussi donnée[2]. M. de Longpérier, dont l'obligeance et le savoir sont connus de tous ceux qui fréquentent le Cabinet des Médailles de Paris, a bien voulu faire quelques recherches à ce sujet. Il croit que la médaille d'Eckhel pourrait appartenir à Magnesia d'Ionie, d'après la ressemblance entre le buste de Diane pharétrée, sur les bronzes de 2e module, de cette ville, et celui de la gravure d'Eckhel. Cependant, comme il existe toujours des différences assez fortes entre les bronzes et la gravure, il regarde seulement, comme certain, que la prétendue médaille de Marseille a été frappée dans l'Asie-Mineure. La fausse attribution d'Eckhel ayant été sans doute reconnue au Cabinet Impérial, aura donné lieu à un déplacement qui explique la disparition de cette pièce de la suite des médailles marseillaises. Quant à la médaille d'or, unique, publiée par St.-Vincens malgré une provenance suspecte[3], elle est moulée sur une drachme semblable à notre n° 54,

[1] Eckhel, *Num. vet. anecd.*, p. 3, et pl. 1, n° 3; *Doctr. num. veter.*, t. I, p. 69.

[2] Notice sur Fauris de Saint-Vincens, page 10 et planche IV, n° 14; Aix, an VIII.

[3] Elle avait été achetée, en Hollande, par Barthélemy Courçay (Voy. la notice citée, p. 10, et la pl. 1re, n° 1).

comme on peut le vérifier au Cabinet du Roi, où elle est maintenant conservée.

Nous avons donné la description de toutes les médailles marseillaises déjà publiées et reconnues authentiques; nous en avons édité un très grand nombre de nouvelles, dont le riche cabinet de M. le marquis de Lagoy a fourni la meilleure partie [1]; nous avons figuré les principales variétés, dans toutes les divisions et subdivisions, en sorte que celles qui ne sont pas venues à notre connaissance, comme celles qui seront découvertes par la suite, se rangeront naturellement, nous le pensons, dans nos cadres, et se rapprocheront des différents dessins que nous avons donnés.

Il nous reste à justifier le système adopté dans nos classifications.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Tout le monde sait que, dès l'année 600, avant notre ère, la civilisation grecque aborda aux rives de la Gaule [2]. Des navires des Phocéens d'Ionie, faisant un voyage de découvertes, jetèrent l'ancre, à l'est du Rhône, sur une côte dépendant du territoire des Ségobriges [3]. Euxène, chef de l'expédition phocéenne, épousa la

[1] Les deux catalogues de M. Mionnet, t. I, p. 67-76, et Sup., t. I, p. 133-141, ne contiennent que 242 numéros; le nôtre s'élève à 434.

[2] Plusieurs auteurs pensent que les Rhodiens fondèrent des établissements sur les côtes méridionales de la Gaule un peu avant les Phocéens. Mais ces établissements sont mal constatés, et s'ils existèrent réellement avant celui de Marseille, ils tombèrent bientôt dans sa dépendance (Cf. Walkenaër, Géograph. anc. des Gaules, t. I, p. 25-27).

[3] Justin, l. XLIII, c. 3. — Le nom des Ségobriges, *Segobrigii*, semble indiquer une tribu gauloise restée libre au milieu des populations liguriennes, en possession depuis long-temps du littoral de la Méditerranée. Cette observation, faite par mon savant ami et compatriote, M. Amédée Thierry (Histoire des Gaulois, part. Ire, ch. 1), rend compte, mieux que les origines merveilleuses dont l'imagination des Grecs entourait la fondation de leurs établissements, de la facilité avec laquelle les Phocéens prirent, dans la Narbonnaise, une position qui leur eût été vivement disputée par la nation belliqueuse des Ligures. Elle devait, au contraire, leur être naturellement offerte, en échange d'une alliance utile, par les Ségobriges que pressait de tous côtés une population ennemie.

fille du chef de la tribu gauloise, nommé Nann, reçut en dot la côte où il avait pris terre, renvoya promptement ses navires chercher à Phocée de nouveaux colons, et travailla, en attendant leur arrivée, à la fondation d'une ville qu'il appela Massalie, Μασσαλία[1].

Si, dès l'origine de la colonie, Euxène crut devoir en consacrer la fondation par une émission de numéraire, elle ne dut pas être considérable, car l'argent monnoyé ne pouvait être d'un grand usage avec les tribus barbares dont il était entouré, et cela expliquerait la rareté des monuments qui nous en restent. Peut-être donnons-nous une trop haute antiquité au monnoyage des Massaliotes, en reportant à cette époque les médailles placées en tête de nos catalogues; mais rien cependant n'empêche de supposer que le chef d'une expédition lointaine, destinée à jeter les fondements d'une colonie, n'ait emporté avec lui des objets nécessaires pour frapper des monnaies, à une époque où l'usage en était généralement répandu dans le pays qu'il habitait.

Nos médailles, au surplus, offrent tous les caractères de l'antiquité que nous leur assignons, et leurs types conviennent parfaitement à la colonie naissante. C'est le *phoque* (n° 1 du catalogue et des planches), allusif au nom de la mère-patrie et dont la figure était représentée sur la monnaie nationale[2]; ce sont le *lion* et le *griffon* (n°s 2 et 3), autres types monétaires de Phocée[3] et attributs de Diane et d'Apollon. Nous verrons plus tard le type du lion devenir l'un des plus fréquents sur la monnaie de Massalie[4].

[1] Aristot., *ap.*, Athen., l. XIII, c. 5. — Justin, l. XLIII, c. 3.

[2] Mionn., Sup., VI, 283, n°s 1293-1298.

[3] Mionn., t. I, p. 175 et suiv.; Sup., t. II, p. 283, n°s 1293 et 1302, et p. 285 et suiv. —La pièce au griffon, en raison de sa fabrique, serait mieux placée après le n° 4; mais le désir de ne pas couper la première série des médailles au type de Diane, par une pièce étrangère à ce type, me l'a fait laisser à une époque très voisine, au surplus, de celle où fut frappée la première médaille de cette série, en me réservant, toutefois, d'en avertir le lecteur.

[4] Le *lion dévorant une proie* et le *lion marchant* sont aussi les types ordinaires de Vélia de Lucanie, fondée également par les Phocéens d'Ionie, en même temps que Marseille (Voyez Mionn., t. I, p. 173-177, et Sup., t. I, p. 325-328).

On a conçu des doutes sur l'attribution de ces pièces [1], publiées pour la première fois par M. le marquis de Lagoy, qui les avait recueillies dans les fouilles faites par lui à St.-Remy, sur l'emplacement de l'ancienne ville massaliote de *Glanum* [2]. On a pu croire qu'elles avaient été apportées de Grèce par les Phocéens ; mais comment n'en trouverait-on pas de semblables dans ce pays? Au contraire, elles se rencontrent seulement sur le territoire de la Provence, et, chose remarquable, dans l'énorme quantité de monnaies massaliotes recueillies par M. de Lagoy, à Saint-Remy, il ne s'est jamais trouvé une seule pièce grecque. Une autre objection pourrait être tirée de la différence de forme dans les creux des revers, mais cette observation, très juste en général, présente, dans son application, d'assez nombreuses exceptions. Ainsi les médailles de Corinthe offrent à la fois des aires creuses en forme de méandre, et d'autres divisées en quatre carrés ou en quatre triangles. Sur des médailles d'argent de *Lete* de Macédoine, au type du Faune poursuivant une femme, on remarque également les aires en creux, divisées tantôt en triangles et tantôt en carrés. On pourrait encore citer d'autres exemples.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

Cependant les messagers d'Euxène revinrent avec de nouveaux colons, en grand nombre, apportant sur leurs navires des outils, des armes, des instruments d'agriculture, des plants de vigne et d'olivier. Ils ramenaient, en outre, d'Éphèse, où un oracle leur avait ordonné de s'arrêter, une statue de la grande divinité que l'on y adorait, Artémis ou Diane, pour mettre sous sa protection la nouvelle colonie. Les chefs de l'expédition étaient Simos et Protis [3].

Nous pensons que les médailles de notre deuxième série nous

[1] *Numismatic Journal*, tome II, page 240.

[2] Description de quelques médailles inédites de *Massilia*, *Glanum*, etc., pages 7-9.

[3] Justin, l. XLIII, c. 3 et 4. — Strab., l. IV, c. 3, p. 179.

offrent les traits de cette statue, apportée par la seconde migration phocéenne. Le caractère égyptien du célèbre simulacre d'Éphèse n'est pas méconnaissable dans les têtes des médailles 5, 7 et 8, tandis que les cheveux relevés derrière la tête, sur les médailles 6 et 10, annoncent déjà le caractère de Diane chasseresse, qui deviendra désormais celui de cette déesse sur les monnaies massaliotes frappées à son effigie. Une autre particularité curieuse est la manière dont la chevelure a été traitée par le graveur. Elle rappelle évidemment ces ouvrages d'ancien style de la statuaire grecque, où les cheveux sont divisés en petites boucles, de manière à imiter non des cheveux réels, mais de véritables perruques, d'après l'usage antique de coiffer les simulacres de la divinité avec des cheveux artificiels, comme on les habillait de véritables draperies. Le *crabe*, type du revers, était un des nombreux attributs de la déesse éphésienne, et les mythologues voient en lui, soit un simple emblême de l'humide élément subordonné à Artémis, soit un symbole de la lune s'élevant de l'Océan [1]. Mais il nous semble devoir surtout rappeler ici l'épithète de la Diane des Grecs, de *Protectrice des ports* [2] qui, selon le savant docteur Creuzer, peut avoir appartenu originairement à l'Artémis d'Éphèse, adorée dans l'un des ports les plus célèbres du monde [3].

La présence de la lettre M, sur les nos 8 et 9 de cette dernière série, est une circonstance importante pour l'attribution des curieuses médailles qui la composent, et leur provenance habituelle, Marseille et ses environs, lui donne un nouveau degré de certitude.

C'est encore à M. le marquis de Lagoy que l'on doit la connaissance de ces précieux monuments de la Numismatique marseillaise [4]. Avant lui on n'avait pu en remonter les origines jusqu'à

[1] Creuzer et Guigniaut, Relig. de l'antiq., t. II, 1re part., p. 139 et 140.

[2] Αιμενῖτις et Αιμενιακόσος. — Une foule de villes maritimes de l'antiquité ont placé le symbole du crabe sur leurs monnaies.

[3] Creuzer, *loc. laud.*

[4] Description de quelques méd. inéd., etc., p. 5, 9 et 10.

l'époque de la fabrication des monnaies à aire en creux, que l'on trouve, au début du monnoyage, dans les villes grecques, et qui manquaient à l'antique Massalie.

TROISIÈME ÉPOQUE.

La colonie phocéenne prit de bonne heure de rapides développements. De riches cultures s'établirent, une marine fut créée, d'anciennes forteresses, occupées jadis, sur les côtes voisines, par les Phéniciens et les Rhodiens, furent relevées et garnies de troupes. Cette prospérité, toujours croissante, inquiéta bientôt les Ligures, qui profitèrent de la mort du beau-père et du protecteur d'Euxène pour faire soulever contre ses anciens hôtes Coman, fils de Nann. Dès lors les Massaliotes eurent souvent à se défendre contre les agressions des peuplades liguriennes et gauloises dont ils étaient voisins [1].

A cette période de l'existence de Massalie peuvent se rapporter les premières médailles au type d'*Apollon*, qui devint la seconde divinité tutélaire de la fille de Phocée. Le dieu, sur ces pièces, est représenté la tête armée d'un casque [2]. L'état de guerre continuelle où les Massaliotes se trouvaient alors, avait dû leur faire choisir pour protecteur cet Apollon guerrier, originaire de la Lycie, que Pausanias avait vu représenté, *avec le casque, l'arc et la lance* [3], dans la ville d'Amycles [4].

Une petite roue, ou *rouelle*, à quatre rayons, formera dorénavant le type du revers des oboles massaliotes à l'effigie d'Apollon, et nous la trouvons ici figurée, en outre, comme nos cocardes modernes, sur le côté de son casque. Ce symbole, dont l'illustre Eckhel n'avait pu découvrir la valeur [5], a été l'objet de diverses

[1] Justin, l. XLIII, c. 3-5.—Tit.-Liv., c. 34.

[2] Voy. les n°s 11 à 17.

[3] Ἔχει δὲ ἐπὶ τῇ κεφαλῇ κράνος, λόγχην δὲ ἐν ταῖς χερσὶ καὶ τόξον (Pausan., *in Lac.*, c. 19).

[4] Cette statue, d'une antiquité reculée, que Pausanias vit à Amycles, n'était qu'une immense colonne d'airain à laquelle étaient ajustés une tête, des mains et des pieds. Le trône qui la soutenait était un des plus beaux produits de l'art grec, de l'époque qui précéda celle de Phidias.

[5] « *Quid rota, aut si malis, orbis quadrifariam sectus... indicet, mihi incompertum.* » (Num. veter. anecd., p. 32.)

interprétations. On l'a considéré tour-à-tour : comme le résultat d'un procédé mécanique, remplaçant le carré creux destiné à maintenir la pièce pendant la frappe; comme un souvenir de la rouelle métallique, espèce de monnaie primitive, selon quelques auteurs; comme un emblême des courses de char qui avaient lieu aux jeux célébrés dans la Grèce et ses colonies; comme un symbole emprunté aux Gaulois eux-mêmes, qui l'avaient reçu des Égyptiens par l'intermédiaire des druides, initiés aux doctrines de Pythagore; enfin, comme la tétrade sacrée des Pythagoriciens, le plus parfait des nombres, désignée par quatre lignes et enveloppée dans l'unité divine, représentée par le cercle, emblême de l'éternité.

La première de ces opinions était celle de notre célèbre Barthélemy, mais elle ne saurait supporter un examen sérieux; son auteur lui-même l'avait donnée avec l'accent du doute, et sans y attacher l'importance d'une démonstration [1]. En effet, les médailles d'Athènes sur lesquelles le carré creux se trouve au revers de la roue, et la présence de cette même roue sur le casque de la divinité représentée sur nos médailles marseillaises, prouvent qu'il faut lui chercher une origine dans un ordre d'idées plus élevé. J'en dirai autant à l'égard de la seconde interprétation, consignée dans le *Numismatic Journal* [2]. Quant à la troisième, rien n'est moins certain que l'usage des rouelles métalliques comme monnaie, car, selon la remarque judicieuse de M. le baron de Crazannes, à une époque de barbarie, où les moyens les plus simples devaient être employés de préférence, il était plus facile de frapper grossièrement un flan globuleux que d'évider un morceau de métal [3]. La quatrième interprétation appartient à M. Akerman [4], et n'est, au fond, que la reproduction de la dernière, en y joignant

[1] Barthélemy, cité par Pons, dans le journal *L'Ami du Bien*. Aix, 1827, n° 13.

[2] *Numismatic Journal*, t. II, p. 241 et Rev. Num., 1838, p. 472.

[3] Cf. Dissertation de M. le baron de Crazannes sur les méd. gaul., au type de la croix ou de la roue, p. 7-10. — Revue Numismatique, 1836, p. 169-174, et pl. III. — Revue Numismatique, 1840, p. 453-454.

[4] *Numismatic Journal*, 1837, n° de janvier à avril, et Revue Numismatique, 1840, p. 14.

la supposition, très peu probable, d'un emprunt fait par une nation civilisée à une nation barbare. La dernière a l'avantage d'être en rapport avec le caractère religieux, habituellement empreint dans les divers types monétaires de l'antiquité, et son auteur, M. Pons, l'a développée d'une manière ingénieuse dans un article du journal *L'Ami du Bien*, publié à Aix [1].

On avait remarqué, il y a long-temps, la provenance des rares monnaies dont nous nous occupons. Elles sont figurées sur les planches de Fauris de Saint-Vincens [2], et sur celles de M. Tôchon d'Annecy [3], parmi les médailles de la Narbonnaise. Pellerin les avait déjà rapportées à Marseille [4], et M. le marquis de Lagoy a fait définitivement adopter cette attribution [5], en publiant les différentes variétés reproduites dans notre catalogue et sur nos planches [6].

Sur la médaille n° 15, et sur une nouvelle variété, n° 16, dont M. de Lagoy a bien voulu me permettre la première publication, les rayons de la roue se divisent en trois branches, en approchant de la circonférence, comme sur les oboles de Syracuses, d'ancien style, avec lesquelles les nôtres offrent beaucoup de ressemblance [7]. Pons a proposé de reconnaître dans ces douze rayons le symbole des douze signes du zodiaque [8]. Les quatre rayons pourraient, à leur tour, être considérés comme celui des quatre saisons, et la roue serait une sorte de signe abrégé du char d'Apollon, symbole de la course solaire.

Une autre explication de la roue, d'autant meilleure qu'elle est plus simple, a été donnée par M. Bröndsted [9], et a reçu une nouvelle autorité de l'approbation de M. Raoul Rochette. On devra reconnaître, avec eux, dans ce *disque à quatre rayons*, « le meu- » ble qui se plaçait sur le trépied fatidique de Delphes, et qui

[1] Année 1827, n° 13, p. 42 et suiv.

[2] Pl. II, n° 11.

[3] Pl. XIX, n°s 4 et 5.

[4] T. III, p. 126, et pl CXV, n° 17.

[5] Descr. de quelq. méd. inéd. de *Massilia*, etc., p. 10 et 11, et n°s 10 à 13 de la planche.

[6] Voy. les n°s 11 à 14.

[7] Mionn., I, 301, n° 798, et Sup. I, 436, n°s 533-335.

[8] L'*Ami du Bien*, 1827, n° 13.

[9] Voyages et Recherches en Grèce, l. I, p. 116-118.

» était devenu, sous le nom de κύκλος μαντικός, l'un des principaux » symboles du culte d'Apollon Pythien [1]. »

La médaille n° 16 offre une légende insolite dans la Numismatique marseillaise, quant à la disposition des caractères et à leur forme, qui rappelle celle des lettres celtibériennes, sauf le ⊓. Celui-ci paraît étranger à l'alphabet des Celtibères, dont M. Lenormant et M. de Saulcy nous ont donné des tableaux si complets [2]. Il nous semble impossible de lire autrement que *Mass*, ou *Massa*, si l'on fait concourir deux fois la lettre A à la formation de ces initiales du nom des Massaliotes. La comparaison des types et la provenance (le département des Bouches-du-Rhône) commandent également d'attribuer cette médaille à la ville de Marseille, et aux premières époques de son monnoyage. Nous retrouverons, au surplus, le caractère ⊓ sur des médailles d'une époque bien postérieure [3], et nous le croirions volontiers, ainsi que celui-ci, ⊀, emprunté à l'alphabet des Ligures, peuple d'origine ibérienne, comme chacun sait. Ne serait-il pas possible même de supposer que cette monnaie aurait été frappée, par les Massaliotes, pour servir dans leurs relations de commerce avec les populations voisines? Elle paraît, en raison de son poids, ainsi que la précédente, n° 15, avoir été l'hémiobole de l'époque.

Ces considérations nous ont engagé à classer à la suite de ces

[1] Essai sur la Numismatique tarentine, au t. XIV des nouv. Mém. de l'Acad. des Inscriptions, p. 341. — Les *rouelles*, que l'on a regardées comme des monnaies primitives, se rattachaient probablement au culte d'Apollon, ou à celui des divinités vangeresses et des divinités infernales, près desquelles on voit souvent figurer le symbole de la roue, sur les vases peints (Cf. de Witte, Catalogue de la collection de M. le vicomte Beugnot, p. 24-28). On comprendra que nous n'ayons pas discuté la valeur de l'opinion de Grosson (Rec. des antiq. et monum. marseillais, p. 3) qui, reportant à une époque très récente l'émission des oboles de Marseille, à la tête d'Apollon, regardait le type du revers comme le signe du christianisme et comme un exemple de la tolérance religieuse des Marseillais, qui plaçaient à la fois, sur leur numéraire, un type appartenant aux croyances païennes, et un autre rappelant celles des Chrétiens. Son ouvrage est rempli d'explications presque aussi singulières des autres monuments de Marseille.

[2] Cf. Revue Numism., tableau de la p. 15, année 1840; et Essai de classification des monnaies autonomes de l'Espagne, pl. VI.

[3] Voy. les n°s 44, 215 et 228.

deux pièces une petite médaille d'argent, attribuée par M. Millingen à Tempyra, à cause de la ressemblance de type et de fabrique avec plusieurs autres monnaies de la Thrace [1]. Le savant numismatiste anglais, en lisant *Tam* au lieu de *Mas*, était guidé par la forme singulière du T, ainsi figuré, ⊓, sur les médailles de Mésembrie, dont le type du revers est également une roue [2]. En outre, la forme particulière du casque le rapproche du pétase qui couvre la tête du Mercure des médailles d'Aenos [3], dont Tempyra, selon Tite-Live, était peu éloignée. M. Mionnet, accueillant avec une certaine hésitation ces conclusions, a proposé, si l'on admettait l'attribution de M. Millingen, de classer aussi à Tempyra les petites médailles sans légende, de notre série [4], placées par lui, jusqu'alors, aux incertaines [5]. Lorsque M. de Lagoy réclamait contre cette proposition, en s'appuyant de la provenance habituelle de ces pièces [6], il ne possédait pas encore la précieuse médaille n° 16, dont la découverte, sur le territoire marseillais, vient dissiper tous les doutes qui pouvaient rester dans l'esprit des antiquaires.

Cette série n'est pas, comme on a pu le reconnaître, d'un intérêt inférieur aux précédentes. En effet, si les premières ont permis de remonter les origines du monnoyage massaliote jusqu'à l'emploi des carrés creux, et si elles nous ont offert l'effigie du premier simulacre de Diane adorée à Massalie, la dernière nous a montré une représentation d'Apollon, rappelant, comme celle de Diane, ces idoles de style ancien, qui recevaient, de préférence aux chefs-d'œuvre de Phidias et de Praxitèle, les hommages et les prières des peuples de l'antiquité grecque.

[1] Recueil de quelques méd. grecq. inéd., p. 34, et pl. II, n° 2.

[2] Eckhel, *Num. vet. anecd.*, pl. V, n°s 2 et 4. — Mionn., Sup., II, p. 341, n°s 846 et 847.

[3] Eckhel, *op. laud.*, pl. IV, n° 17. — Mionnet, Sup., t. II, pages 311 et suivantes.

[4] Descript., des méd. grecq., Sup., t. II, p. 499, not. *a*.

[5] *Ibid.*, t. VI, p. 630, n° 125.

[6] Descript. de quelq. méd. inéd. de *Massilia*, *Glanum*, etc., p. 11.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

Vers l'année 542, un événement inattendu apporta un tel accroissement à Massalie, qu'il a été regardé par plusieurs anciens auteurs comme son origine même [1]. Les Phocéens de la mère-patrie, chassés de leurs foyers par les armées victorieuses de Cyrus, vinrent, avec des navires chargés des richesses qu'ils purent soustraire à l'ennemi, chercher un asyle auprès de leurs frères de la Gaule, où les conduisit Créontiade, un de leurs principaux citoyens. Une partie des émigrants s'était arrêtée en Corse, où d'autres Phocéens avaient bâti, vingt années auparavant, la ville d'Alalie [2]; mais tous furent bientôt chassés par les Tyrrhéniens et les Carthaginois, auxquels leurs pirateries les avaient rendus redoutables. Plusieurs d'entr'eux allèrent fonder, sur les côtes d'Italie, la ville d'Hyèle ou Vélia; les autres vinrent rejoindre leurs compatriotes de Massalie [3].

Ces accroissements successifs de population et de richesses permirent à la ville de prendre de grands développements. De colonie, devenue métropole, elle devait bientôt laisser loin d'elle Phocée. Des murailles de défense furent construites; une enceinte continue, flanquée de tours, et une citadelle isolèrent de la terre ferme le promontoire sur lequel la ville était bâtie. La citadelle renfermait les temples de ses deux divinités protectrices, Diane et Apollon, et celui de la déesse tutélaire de tous les Ioniens, Athèné ou Minerve. Le port, creusé naturellement au pied d'un amphithéâtre de rochers, fut rendu plus vaste et plus commode; on y établit un arsenal et de vastes chantiers [4]. Massalie, régie par de sa-

[1] Hérodot., I, 165. — Pausan., X, 8. — Ammian. Marcell., XV, 9. — Hygin., *ap.*, Aul. Gell., X, 16, etc. — Cf. Cary, Dissertation sur la fond. de Marseille; Raoul Rochette, Hist. des colon. grecq., III, 412; Terneaux, *Hist., reip. Massil.*

[2] Aujourd'hui Ajaccio.

[3] Hérodot., I, 165. — Diod. Sicul., V, p. 295. — Antioch., *ap.* Strab., VI, p. 252. — Hygin., *ap.* Aul. Gell. *Noct. Attic.*, X, 16. — Amm. Marcell., XV, 9, etc.

[4] Strab., l. IV, p. 179 et 180. — Fest. Avien., v. 701. — *Panegyr.* Eumen. *in* Constant., c. 19.

ges lois [1], étendit graduellement son pouvoir sur le territoire environnant, où elle fonda plusieurs colonies, et ses expéditions de commerce commencèrent à parcourir les mers lointaines [2].

Les médailles décrites dans notre quatrième série appartiennent, selon nous, à cette époque de progrès général dont elles offrent des traces sensibles. La *tête d'Apollon*, représentée *nue*, se rapproche de plus en plus du type de la beauté humaine idéalisée, qui succéda aux formes hiératiques anciennement reçues, et elle arrive presque à sa plus haute expression, que nous trouverons empreinte sur les médailles de l'époque suivante.

La médaille n° 21, placée par sa fabrique sur les limites de l'ancien et du nouveau style, fixe le nom du port de Marseille, appelé Halycidon dans plusieurs manuscrits de Méla, et Lacydon, comme sur notre médaille, par Eustathe [3]. Cette curieuse pièce du Cabinet du Roi, dont on ne connaît pas un second exemplaire, a peut-être été frappée à l'occasion de l'agrandissement du port, dont nous parlions tout-à-l'heure; du moins, son extrême rareté permet de le supposer; une véritable monnaie, ayant eu cours à une époque où tout annonce une assez grande abondance de numéraire en circulation, nous serait arrivée à un nombre d'exemplaires plus considérable. L'inscription ΛΑΚΥΔΩΝ peut faire croire, comme l'a dit le premier M. Raoul Rochette, que la tête représentée sur l'une des faces de la médaille, est celle du *port Lacydon* lui-même [4], comme on voit sur des médailles de Corinthe, l'*Isthme* personnifié, et l'inscription ISTHMVS, qui ne laisse aucun doute sur l'attribution du type [5].

Une autre circonstance particulière, comme serait, par exemple, la dédicace d'un nouveau temple d'Apollon, pourrait aussi rendre compte de l'origine d'une médaille, également unique, de

[1] Just., XLIII, 4.—Cicer., *pro Fluc.*, etc.

[2] Strab., l. IV, p. 579-580. — Scymn. Ch., v. 214 et suiv. — Plin., l. III, c. 4 et 5. — Pomp. Mel., l. II, c. 5. — Ptolem. *Geog.*, l. II, c. 10, etc.

[3] Pomp. Mel., *cum not. varior.*, l. II, c. 5. — Eustath., *ad* Dionys. *Perieg.*, v. 75.

[4] Raoul Rochette, Essai sur la Numismatique tarentine, au tome XIV des Mémoires de l'Acad. des Insc., p. 399, note 1.

[5] Millingen, *Ancient coins of greek cities*, pl. IV, n° 15.

la même série (n° 22). Sur cette pièce on lit l'inscription , ΑΓΛΑ dont personne n'a cherché à découvrir la signification, et qui n'est peut-être que l'épithète d'Ἀγλαός, *brillant*, donnée à Apollon, épithète qui rappelle celle de KALOS, si fréquente sur les vases peints, où elle accompagne les noms des dieux et des héros [1].

Les médailles n°s 20 et 23, indépendamment de la lettre M du revers, offrent, du côté de la tête, le commencement du mot entier Μασσαλιητῶν, [monnaie] des Massaliotes. On voit que, dans cette série de transition d'un système à un autre, il n'y a pas, il ne pouvait y avoir encore la fixité de types et de légendes qui va distinguer la belle époque du monnoyage.

Nous observons, pour la première fois, à la tête représentée sur les médailles de la même série, une *corne naissante*, attribut ordinaire des dieux-fleuves, ce qui a conduit M. Mionnet à regarder la tête de la médaille de Lacydon, la seule sur laquelle il eût aperçu cet attribut, comme celle du *Rhône personnifié* [2]. Pons a combattu vivement cette conjecture, et il a prétendu que la corne n'était qu'une mèche de cheveux [3]. Il avait aussi hésité à reconnaître, dans le type habituel du droit des autres oboles, la *tête d'Apollon*. « Comment, disait-il, les Marseillais, qui sur leur » monnaie de cuivre représentaient Apollon avec une couronne tis- » sue de feuilles de l'arbre qu'il chérissait, avec cette chevelure » longue et flottante qui lui semble particulière, et qui lui mérita » le surnom d'Ἀκερσεκόμης, chez les Grecs, et d'*Intonsus*, chez les » Latins; comment auraient-ils négligé de le caractériser de la » même manière sur les monnaies d'argent qu'ils ont consacrées » à ce dieu ? » Néanmoins, la chevelure longue et laurée n'est pas le caractère exclusif de la coiffure d'Apollon, et Pons en revint à l'opinion commune [4].

[1] Cf. Lenormant et de Witte, Élite des monum. céramogr., t. I, p. 105.

[2] Descript. des méd. grecq., sup., t. I, p. 136, note *a*.

[3] Opuscules posthumes, publiés par M. Giraud, à Aix, en 1836, p. XXXI et XXXII. — La même opinion se trouve aussi consignée dans un Mémoire, en forme de lettre, adressé par Pons à la Société des Antiq. de France, et publié, par extrait, dans le Rapport de M. Bottin sur les travaux de l'année 1823-24, t. VII, p. XCI et XCII.

[4] Opuscules posthumes, pages XXXI et XXXII.

M. Raoul Rochette, dont l'opinion est d'un si grand poids, a regardé la tête représentée sur nos médailles comme celle du *Démos*, ou du *héros local* de la colonie phocéenne [1]. La *tête jeune et imberbe*, sans attributs divins, était en effet une des représentations habituelles du peuple personnifié, du héros, ou fondateur de la ville, et l'antiquité fournit une multitude d'exemples de personnifications semblables [2], mais dont il faut peut-être reporter les premières à une époque moins reculée que celle à laquelle appartiennent nos médailles.

D'une autre part, le culte particulier rendu à Apollon par les Massaliotes, l'adoption incontestable, sur la monnaie de cuivre, de son effigie comme type local, le symbole de la roue, particulier à ce dieu, nous font hésiter à repousser l'explication anciennement reçue; nous voulons toujours attribuer à Apollon la *tête* d'abord *casquée*, puis à *cheveux hérissés*, et changeant successivement de caractère, selon les différentes transformations adoptées par l'art grec dans les représentations de la divinité. On comprendra, du reste, qu'après avoir cité l'opinion de M. Raoul Rochette, ce ne soit qu'avec une extrême réserve que nous cherchions à défendre la nôtre.

Quant à l'attribut de la *corne*, il est impossible de ne pas le reconnaître sur un grand nombre de nos médailles [3]. Mais il appartenait au dieu delphique, comme le prouve le nom de l'Apollon τράγιος, adoré à Naxos [4], et celui de l'Apollon κερεάτας, adoré près de Mantinée, en Arcadie [5], se confondant certainement avec l'Apollon de Naxos, et avec Pan, qui est le même que Phaëton, comme l'a très bien remarqué M. Panofka [6]. Rien n'empêcherait encore de voir, dans l'*Apollon cornu* de nos médailles, un *Apollo-Rhodanus*, ou *Lacydon*, protecteur de la navigation des Massaliotes.

[1] Essai sur la Numismatique tarentine, au t. XIV de la nouv. série des Mém. de l'Acad. des Inscript., p, 399, note 1.

[2] Cf. Raoul-Rochette, Monum. inéd., Orestéide, p. 131-133 et 161-163; et Essai sur la Numismat. tarent., au t. XIV, des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, p. 387-399.

[3] Voy. les nos 18 à 24, 26 et 28.

[4] Steph. Byzant., v. Τραγαία.

[5] Pausan., *in Arcad.*, 34.

[6] Musée Blacas, p. 27.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

Pendant cette période, que nous conduisons de la fin du siècle de Périclès à celui d'Alexandre, la puissance de Massalie continua toujours de s'accroître; la supériorité de sa civilisation la rendit redoutable aux peuplades voisines qui cessèrent de l'inquiéter; elle lutta même, avec succès, contre Carthage. Dans les sciences, elle rivalisait avec les colonies grecques de l'Italie méridionale et de la Sicile; ses succès dans les beaux-arts nous seraient révélés par ses monnaies, à défaut des témoignages de l'histoire [1].

Jusqu'ici nous n'avons vu encore que des oboles pour produits de son monnoyage; mais on comprend que cette fabrication ne pouvait plus répondre aux besoins créés par l'augmentation de ses richesses et par l'étendue de ses relations commerciales. Aussi convient-il, nous le pensons, de placer à cette époque la première émission des drachmes. En comparant le style de ces pièces et celui des oboles dont la fabrication paraît contemporaine [2], avec le style des monnaies antérieures, on peut juger des progrès faits par l'art, en suivant les différentes phases de civilisation et de richesses de Massalie. Plusieurs types approchent de ce que la Grèce a produit de plus parfait. Les simulacres de la divinité, selon le génie particulier à la nation grecque, avaient toujours continué de s'éloigner des formes hiératiques, pour revêtir celles de la nature humaine idéalisée. L'art était parvenu à une telle hauteur que *la beauté de l'œuvre*, selon l'expresion de Quintilien, *égalait la majesté du Dieu* [3].

Les médailles marseillaises de cette cinquième époque sont également remarquables par la noble simplicité des types et par la perfection du travail. Le caractère divin d'Apollon n'est indiqué que par les traits de l'adolescence dans sa plus grande beauté.

[1] Justin, l. XLIII, c. 5. — Strab., l. I et IV. — Plin., l. II, c. 5, et l. IV, c. 16.

[2] Voyez les numéros 24 à 37, pour les oboles, et 54 à 59, pour les drachmes.

[3] *Majestas operis æquavit Deum.* (Instit., l. XII, c. 10.)

Diane-Éphésienne ne porte d'autre attribut qu'une couronne, formée de feuilles de l'arbre dont le premier rejeton, rapporté avec la statue de la déesse sur le navire de Protis [1], avait été l'une des sources de richesse de la colonie [2].

L'absence des attributs ordinaires avait, comme pour le type des oboles, rendu incertaine l'explication de celui des drachmes [3], et on avait cru reconnaître la tête de Flore, qui recevait aussi à Massalie les honneurs d'un culte particulier [4]. La présence de la même tête sur d'autres drachmes, avec le double attribut de l'arc et du carquois [5] n'a pu laisser la question indécise. Au revers de *Diane* se voit un *lion* que M. Pons regardait comme le *symbole de la force végétale* [6]; mais dans lequel nous préférons voir ici un emblême antique du pouvoir souverain. Artémis était, en effet, considérée comme la reine de l'Orient, sa patrie, et elle figurait ainsi sur le célèbre coffre de Cypsélus, conduisant d'une main un *lion*, et de l'autre une panthère [7]. Diane, avec le lion, paraît sur un vase publié par M. Gerhard [8], et un autre vase, inédit, de la collection de M. Raoul Rochette, représente aussi le lion près de Diane; cette divinité n'était d'ailleurs qu'une forme de Cybèle, dont le lion était le principal attribut.

Une particularité, signalée pour la première fois par M. le marquis de Lagoy, sur les oboles de la belle époque du monnoyage de Massalie, est la présence de caractères extrêmement fins, gravés près de l'oreille de l'Apollon, de manière à imiter les poils de la barbe que l'on voit à cet endroit sur plusieurs variétés de ces monnaies [9]. Les réflexions judicieuses de M. le duc de Luy-

[1] Voy. plus haut, p. 52.

[2] Justin, l. XLIII, c. 4.

[3] Notice sur Fauris de Saint-Vincens, p. 11. — Mionnet, I, 67, n° 28.

[4] Justin, l. XLIII, c. 4.

[5] Voy. le n° 70.

[6] Mém. des Antiq. de France, t. VII, p. LXXXVI.

[7] Pausan., *in Elid.*, c. XIX.

[8] *Auserlesene griechische Vasenbilder*, taf. 26 et s. 91 et 92.

[9] Descript. de quelq. méd. inéd., p. 13. — M. Raoul Rochette avait signalé une de ces pièces, dans son Essai sur la Numismatique Tarentine, lu à l'Académie des Inscriptions en 1833; mais le système de publication suivi par l'Académie n'a permis de voir le jour à ce beau travail qu'en

nes au sujet des inscriptions du même genre observées par lui sur les médailles de la Sicile et de la Grande-Grèce[1], et la lettre adressée au savant académicien par son collègue, M. Raoul Rochette[2], ont démontré qu'il fallait voir, dans ces inscriptions, les noms des graveurs des médailles. La susceptibilité de l'esprit républicain ne leur permettant pas de signer leurs ouvrages, ils imaginèrent, pour satisfaire une vanité louable, de placer dans les détails du type, en très petites lettres, le nom qu'ils ne pouvaient tracer, en gros caractères, dans le champ de la monnaie. La statuaire antique nous offre aussi plus d'un exemple de ce genre[3]. Les deux inscriptions gravées sur les oboles 31 et 33 pourraient être lues ΠΑΡμενιδοῦ [ouvrage] de Parmenidès, et ΜΑλα ou ΜΑχατα [ouvrage] de Malas ou de Machatas. La troisième inscription ne me fournit point le commencement d'un nom propre, selon le génie de la langue grecque. Je n'ai pas besoin de dire que je ne prétends pas attribuer la première au Parménidès, graveur des belles monnaies de Syracuses et de Naples qui portent son nom disposé d'une manière différente[4], encore moins établir aucun rapprochement avec Malas de Chio, dont le nom nous a été conservé par Pline[5], ou le sculpteur Machatas, cité dans une inscription rapportée par Muratori[6].

Les trois oboles, nos 34, 35 et 37, donneront lieu à une autre remarque. Tandis que Pons ne voulait voir qu'une *mèche de cheveux* dans la *corne* placée sur le sommet de certaines têtes d'Apollon, il croyait apercevoir une *couronne d'ancres* et une *couronne de proues de navires* sur d'autres têtes de la même divinité[7].

1840. (Voy. le tome XIV de la nouv. série, p. 299, note 1.)

[1] Annales de l'Instit. Archéol., t. II, p. 85 et 86.

[2] Lettre à M. le duc de Luynes, sur les graveurs des monnaies grecques, Paris, 1831.

[3] Phidias lui-même, auquel un décret du peuple athénien avait défendu de signer la Minerve du Parthénon, fut réduit à écrire son nom sur le marchepied du célèbre colosse d'Olympie (Pausan., *in Elid.*, c. 10. — Voy., pour d'autres exemples, la lettre citée, p. 9, note 2).

[4] Raoul Rochette, Lettre à M. le duc de Luynes, p. 29 et 30.

[5] *Hist. nat.*, XXXVI, 5.

[6] *Diar. Ital.*, p. 425, n° 13.—Cf. Boeckh, *Corp. inscrip. gr.*, n° 1794, a. b.

[7] Opuscules posthumes, p. XXXII.

Or, cette particularité n'a été reconnue, ni par M. le marquis de Lagoy sur les médailles de la collection de Pons, ni par M. Feautrier sur les médailles du cabinet de Marseille, dont il est le conservateur, ni par aucun numismatiste sur les médailles d'autres cabinets. M. de Lagoy pense, avec raison, que l'arrangement de la chevelure d'Apollon, sur des médailles semblables à celles numérotées 35 et 37, dont il nous a envoyé les empreintes, a dû causer l'erreur de Pons. Je crois, à mon tour, reconnaître une simple *boucle de cheveux* dans le *croissant* du n° 34, emprunté à la collection de M. Dassy, et provenant de celle de M. de Magnoncour.

SIXIÈME ÉPOQUE.

C'est pendant cette période, d'environ deux siècles de durée, que la fille de Phocée parvient à l'apogée de sa grandeur. Son alliance avec Rome la rend héritière du monopole de Carthage; ses vaisseaux parcourent toutes les mers du monde antique; le commerce de l'univers est concentré dans ses murs [1].

Mais tandis que la puissance de Massalie s'accroît encore, l'art perd, comme dans tous les états grecs, de sa force et de son éclat. Au style, à la fois simple et noble, du siècle de Périclès, succèdent une délicatesse et une recherche s'éloignant de plus en plus des traditions de la belle époque où, selon les expressions de M. Raoul Rochette, « on produisait la grandeur par la simplicité des lignes, et l'élévation du style par la sobriété des détails [2]. » Les médailles n°s 38 à 44, 59, 70 à 114, 116 à 152, nous offrent un exemple de la décadence progressive de l'art, dont quelques-unes, toutefois, conservent encore d'assez beaux souvenirs [3]. Elles ont, au surplus, perdu de leur poids comme de leur style; les oboles sont descendues de 75 centigrammes à 60 et au-dessous; les drachmes, de 3 grammes 77 centigrammes, à 2,65,

[1] Cf. Am. Thierry, Hist. des Gaul., part. II, c. I.

[2] Cours d'archéol. Paris, 1828, p. 59.

[3] Voir les n°s 70 à 72 et 131.

qui resteront le poids le plus ordinaire jusqu'à la fin du monnoyage[1]. Les types et les légendes se sont éloignés, de leur côté, de la simplicité primitive: *Diane* apparaît *en buste*, sa tête est ornée d'un *diadème*, ses épaules chargées d'un *arc* et d'un *carquois;* le nom du peuple massaliote se lit en entier sur plusieurs médailles[2]; les sigles se montrent sur les oboles[3]; le champ des drachmes se couvre de lettres, de symboles et de monogrammes[4].

On a cherché vainement à composer des dates avec les lettres de l'exergue[5], et il convient mieux d'y reconnaître les initiales des noms des magistrats préposés à la fabrication de la monnaie. Ces lettres, ordinairement au nombre de trois, sembleraient indiquer, dans l'administration des monnaies massaliotes, une magistrature analogue à celle des triumvirs monétaires de la république romaine. Cette supposition peut ne pas être dépourvue

[1] Ce fut aussi l'époque d'un affaiblissement dans la drachme attique qui, selon M. Letronne, de 4 gr. 55 centig. tomba à 4,10 et à 3,98, poids assez rapproché de la drachme massaliote de la belle époque de l'art. Il y a, au surplus, une telle variation de poids dans chacune des frappes des différentes époques, même quand la fabrique des pièces accuse des émissions voisines les unes des autres, et même dans les monnoies sorties du même coin, que j'ai laissé à de plus habiles le soin d'établir les rapports entre le poids des pièces de différents modules, me contentant d'en avoir pu offrir les éléments. Voici les proportions que M. Letronne a trouvées pour les diverses monnaies d'Athènes des hauts temps. En prenant le tétradrachme pour 4,

2 = le didrachme.
1 = la drachme.
2/3 = le tétrobole.
1/2 = le triobole.
1/3 = le diobole.
1/4 = le trihémiobole.
1/6 = l'obole.
1/8 = les 3/4 d'obole.
1/12 = l'hémiobole.
1/24 = le quart d'obole.

Les monnaies des Massaliotes ne semblent pas présenter tout-à-fait les mêmes rapports. Celui des oboles avec les drachmes est plus près du cinquième que du sixième, à toutes les époques du monnoyage (Cf. Letronne, Considérat. génér. sur l'évaluat. des monn. grecques et romaines, ch. IV, p. 91 et 92).

[2] N°s 71 et 152, pl. II et III. — Il est remarquable que cette légende nous fournisse l'ethnique Μασσαλιῆται, différent de celui employé par les anciens auteurs grecs, qui écrivent tous Μασσαλιῶται (Cf. Polyb., Strab., Diod. Sic., Athen., Scymn. Ch., Steph. Byzant., etc.)

[3] N°s 39 à 42 et 44.

[4] N°s 70 à 114, et 116 à 152.

[5] Mém. de Fauris de Saint-Vincens, sur les méd. de Marseille, dans l'Hist. de Provence, de Papon, I, 652.

de valeur, si l'on considère que les Romains, dans toutes les questions dépendantes du domaine de l'art, furent les imitateurs serviles des Grecs. Les sigles et monogrammes peuvent avoir eu la même destination [1]; mais peut-être ces derniers désignaient-ils plutôt les graveurs des types, et l'observation suivante pourrait venir à l'appui de cette conjecture: dans les monnaies au même type, celles dont le champ offre des monogrammes sont généralement supérieures de style à celles dépourvues de ces signes; on pourrait donc croire qu'ils appartiennent à un graveur d'un ordre plus élevé, dont le mérite reconnu lui permettait de signer ses œuvres. Rien ne saurait guider d'une manière sûre dans l'interprétation de tous ces caractères, que l'on observe également sur les médailles de la Grande-Grèce, avec lesquelles les nôtres ont, comme on le verra, plus d'un point de rapport. L'illustre Eckhel avait renoncé à en donner l'explication [2]. Nous croyons que, dans certains cas, les lettres isolées ont pu avoir une valeur numérale, et servir à désigner les différentes émissions de monnaies au même type; cela paraît assez clairement dans la série numérotée 74 à 92, dont les médailles présentent une suite alphabétique de sigles, que de nouvelles recherches rendront, je n'en doute pas, complète. En poussant l'examen de cette série jusqu'au n° 114, on serait tenté de croire qu'après avoir épuisé toutes les lettres de l'alphabet, on recommença, en les doublant, soit côte à côte, soit l'une au-dessus de l'autre, de nouvelles suites, comme on peut le remarquer sur les n°s 94 à 104, et que les symboles des n^{os} suivants ont peut-être rempli le même office, soit avant, soit après le numérotage alphabétique [3]. M. le marquis de Lagoy, adoptant et développant une idée émise déjà par Fauris de Saint-Vincens [4], pense que « les lettres

[1] Cf. Raoul Rochette, Lettre à M. le duc de Luynes sur les graveurs des monnaies grecques, p. 6 et 7.

[2] « *Utramque superficiem plerumque litera una pluresve vario modo conjunctæ obsidunt, quarum explicatio erui nequit.* » (Eckh., *Doctr. num. vet.*, t. I, p. 68.)

[3] Nous donnerons plus loin une autre explication de la valeur de ces symboles, dans d'autres circonstances.

[4] Notice sur Fauris de Saint-Vincens, p. 12.

» isolées de la série qui nous occupe pouvaient indiquer une cer-
» taine quantité de coins dont la fourniture était convenue avec
» les graveurs; la première centaine, par exemple, ou un tout
» autre nombre, aurait été marquée A, la seconde, B, et ainsi de
» suite pour chaque fourniture du même nombre [1]. » Il est certain que dans un atelier monétaire aussi actif que celui de Marseille, il fallait multiplier les moyens d'éviter la confusion dans les différentes fabrications, à mesure qu'elles devenaient plus nombreuses. On peut suivre aisément, sur nos catalogues, les traces de cette progression des *différents* monétaires.

Nous placerons à la sixième époque numismatique la première apparition de la monnaie de cuivre marseillaise. Le style de la première division des pièces de ce métal répond assez bien à celui des monnaies d'argent dont nous venons de parler tout à l'heure [2].

Sur la monnaie de cuivre, la *tête d'Apollon* se reconnaît, au premier aspect, à sa *longue chevelure* et au *laurier* dont elle est *couronnée*. Le *taureau cornupète* forme ordinairement le type du revers. Pons, qui avait vu dans le *lion* massaliote le symbole de la force végétale, regardait le taureau comme un agent subalterne de cette force [3]. D'après les idées de M. Millingen, de M. de Witte et d'autres antiquaires, il faudrait voir dans ce type la personnification du grand fleuve qui apportait au commerce de Massalie les produits de la Gaule et de la Bretagne [4]. Notre habitude de chercher de préférence dans les types secondaires des médailles des rapports immédiats avec les types principaux, nous ferait plutôt reconnaître, dans celui qui nous occupe, un symbole du soleil ranimant les forces productives de la nature, par son retour dans le signe du taureau. Cette allégorie est rendue, pour ainsi dire, palpable sur les médailles de Naples, au type du taureau à face

[1] Lettre du 19 février 1841.
[2] Voy. les nos 283 à 303.
[3] *Loc. laud. sup.*
[4] Voy. dans la Revue Numismatique, an. 1840, p. 397-404, le savant mémoire de M. de Witte sur le type du taureau à face humaine, où se trouvent cités les différents auteurs qui ont écrit sur le type du taureau.

humaine ; l'astre solaire y est représenté sur le corps même du quadrupède [1]. Le taureau, sur nos médailles, dirige une de ses cornes vers la terre, comme pour l'entr'ouvrir et en faire éclore les fruits.

Saint-Vincens, pour expliquer l'adoption du type du taureau, rapporte, d'après le géographe Apollodore, qu'un vaisseau séparé par la tempête de la flotte des Phocéens, fondateurs de Marseille, fut poussé vers une autre partie de la côte, où les navigateurs qu'il portait jetèrent les fondements d'une ville à laquelle ils donnèrent le nom de *Tauroeis,* parce que leur navire avait pour enseigne un *taureau* (ταῦρος). Il en conclut que les autres vaisseaux avaient à leur proue la même figure, qui devint le symbole propre de Massalie, et dut, à ce titre, être placé sur sa monnaie. Mais nous en verrions des exemples dès l'origine du monnoyage massaliote, et il est plus probable que le navire monté par Euxène avait pour enseigne le phoque, symbole *parlant* de Phocée, qui figure sur ses monnaies, et sur les premières de celles que nous attribuons à Marseille. Eckhel n'ayant fait que suivre, pour les médailles de cette ville, le mémoire de Saint-Vincens, adopte l'explication donnée par ce savant, qui lui servait de guide [2].

Ces médailles offrent, au surplus, une grande analogie avec les bronzes napolitains. Comme sur ces pièces, le *taureau* est quelquefois représenté *couronné par la Victoire* [3], symbole du soleil sortant victorieux des ténèbres de l'hémisphère inférieur. Dans le poème astronomique de Nonnus, quand Jupiter a triomphé de Typhon, il remonte vers le ciel accompagné de la Victoire [4]. On sait que ce triomphe est celui des longs jours sur les nuits d'hiver, à l'équinoxe du printemps, quand le soleil entre dans le signe du taureau, forme astronomique du Dieu de la lumière, comme le dragon est celle de Typhon ou du chef des ténèbres.

[1] Rev. Num., vignette du mém. cité de M. de Witte. — Mion., I, 120, nos 210 et s.

[2] Cf. Apollod., *apud Steph. Byzant.*, v. Ταυρόεις; Mém. de S.t-Vincens, sur les méd. de Marseille, dans Papon, I, 659; Eckhel, D. N. V., I, 69.

[3] Mion., I, 119, nos 193-197, et S. I, 246.

[4] Nonn. *Dionys.*, II, 700 *et seq.*

L'époque à laquelle nous plaçons l'émission de ces médailles peut permettre, jusqu'à un certain point, ces explications.

Quant aux autres symboles accessoires du type, la conjecture si ingénieuse de Mazocchi[1], fortifiée de l'approbation de M. Raoul Rochette, doit être pleinement adoptée. Ce sont les insignes, ἐπίσημα, nous dirions les *armoiries*, des magistrats ou officiers monétaires[2]. En effet, le champ étant dépourvu de lettres ou de monogrammes servant à désigner les officiers de la Monnaie, des symboles pouvaient en tenir lieu; ils ne pourraient s'expliquer d'ailleurs par aucune relation, soit avec la divinité qui forme le type de la monnaie, soit avec la ville où elle a été frappée.

On a des médailles de Marseille, aux types d'*Apollon* et du *taureau*, dans trois modules différents; celles du dernier appartiennent à une époque postérieure, et nous en parlerons plus loin. On peut suivre, sur nos planches, les dégradations successives de style, dans ces pièces, depuis leur apparition jusqu'à la fin du monnoyage des Massaliotes.

SEPTIÈME ÉPOQUE.

Massalie était arrivée à ce degré de grandeur et de prospérité après lequel il ne reste plus qu'à descendre. Elle avait bien compris elle-même que toute cette grandeur était factice, que toute cette prospérité serait précaire si elle ne s'appuyait sur une puissance territoriale[3]. Pour l'acquérir, elle avait déjà recouru à l'as-

[1] *Ad Tabul. Heracl.*, p. 150.

[2] « Il n'a encore été avancé, dit M. Raoul » Rochette, rien de plus ingénieux et de » plus probable, à mon avis, que la conjec- » ture de Mazocchi, qui regarde les nom- » breux symboles répandus dans le champ » des monnoies grecques, comme étant les » ἐπίσημα, *insignia*, propres à ces magistrats. » Les exemples fournis par les Tables d'Hé- » raclée, où les noms de certains magistrats » sont précédés d'une syllabe, initiale du « nom de la tribu à laquelle ils apparte- » naient, telle que ΑΙ, ΜΕ, ΑΣ, et d'un mot, » désignant le symbole particulier de chacun » d'eux, tel que τρίπους, καρύκειον, πέλτη, » θρίναξ, forment, à cet égard, une autorité » décisive. » (Lettre à M. le duc de Luynes, p. 6, note 3.)

[3] Cf. Am. Thierry, Hist. des Gaulois, part. II, ch. I.

sistance de Rome, dont elle avait été si fidèle alliée, et ce moyen devait plus tard la conduire à sa perte. Une augmentation de territoire autour des colonies de Nicée et d'Antipolis était résultée d'une première expédition, vers l'année 154[1]. Vingt années après, toujours avec l'aide des Romains, les Massaliotes s'étaient agrandis autour de la métropole même, aux dépens des Salyes. Mais Rome, cette fois, fit des conquêtes pour son propre compte, et le premier établissement dans la Gaule fut fondé par le consul Sextius[2]. L'année 121, après les victoires sur les Arvernes et les Allobroges, tout le pays situé à l'orient du Rhône était déclaré *Province*, et bientôt la Province s'étendait jusqu'à la cité des Volces-Tectosages[3].

A mesure que Rome grandissait dans la Gaule, Massalie devait décroître. L'an 76, dans le soulèvement général de la Narbonnaise contre les Romains, elle fut assiégée. Réduite à la dernière extrémité, elle ne dut son salut qu'aux soldats de Pompée[4]; il était réservé à César d'entrer le premier, en armes, dans les murs de la vieille cité phocéenne[5], quand victime de son dévouement à la cause de son libérateur, elle subit un nouveau siége, l'an 49, et céda cette fois à la fortune du conquérant de la Gaule[6].

Il dut y avoir une grande émission de numéraire pendant la période dont nous venons d'indiquer les principaux événements, tant à cause du développement immense des relations commerciales de Massalie, que pour subvenir aux frais des guerres qu'elle eut à soutenir; aussi les types que nous plaçons à cette époque nous fourniront-ils un nombre considérable de variétés. Ils continuent de montrer, du reste, les signes les plus évidents de la décadence de l'art.

La série des médailles d'argent du petit module, numérotée 45 à 50, renferme des oboles dont le poids est descendu jusqu'à

[1] Polyb., *Excer. leg.*, CXXXIV, 1334, ed. *var.*

[2] Tit.-Liv., *Epitom.*, l. LX et LXI. — Strab., l. IV, p. 180.

[3] Cæs., *De Bell. Gall.*, l. I, c. 45. — Diod. Sic., *Frag.*, *ap.* Val., 630. — Flor., l. III, c. 3.

[4] Cicer., *pro M. Fonteio.*

[5] D'après une loi des Massaliotes, aucun étranger ne pouvait entrer dans la ville avec des armes; on les laissait aux gardes des portes qui les remettaient à la sortie (Valer. Max., l. II, c. 9).

[6] Cæsar, *De Bell. Civ.*, l. II, c. 22.

40 centigrammes, et d'autres pièces dont le poids de 26 à 32 les rapproche plus des 3/4 d'obole que de l'hémi-obole, à moins qu'on n'en rapporte la fabrication à l'époque des drachmes de 3 grammes 77 centigrammes, qui figurent dans notre cinquième série. La médaille 45 présente une inscription insolite, que M. le marquis de Lagoy a lue ΩMA, sans pouvoir en donner l'explication [1], et que j'ai figurée MAC pour la rapprocher de la légende MAC, que l'on voit sur les bronzes des dernières époques du monnoyage massaliote [2].

Plusieurs des drachmes, avec la *tête de Diane couronnée d'olivier*, peuvent aussi se rapporter à notre septième période monétaire, d'après leur style et leur fabrique [3].

On remarquera à la médaille 115 les lettres MA, gravées sur le cou de la divinité. Ces lettres sont trop apparentes pour leur chercher une explication semblable à celle de l'inscription placée sur la joue d'Apollon, à l'obole n° 33. La tête gravée sur notre drachme n'indiquerait-elle pas la *ville de Marseille*, personnifiée sous la figure de Diane, comme, sur les médailles consulaires, la ville de Rome est représentée avec les traits de Pallas, et n'aurait-on pas voulu éloigner toute incertitude en inscrivant sur le cou de la divinité les initiales de son nom? Un tétradrachme de l'Élide nous offre ainsi le nom de la Junon grecque, HPA, inscrit sur le diadême de la déesse [4].

Les types le plus communément employés pendant la septième période sont ceux des n°s 153 à 258. Les légendes entières sont beaucoup plus fréquentes qu'aux époques antérieures; le champ continue à être semé de sigles, de monogrammes et de lettres groupées, dont les combinaisons varient de plus en plus, en raison de la grande émission de numéraire. Les numéros 164 à 171 nous fournissent une nouvelle preuve à l'appui du système numéral que nous avons cru reconnaître sur les médailles 74 à 103 [5]. Ainsi la

[1] Description de quelques méd. inéd. de *Massilia*, *Glanum*, etc., p. 7, n° 20.

[2] Voy. les n°s 392, 393, 402, 405, 417.

[3] Voy. la pl. II.

[4] Mion., sup., t. IV, p. 178, n° 30.

[5] Voy. plus haut, p. 68.

lettre A reste placée isolément dans le champ, tandis qu'à l'exergue la lettre A est successivement accompagnée des différents caractères de l'alphabet, dans une suite qui dut, selon toute apparence, être complète, et que les ressources offertes par d'autres cabinets, ou de nouvelles trouvailles, compléteront peut-être. La même combinaison eut aussi lieu, sans doute, pour d'autres lettres, et on en mit jusqu'à trois, à l'exergue, quand la série par deux fut épuisée. Du moins, les n°s 172 à 175 permettent ces suppositions.

Les suites des médailles consulaires nous offrent, comme celles des médailles de Marseille, des séries de symboles, puis des séries de lettres, ces dernières si étendues que l'on en peut former tout l'alphabet latin [1]. Les mêmes circonstances doivent amener l'emploi des mêmes moyens, et il est facile de reconnaître, en observant cette réunion de symboles, de monogrammes, de lettres isolées et groupées, aux époques d'une fabrication importante de numéraire, qu'il se passait quelque chose d'analogue à ce qui a lieu dans notre monnoyage moderne, pour désigner, à l'aide de signes accessoires, l'officier monétaire, l'atelier, le graveur, etc. La grande quantité de coins que nécessitait le système antique pour la frappe des monnaies, devait exiger des signes de reconnaissance plus nombreux, et multiplier les combinaisons destinées à les exprimer.

Le *buste de Diane* n'offre d'autre variété importante que celle provenant de la fabrique, qui est fort inégale; mais le *lion* du revers se présente dans deux attitudes différentes, se rapportant, suivant toute apparence, à deux époques distinctes de fabrication. Sur certaines médailles [2], il paraît courir à l'attaque ; sur d'autres, il se tient dans l'attitude de la défense [3]. Il serait sans doute puéril de chercher ici une allusion aux deux états si différents dans lesquels se trouva Massalie au commencement et à la fin de la période qui nous occupe.

Une seule drachme, n° 231, présente un symbole accessoire du

[1] Cf. Morell, *fam.* Allia, Calpurnia, Crepusia, Fabia, Julia, Papia, Valeria, etc.

[2] N°s 153 à 175 et 190 à 230.

[3] N°s 176 à 189 et 231 à 258.

type, le *rameau de laurier*, qui indique une cérémonie lustrale, et ici, peut-être, une lustration de Massalie. L'anniversaire de la fondation d'une ville, son rétablissement, quelque grande calamité, étaient chez les anciens des causes d'une lustration publique, et cet usage remontait au berceau de la nation grecque[1].

Nous pensons que ce fut pendant notre septième période que les monnaies au type de *Minerve* commencèrent d'être frappées. Au moment où Massalie, après de longues années de paix, se jetait dans de nouvelles guerres, elle dut sentir sa ferveur se ranimer pour la divinité chère aux Ioniens, et pour laquelle, d'après la tradition locale, elle avait d'ailleurs des motifs d'adoration tout particuliers. On racontait qu'au temps des anciennes luttes de Massalie avec les populations qui l'avoisinaient, un chef gaulois, du nom de Catumand, tenait la ville assiégée et près de se rendre, quand il vit en songe une femme d'un aspect majestueux, mais terrible, qui lui ordonnait de se retirer. Catumand, effrayé par cette vision, offrit la paix aux Massaliotes et demanda la permission d'entrer dans la ville pour adorer ses dieux. En apercevant dans la citadelle la statue de Minerve, il s'écria : *Je reconnais la déesse qui m'est apparue cette nuit* ! Puis, détachant son *torques* d'or, il le passa au cou de la statue, et fit alliance avec Massalie[2].

Il nous a semblé plus naturel d'interroger les traditions nationales et locales des Massaliotes, sur les causes de l'adoption du type de Minerve pour leur monnaie, que de les chercher, comme l'a fait Eckhel, dans les relations de voisinage de Massalie et d'Athénopolis, l'une de ses villes sujettes[3].

La *tête de Minerve* ne paraît sur la monnaie d'argent que dans les pièces du petit module[4]; la fabrication n'en a pas été de

[1] Cette explication du symbole du rameau est empruntée au Mémoire de M. Raoul Rochette sur le type des monnaies de Caulonia. Ce travail et celui sur la numismatique tarentine, insérés au tome XIV de la nouvelle série des Mémoires de l'Académie des Inscriptions, renferment une véritable mine de richesses pour les numismatistes.

[2] Justin, l. XLIII, c. 5.

[3] « *Credam numum alterum Palladis cultum jactare; nam in vicino fuit Athenopolis Massiliensibus subjecta, testibus Plinio et Mela* (D. N. V., t. I, p. 69). »

[4] Nos 259 et 260.

longue durée, si l'on considère leur rareté et la similitude de fabrique des exemplaires qui nous en restent. On doit en conclure que les lettres A et B, les seules observées sur ces pièces, sont numérales et indiquent deux émissions.

Le revers offre l'*aigle*, emblême du pouvoir souverain, ou symbole de la lumière, à laquelle Minerve est comparée dans l'Odyssée [1]. Selon le docteur Creuzer, la Minerve ionienne était considérée comme une divinité lumineuse, et ses mythes se rattachaient aussi au culte des planètes que l'on retrouve à chaque instant dans les religions pélasgiques [2]. A ce titre, le symbole accessoire de l'*étoile*, sur l'une de nos médailles [3] peut être rapporté au même ordre d'idées qui présida à la composition des types.

Le poids de ces monnaies, 80 à 85 centigrammes, le tiers de celui de la drachme de l'époque, leur donne la valeur du diobole.

La *Minerve Poliade*, ou protectrice de la cité, tenant sous sa garde la citadelle de Massalie, comme elle défendait l'Acropole d'Athènes, figure aussi sur une nombreuse suite de médailles de bronze, dont la première série, n°s 377 à 387, doit appartenir à l'époque dont nous nous occupons. Le type du revers, dans cette série, rappelle une autre divinité *tutèle* de la ville ; ce type est le *trépied delphique*, orné sur quelques médailles du *laurier* apollonien [4], et dont les anses affectent presque toujours la forme de la *rouelle* ou du *cercle mantique* [5]. M. Cavedoni, pour expliquer le rapport du trépied avec Minerve a pensé qu'il était destiné à rappeler la dédicace, faite par les Massaliotes, d'une statue à Minerve *Pronæa* dans le temple qu'elle avait à Delphes [6], dont le trépied est le symbole propre, ainsi que celui d'Apollon [7]. Mais sans recourir à cette ingénieuse conjecture, il est facile de se rendre compte du rapport entre les deux types. Le symbole

[1] Ὣς ἄρα φωνήσασ' ἀπέβη γλαυκῶπις Ἀθήνη, Φήνῃ εἰδομένη. (*Odyss.*, III, 371 et 372.)

[2] Relig. de l'antiq., t. II, p. 750-765.

[3] Voy. le n° 259.

[4] Voy. le n° 382.

[5] Voy. les n°s 377 à 380, 382 et 385. — Les anses, en forme de roue à quatre rayons, et les feuilles de laurier se voient également au trépied des médailles de Tauromenium (Mion., I, 324 et sup., I, 48).

[6] Pausan., *in Phoc.*, c. 8.

[7] Cavedoni, *Spicilegio numismat.*, p. 9.

du trépied convenait, à double titre, à Minerve, mère d'Apollon *Patrous*, et femme de Vulcain, fabricateur du trépied sacré [1].

Plusieurs de ces pièces offrent des symboles analogues à ceux dont nous avons déjà donné l'explication [2]; mais peut-être l'*astre* du n° 383 et le *croissant* des n°s 384 et 386 ont-ils trait au culte astronomique rendu à Minerve, et la *lyre à quatre cordes*, la lyre primitive des Grecs, près du *trépied delphique*, n° 387, doit-elle rappeler Apollon.

L'antériorité des médailles de bronze, à l'effigie de ce dieu, est assez démontrée par les exemples fréquents de la surfrappe de la *tête de Minerve*, et du *trépied*, sur les types d'*Apollon* et du *taureau* [3].

Ceux-ci continuent de paraître sur la monnaie massaliote [4], et sont encore accompagnés de symboles accessoires [5], parmi lesquels figure le *rameau* [6], qui pourrait n'être ici que l'insigne d'un magistrat. Les sigles, les monogrammes et les lettres groupées se voient sur cette monnaie, comme sur les drachmes. Les modules diminuent de grandeur.

La tête d'Apollon, sur le n° 338, présente une particularité dans la coiffure, qui nous rappellera l'Apollon Τράγιος et l'Apollon Κερεάτας, dont nous avons parlé plus haut [7].

La nécessité de ranger les médailles par familles nous a fait placer aux n°s 368 et 369 deux pièces, d'une belle fabrique, qui paraissent appartenir plutôt à notre septième époque qu'à la huitième, où elles se trouvent.

HUITIÈME ÉPOQUE.

Après la chûte de Massalie, César, ému de la grandeur et de l'antiquité des souvenirs de la ville phocéenne, ne put se résoudre à

[1] Cf. Cicer., *De natura Deorum*, L. III, c. 22.

[2] Voy. plus haut, p. 71.

[3] Voy. les n°s 377 à 381.

[4] N°s 304 à 314, 317 à 354.

[5] Voy. les n°s 307 à 309 et 318 à 322.

[6] Voy. le n° 322.

[7] Voy. p. 62.

lui enlever son indépendance et ses propres lois[1]. Il fit en sorte, cependant, qu'elle ne pût exercer cette indépendance que dans des limites fort restreintes; car elle perdit presque toutes ses colonies, et, selon le témoignage même du vainqueur, ses habitants furent obligés de livrer leurs armes, leurs machines de guerre, leurs navires et leur trésor public; elle fut contrainte, en outre, de recevoir une garnison romaine[2]. Dion Cassius a eu raison de dire que « César ne laissa aux Massaliotes que la seule liberté, après les » avoir dépouillé de tout le reste[3]. » Dès-lors Massalie ne conserva d'autre influence que celle due à sa haute civilisation et à sa renommée dans les lettres et les arts. Décorée du surnom de l'Athènes des Gaules, elle devint l'école où venaient se former tous les hommes éminents de l'Empire[4].

Elle continua, sans doute, de trafiquer encore, mais sous le protectorat des Romains; puis, peu à peu, les différents avantages qu'elle avait conservés s'évanouirent. Narbonne, pour les débouchés du commerce intérieur, *Forum-Julii*[5], pour les relations de l'étranger, Arles, pour les sciences, les arts et tous les produits de la civilisation, réduisirent Massalie à n'être plus que l'ombre d'elle-même.

La perte de ses colonies, la diminution graduelle de son commerce, le cours si répandu de la monnaie des Romains, devenus les maîtres du monde, durent enlever au numéraire massaliote toute son importance, et en réduire successivement l'émission jusqu'à son anéantissement complet, dont il est impossible de préciser l'époque.

Pons croyait que Marseille avait perdu son autonomie, et par conséquent le droit de monnoyage, sous Auguste, comme les autres cités de la Gaule[6], opinion qui ne peut subsister en pré-

[1] « *Cæsar, magis eos pro nomine et ve-* » *tustate, quam pro meritis in se civitatis,* » *conservans.* » (De Bell. Civ., lib. II, cap. 22.)

[2] De Bell. Civ., *ibid.*

[3] Dion. Cass.; XLI, 25.

[4] Strab., l. IV, p. 181. — Tacit., *in Vit. Agric.*, c. 4.

[5] Aujourd'hui Fréjus.

[6] Opusc. posth., p. 21.

sence des témoignages de l'histoire. En effet, Strabon, dont le IVe livre, consacré à la Gaule, date des premières années du règne de Tibère, parle de Marseille comme d'une ville continuant de vivre dans sa première liberté, d'après la concession de César, et conservant même son autorité sur plusieurs villes [1]; Méla qui, selon l'opinion commune, écrivait sous le règne de Claude, admire cette ville grecque *qui avait conservé ses mœurs et ses usages* [2]; Pline l'Ancien, dont l'Histoire naturelle parut vers la fin du premier siècle de notre ère, après avoir cité Marseille comme une ville alliée de l'Empire, donne à croire, à propos d'Athénopolis, qu'elle n'avait pas encore perdu son autorité sur toutes ses colonies [3]. Enfin, Agathias, écrivain du VIe siècle, va plus loin, car il assure que Marseille ne quitta ses lois que pour recevoir celles des Francs, *et ne cessa d'être grecque que pour devenir barbare* [4].

Papon, auteur recommandable à certains égards, mais dont la critique est généralement peu éclairée, trouvait une preuve de la perte de l'autonomie de Marseille, dès l'époque de Tibère, dans l'acte par lequel ce prince força les Massaliotes de lui envoyer une députation, pour se justifier d'avoir recueilli la succession de Vulcatius Moschus, banni de Rome, auxquels ils avaient accordé le droit de cité [5]. Mais ce droit même, accordé à un exilé, et cette acceptation de son héritage démontrent, au contraire, qu'il fallait que Massalie crût bien réellement à son indépendance, pour

[1] Voici, dans son entier, cet important passage de Strabon : Καὶ ὁ Καῖσαρ δὴ, καὶ οἱ « μετ'ἐκεῖνον ἡγεμόνες, πρὸς τὰς ἐν τῷ πολέμῳ γε- « νηθείσας ἁμαρτίας, ἐμετρίασαν, μεμνημένοι τῆς φι- « λίας, καὶ τὴν αὐτονομίαν ἐφύλαξαν, ἣν ἐξαρχῆς « εἶχεν ἡ πόλις · ὥστε μὴ ὑπακούειν τῶν εἰς τὴν « ὑπαρχίαν πεμπομένων στρατηγῶν, μήτε αὐτὴν, « μήτε τοὺς ὑπηκόους. » (Strab., l. IV, p. 181.)

[2] « *Mirum quam..... adhuc morem suum* » *teneat.* » (Pomp. Mel., II, 5).

[3] « *Ac in ora, Massilia Græcorum Pho-* » *censium fœderata..... In ora autem hac,* « *Athenopolis Massiliensium.* » D'autres colonies anciennes des Massaliotes, *Antipolis*, *Glanum*, *Cœnicenses*, sont citées par Pline comme des *oppida latina*, et il ajoute au nom d'Agatha, *quondam Massiliensium.* (Plin., *Hist. Natur.*, l. III, c. 4.)

[4] « Ἔχουσί γε [Φράγγοι] καὶ Γαλλιῶν τὰ πλεῖστα, » οὐ πρότερον πρὸς αὐτῶν κατεχόμενα, ἀλλ' ὕστερον » ἐπικτηθέντα, καὶ τὴν Μασσαλίαν πόλιν, τοὺς Ἰώνων » ἀποίκους.... καὶ νῦν ἐξ ἑλληνίδος ἐςὶ βαρβαρική · » τὴν γὰρ πάτριον ἀποβεβληκυῖα πολιτείαν, τοῖς τῶν » κρατούντων χρῆται νομίμοις. » (Agath., I, p, 12, D, éd. du Louvre.)

[5] Tacit., *Ann.*, l. IV, c. 43.

oser en agir ainsi vis-à-vis de l'Empire. On devra donc voir, dans l'action de Tibère, un abus de pouvoir, peu surprenant de sa part, et rien de plus. Il a été parfaitement répondu, à notre avis, à d'autres arguments de Papon, moins importants, dans la Statistique du département des Bouches-du-Rhône, publiée par M. le comte de Villeneuve [1]. Les Romains, depuis la prise de Marseille par César, ayant continué d'occuper militairement la citadelle et un port particulier [2], il y eut deux autorités différentes, exercées simultanément. Cette circonstance a jeté de la confusion dans la question de l'autonomie de Marseille, et fait croire à la domination de Rome sur toute la ville, tandis qu'elle ne s'exerçait que dans de certaines limites.

Une objection tirée de la numismatique même, est l'absence des titres ΕΛΕΥΘΕΡΟΙ, ΑΥΤΟΝΟΜΟΙ, ΑΣΥΛΟΙ, qu'avaient soin d'inscrire sur leurs monnaies les peuples grecs qui conservaient alors le droit d'autonomie [3]; mais les Massaliotes, se trouvant dans une exception particulière, pouvaient tenir à honneur de ne pas relater un droit qui leur appartenait depuis une si haute antiquité et n'avait souffert aucune interruption dans son exercice.

Ce droit se trouve au surplus consigné sur un monument singulier, publié par le comte de Caylus [4]. C'est un caillou roulé par les eaux, et portant cette inscription : ΜΑΣΣΙ. ΦΩΚ. .... ΑΣΥΑ. ΑΥΤ. (Μασσαλία Φωκαέων, ἱερά, ἄσυλος, αὐτόνομος). Il est certain, comme le remarque Saint-Vincens, que cette espèce de tessère est postérieure à la prise de Marseille par César; car dans les temps antérieurs il ne pouvait venir à l'esprit de signaler un fait dont personne ne pouvait douter [5]. ΜΑΣΣΙ au lieu de ΜΑΣΣΑ, ΑΣΥΑ pour ΑΣΥΛ, rapprochent ce monument des inscriptions massaliotes des bas-temps, recueillies par Grosson, Papon, Saint-Vincens et la Statistique des Bouches-du-Rhône, et nous offrant

[1] Statist. des Bouches du Rhône, t. II, p. 273 et suiv.

[2] On trouve dans son nom actuel, de port de la *Joliette*, un souvenir du nom de *Jules* César.

[3] Saint-Vincens, dans Papon, t. I, p. 650. — Pons, Opusc. posth., p. 21.

[4] Recueil d'Antiquités, t. VI, p. 130 et pl. XXXIX.

[5] Saint-Vincens, *Loc. laud.*

tant de noms de personnes et de dignités entièrement latins, écrits seulement en lettres grecques [1].

Voici une copie du dessin de Caylus; malheureusement son graveur en a probablement altéré le caractère, mais il est facile néanmoins de se convaincre de l'erreur du savant archéologue, qui voulait que l'inscription fût des beaux temps de la république massaliote. Elle nous semble, au contraire, contemporaine de l'époque où furent frappées les médailles au type de la *galère* [2], qui se trouve reproduit sur le caillou.

Les monuments de notre huitième période monétaire viendront encore donner de la force à ces considérations; car il faut nécessairement reconnaître que le monnoyage, quoique fort restreint, subsista jusqu'aux temps de la décadence complète des arts, pour se rendre compte de la mauvaise exécution des dernières pièces de nos séries. A la vérité, Eckhel ne pouvait se résoudre à croire que des monuments aussi entachés de barbarie eussent pu être jamais produits par un peuple chez lequel le culte des beaux-arts subsista, selon lui, jusqu'à la chute de l'Empire romain. Il préférait les attribuer aux peuplades gauloises, voisines de Massalie, qui copiaient grossièrement les types de ses monnaies, comme elles imitaient les *philippes* de Macédoine [3].

Pons, adoptant l'opinion d'Eckhel, cite encore, à l'appui, l'imi-

[1] Cf. Statistique des Bouches-du-Rhône, II, 374-377.

[2] Voy. les nos 408 à 412, 424 et 425.

[3] Eckhel, D. N. V., t. I, p. 61.

tation du denier consulaire, usitée chez les Gaulois, et pense qu'en outre certaines pièces de la fabrique la plus barbare, offrant néanmoins des types évidemment marseillais, tels que la *chouette*, la *galère* et le *caducée*[1], étaient frappées par les colonies[2]. Nous verrons bientôt que les colonies massaliotes inscrivaient leur propre nom sur leurs monnaies, et quant à l'autre assertion, il faudrait, pour la justifier, connaître les pièces de la métropole dont les types plus parfaits auraient servi de modèle; or on ne peut admettre que les imitations seules soient parvenues jusqu'à nous.

Ajoutons à toutes ces preuves l'autorité puissante de Saint-Vincens et de M. le marquis de Lagoy qui, possesseurs de riches collections de médailles locales, et ayant étudié à fond toutes les questions qui s'y rattachent, n'ont jamais douté que les Massaliotes n'eussent continué de battre monnaie jusqu'à une époque assez avancée de l'Empire d'Occident.

D'après tout ce que nous venons de dire, nous ne devons plus voir, sur les médailles dont il nous reste à parler, d'autre caractère que celui de la décadence toujours croissante de l'art, finissant par atteindre à la barbarie. Cette décadence est bien visible sur les pièces d'argent de la série 261 à 282, dont les types ne sont qu'une mauvaise copie de ceux, déjà bien dégénérés, de la série précédente. Le style en est froid, le dessin roide et sans couleur; le caractère divin a disparu totalement de la *tête de Diane*. Le nombre des variétés est beaucoup moins grand, et annonce une diminution dans l'émission de numéraire, en harmonie avec la décadence du commerce massaliote.

Le médaillon didrachme, n° 282, qui termine la série est, avec le n° 61, le seul exemple d'une médaille de Marseille d'un poids plus élevé que celui de la drachme[3]. On remarquera, sur ce dernier numéro, le symbole de l'*étoile* au-dessus du *lion*; à l'époque à

[1] Voy. les n°s 403, 404, 408 à 420, etc.

[2] Opusc. posth., p. 29. — Pons était même tenté d'y joindre les petites pièces d'argent avec la *tête de Minerve* au revers de l'*aigle* (n°s 259 et 260).

[3] La collection de madame Tôchon d'An-

laquelle se rapporte cette pièce, les dieux et leurs divers symboles étaient envisagés sous un aspect sidéral, et le lion avait pris place parmi les constellations.

Une dégradation plus sensible encore se fait voir sur les médailles au deuxième type de Diane, qui fut le dernier employé sur les drachmes, comme le font assez reconnaître les n°s 65 à 69. En voyant la barbarie de ces différentes pièces, on doit supposer que le monnoyage de l'argent eut lieu jusqu'à la fin de l'autonomie massaliote. Ces monnaies grossières, dont les numéros supérieurs offrent des types plus parfaits, pourraient favoriser l'opinion de Pons et faire croire à des imitations gauloises, puisque les modèles nous en seraient conservés; mais comme il n'y a pas lieu de reconnaître cette imitation, à l'égard de la monnaie de cuivre, et que celle-ci n'est pas moins barbare que l'autre, on ne peut guères, je pense, refuser à Marseille la plus grande partie des pièces d'argent de cette dernière série. M. le marquis de Lagoy m'a dit, à l'appui des assertions précédentes, avoir observé que les pièces barbares, particulièrement celles de cuivre se trouvaient constamment sur le territoire marseillais, et très rarement ailleurs, même à Saint-Remi, dont les fouilles lui ont procuré un grand nombre de médailles de la métropole, frappées aux belles époques de l'art. Cette observation nous fait voir son monnoyage réduit alors à circuler dans des limites très étroites, comme celles de ses possessions elles-mêmes.

Il y a une exception à faire pour le n° 69, dont la fabrique celtique n'est pas méconnaissable, et je lui ai donné place afin, précisément, d'offrir un point de comparaison favorable à mes opinions.

Au surplus, le classement des médailles d'argent, au type de *Diane couronnée d'olivier*, ne présente pas de résultats très satisfaisants. En examinant les diverses marques de dégradation dans les types de ces pièces, depuis le plus magnifique style, jusqu'au

nacy, renferme une variété de notre n° 62, d'une fabrique plus barbare; elle est gravée n° 16 de la pl. II des médailles gauloises de cette collection.

plus barbare, on est obligé de conclure qu'ils ont continué d'être employés pendant toute la durée du monnoyage, et cela s'accorde difficilement avec l'adoption successive d'autres types pendant le même espace de temps. Si les idées de Pons devaient être accueillies, à l'égard de l'imitation des monnaies massaliotes, ce serait dans cette série qu'il faudrait en chercher des exemples [1].

Les oboles finissent par ne plus présenter que des aires concaves, des types informes; quelquefois même le droit de la pièce est sans type, et le revers a perdu les deux lettres de sa légende habituelle [2].

Les bronzes n'offrent pas moins de traces d'une barbarie toujours croissante. Les sigles et les symboles deviennent plus rares dans le champ, et les légendes plus courtes, caractères communs à l'enfance du monnoyage comme à sa décadence. Les inscriptions rétrogrades, tronquées ou défigurées [3], l'*alpha*, ainsi formé, A [4], le *sigma* lunaire, C [5], l'emploi des lettres latines D, S [6], sont aussi des signes non équivoques des bas-temps auxquels nous arrivons et de l'influence romaine. On ne frappe plus guère que dans les petits modules et sur des flans globuleux, qui donnent à ces pièces l'apparence des médailles impériales de potin d'Alexandrie, et des petits-bronzes d'Anastase ou de Justin [7].

[1] Voy. la pl. II.

[2] Voyez les nos 51 à 53. — J'ai sacrifié l'élégance de la première de mes planches au désir de présenter, dans son complet, une suite de pièces frappées depuis le commencement jusqu'à la fin du monnoyage massaliote, c'est-à-dire dans un espace de peut-être huit siècles.

[3] Nos 315, 316, 356 à 363, 394, 395, 398, 428, et 432 à 434.

[4] Nos 359, 364 à 367, 413 à 416.

[5] Nos 392, 395, 396, 400, 405, 417 et 426 à 431. — L'*epsilon* de forme lunaire, Є, se voit aussi dans les inscriptions des monnaies massaliotes des derniers temps (n° 379). Je ne sais s'il n'y aurait pas lieu de reconnaître, dans l'Є que l'on voit aussi sur les drachmes de la belle époque (nos 56 et 57), le caractère mystique consacré à Apollon, et exprimant la célèbre formule EI, *tu es*, inscrite sur le temple de Delphes. Le docteur Creuzer et M. Raoul Rochette lui ont reconnu cette valeur sur des médailles et des pierres gravées, et il pouvait ne pas être déplacé près de l'effigie de Diane, ou de l'animal symbolique du revers des médailles qui représentent cette déesse. (Voy. le Journal des Savants de 1838, p. 94 et 95.)

[6] Nos 392, 393 et 401.

[7] Ces caractères sont particulièrement reconnaissables sur les nos 388, 391 à 401, et 416.

La *tête d'Apollon*, après avoir subi différentes altérations, finit par ne plus être laurée [1]; le *taureau* est représenté *debout* sur certaines pièces[2]. Sur l'une d'elles, n° 367, on voit, en outre du type principal, la partie antérieure du corps d'un animal, difficile à déterminer, qui paraît posé sur le sommet d'une enseigne; j'ai cru reconnaître le *sanglier* symbolique des Gaulois[3], mais il serait aussi facile d'en faire un tout autre animal. La réunion de ces deux figures indique peut-être une alliance des Massaliotes avec un autre peuple, dont l'emblème aurait été placé sur cette monnaie.

Plusieurs pièces, telles que les n°s 371 et 372, sont coulées sur d'autres semblables à celles numérotées 368 et 369; seraient-elles des copies gauloises? En serait-il autant des n°s 432 à 434? J'avoue que cette opinion n'est pas inadmissible, et j'en ai été conduit à placer ces trois numéros à la fin de toutes mes suites, afin de les en séparer complétement si on le jugeait convenable.

Observons sur quelques médailles, et en contradiction avec l'ancien usage, le *lion* au revers d'*Apollon* et le *taureau* au revers de *Diane*[4]. Ce nouvel assemblage des types s'explique facilement à une époque où tous les mythes revêtaient des formes astronomiques. Le lion, symbole du principe igné ou générateur actif, était le signe zodiacal dans lequel le soleil, ou Apollon, avait son domicile, au moment de sa plus grande exaltation, tandis que la lune, ou Diane, également lors de sa plus grande exaltation, avait le sien dans le signe du taureau, symbole du principe humide ou générateur passif, ces principes donnant par leur dualité la vie à toute la nature [5].

Les types du revers des médailles dont le type principal est la *tête de Minerve* sont très variés dans cette dernière période; ils ne sont plus aussi exclusivement religieux, et n'offrent pas tou-

[1] N°s 432 à 434.

[2] N°s 364 à 367.

[3] Voy. mon Mém. sur le type du sanglier, dans la Rev. Num., 1840, p. 245-260.

[4] N°s 375, 376 et 423.

[5] Cf. Lajard, Mém. sur deux bas-reliefs mithriaques, au tome XIV de la nouv. série du Recueil de l'Acad. des Inscriptions, p. 93.

jours un rapport apparent avec la divinité. Nous allons passer en revue ces différents types.

Ce sont d'abord *Minerve* Πρόμαχος, représentée *debout*, *armée*, et *dans l'attitude du combat* [1] ; puis le *lion* massaliote [2], dont la relation avec Minerve ne peut s'établir qu'en le considérant comme le symbole particulier de la ville, placée sous la protection de la déesse, ou comme l'emblème de la souveraineté; puis l'*aigle* [3], dont nous avons déjà établi la valeur symbolique [4]. De grands indices de barbarie paraissent sur ces bronzes; j'ai fait remarquer tout à l'heure l'épaisseur des flans et l'irrégularité des légendes [5]. Celles-ci, ΜΑΓΑ et ΜΑ · ΓΟ, nos 394 et 395, ne seraient-elles autre chose que la légende ΜΑΣΣΑ défigurée par l'inexpérience du graveur, et faut-il voir dans cette autre, ΑΓΑ, n° 398, qui avait été attribuée par Sestini à Agatha [6], les débris de la légende plus complète, ΜΑΓΑ, du n° 394? Il est plus difficile de se rendre compte de l'inscription ΙΓΟΗΠ, n° 400. Je serais tenté de supposer que toutes ces légendes indiquent des noms de magistrats, et comme la ville est désignée constamment sur le revers des médailles, cette circonstance viendrait à l'appui de ma conjecture.

Les symboles qui nous restent à expliquer font tous allusion aux relations commerciales. Au moment où ces relations perdaient de plus en plus de leur importance, les Massaliotes cherchaient à en perpétuer ainsi les glorieux souvenirs.

Les médailles 403 et 404 sont modelées sur celles d'Athènes [7]; seulement la *chouette* de Minerve, au lieu d'être posée sur une amphore, s'appuie sur le *caducée*, symbole du commerce massaliote.

Le *dauphin*, accompagné quelquefois du *trident*, sur les médailles 405 à 407, 428 et 430, rappelle Poséidon, protecteur des villes maritimes. Le dauphin d'ailleurs était regardé, en parti-

[1] N° 388.
[2] Nos 389 à 393.
[3] Nos 394 à 402.
[4] *Vid. sup.*, p. 76.
[5] *Vid. sup.*, p. 84.
[6] *Class. gener.*, p. 2 de la Géogr.
[7] Voy. Mion., t. II, p. 116 et suiv., et sup. t. III, p. 538 et suiv.

culier comme l'emblème de la mer Tyrrhénienne, et il était appelé *poisson tyrrhénien*[1]; on sait combien il est fréquent sur la monnaie des villes méditerranées. Les Massaliotes, à l'exemple des Tyrrhènes, avaient pu le choisir comme un des symboles de leur pays et de leurs vaisseaux, et voir dans ce poisson, nageur habile et ami des hommes, le présage assuré d'une heureuse navigation. Comme l'a remarqué le docteur Creuzer, lorsque Dante, dans son Enfer, emploie cette comparaison :

Come dalphini, quando fanno segno
A marinar, con l'arco de la schiena,
Che sargomentin di campar lor legno[2],

le poète semble adopter ce qui fut, au fond, la croyance primitive du peuple grec[3]. C'est qu'en effet cette croyance de l'antiquité lui a survécu dans le moyen-âge, et il est curieux, notamment, de retrouver le symbole du *dauphin* sur les monnaies mérovingiennes, frappées à Marseille sous le roi Sigebert II[4].

Trois symboles différents paraissent encore sur les médailles au type de *Minerve :* la *galère*, faisant allusion au commerce maritime[5]; le *caducée*, rappelant le commerce territorial, ou le commerce en général[6]; les *mains entrelacées*, emblème de la bonne foi dans les transactions[7].

Les deux premiers de ces symboles, et celui du *dauphin*, figurent aussi sur les petits-bronzes au type de *Diane*. La déesse, sur ces monuments, est représentée la *tête nue*[8], ou *couronnée de feuilles d'olivier*[9], ou *tourellée*[10]. Dans les bas-reliefs, Artémis paraît ainsi tourellée[11]; et d'ailleurs Diane s'identifie, comme on

[1] Sénec., *Agamemn.*, 451. — Cf. Buonaroti, *ap.* Passeri, *Pict. vas. etrusc.*, t. I, p. 50.

[2] Dante, *Inf.*, *cant.* XXII.

[3] Cf. Creuzer et Guigniaut, Relig. de l'Antiq., II, 631 et suiv.

[4] Voy. Rev. Numism., 1839, p. 421 et 422.

[5] Voy. les n°s 408 à 412.

[6] Voy. les n°s 418 à 420.

[7] Voy. le n° 421.

[8] N°s 424 à 427.

[9] N°s 428 et 429.

[10] N°s 430 et 431.

[11] Zoëga, *Bassi Rilievi*, I. 51.—Cf. Creuzer et Guigniaut, *Op. laud.*, II, 137.

sait, avec Cybèle, dont la coiffure habituelle est une couronne de tours. A l'époque à laquelle nous sommes parvenus, l'effigie de Diane, sur nos médailles, pourrait être considérée aussi comme une personnification de la ville de Massalie.

Saint-Vincens nous a conservé un renseignement précieux sur l'âge présumé d'une médaille semblable à notre n° 429. « Cette » pièce, dit-il, a été trouvée à Aix, dans une urne cinéraire du » travail le plus élégant, qui était renfermée dans un monument » sépulcral détruit en 1789; elle était à fleur de coin et semblait » avoir été mise dans l'urne en sortant des mains de l'ouvrier; au » moins est-il certain qu'elle avait été dans le commerce pendant » très peu de temps. Le mausolée dont il s'agit avait été élevé, d'a- » près les conjectures les plus vraisemblables, pendant le règne » d'Antonin-Pie, c'est-à-dire au milieu du IIe siècle; il fit ensuite » partie du palais d'Aix. Les Marseillais ont donc conservé le droit » de battre monnaie sous les empereurs, ainsi que nous l'avons » dit. Cette médaille étant d'une belle conservation, on reconnaît » encore mieux qu'elle n'a pas été frappée dans un temps où les » arts florissaient à Marseille [1]. »

Nous avons renoncé à donner une explication satisfaisante d'un dernier monument numismatique appartenant à la collection de madame Tôchon d'Annecy. On le trouve gravé dans les planches de l'ouvrage projeté par feu M. Tôchon, sur les médailles de la Gaule [2]; mais il n'a rien laissé d'écrit à son sujet, dans le très petit nombre de notes qu'il avait déjà rassemblées. Nous avons donné, sous le n° 422, un nouveau dessin de ce singulier monument, d'après l'original, et on y reconnaîtra facilement le caractère de la fabrique romaine, qui distingue les médailles de notre VIIIe époque. Tout contribue, au surplus, à faire de cette pièce un monument à part : frappe avec un coin du petit module sur un moyen-

[1] Mém. ms. de Saint-Vincens père, rédigé par Saint-Vincens fils, p. 48. — Il est question de ce Mémoire dans la Notice sur Saint-Vincens, page 10, et il y est dit un mot, page 17, de la découverte de la médaille, qui est gravée n° 9 de la pl. IV. Le Mém. ms. est conservé à la bibliothèque d'Aix.

[2] Voy. pl. III, n° 2.

bronze, emploi d'une légende boustrophédon, adoption, pour type principal, d'une effigie qui ne peut être celle d'une divinité. Cette pièce n'était peut-être pas une monnaie, mais une sorte de tessère, dont l'usage ne saurait être fixé.

Ici se termineront nos recherches sur les médailles de l'antique Massalie. L'importance du travail ne paraîtra pas, sans doute, répondre à la richesse des monuments; mais si l'on veut bien nous savoir quelque gré d'avoir réuni des matériaux dont les hommes éminents de la science pourront faire un meilleur emploi, notre ambition sera satisfaite, nous nous trouverons suffisamment récompensé de nos efforts.

II. AGATHA.

(PL. XIII.)

1. Tête nue de Diane, à droite.

℞. AΓ. Lion à gauche; au-dessus, une étoile. Ar. 3. R*. F.o. 2 g. 27 c.
Cab. de M. de Lagoy.

2. Même tête, avec pendants d'oreilles en forme de trident.

℞. Lion à droite, sans légende; 8 entre les pattes du lion. . . . . 2½. R*. F.b. 2,22.
Cab. de M. de Lagoy.

Agatha, en grec Ἀγάθη, aujourd'hui, Agde était un de ces établissements des côtes de la Narbonnaise dont la tradition rapportait l'origine aux Rhodiens [1]. Scymnus de Chio, en l'attribuant aux Phocéens, fondateurs de Marseille, et non aux Massaliotes eux-mêmes, témoigne assez de l'antiquité reculée de cette colonie [2]. Son véritable nom était Ἀγάθη τύχη [3], souvenir de la *bonne fortune* des navigateurs phocéens, qui trouvèrent en cet endroit un terme aux ennuis et aux dangers d'une expédition aventureuse.

Quels que soient les fondateurs d'Agatha, il paraît certain

[1] Voy. plus haut, p. 50. — Cf. Plin., *Hist. nat.*, l. III, c. 4; Hieron., *Prolegom. epist. ad Galat.*; Raoul-Rochette, Hist. de l'établ. des colonies grecques, t. I, p. 419 et 420.

[2] Scymnus Chins., *Orbis descriptio*; v. 207.

[3] Cf. Timoth., *apud Steph. Byzant.*, *v.* Ἀγάθη.

qu'elle fut occupée de bonne heure par les Massaliotes. C'était la plus éloignée de leurs colonies de la Gaule, du côté de l'occident; située à l'embouchure de l'*Arauris* (l'Hérault), elle devait être un des entrepôts du commerce avec l'intérieur du pays.

Comme toutes les colonies massaliotes, Agatha avait reçu de la métropole ses dieux et son culte [1]; à ce titre, *Diane* et le *lion* devaient figurer sur ses monnaies. Leur fabrique est bien inférieure à celle des monnaies de la métropole, ce qui ne doit pas surprendre de la part d'une colonie, et elles accusent assez, d'ailleurs, l'époque de la décadence des arts. Ce ne peut être, toutefois, celle qui suivit la prise de Massalie par César, car alors Agatha fut réunie à la république romaine [2]; mais elles devaient être frappées depuis peu de temps, comme l'indiquent à la fois leur rareté et la faiblesse de leur exécution. Nous aurons souvent lieu de reconnaître, dans la suite de ces recherches, que le monnoyage particulier des colonies massaliotes précéda de bien peu la chute de la métropole.

Nous avons déjà remarqué sur les médailles de Marseille, dont celles-ci sont une imitation, le symbole de l'*étoile* au-dessus du *lion*, et nous avons essayé de nous rendre compte de son rapport avec le type [3]. Le symbole placé au revers de la médaille n° 2, ne nous paraît pas autre chose qu'un *différent* monétaire.

Nous devons dire, en terminant, que la lettre Γ de la légende ΑΓ est douteuse; mais ce ne peut être un Θ, ce qui ôte l'idée d'une attribution à Athénopolis. M. le marquis de Lagoy, à l'obligeance duquel nous devons la connaissance de ces pièces, en ignore la provenance; leur fabrique appartient bien évidemment à la Gaule Narbonnaise.

[1] Strab., *Geog.*, l. IV, p. 179 et 180; p. 10 et 11 de la trad. fr.

[2] Plin., *Hist. nat.*, l. III, c. 4.

[3] *Vid. sup.*, p. 82.

III. LIBICI.

(PL. XIII.)

Tête de Diane, couronnée d'olivier, à droite, avec pendants d'oreilles.
℞. . ⅠⅩⅠⅅⅠⅠ. Lion à droite. . . . . Ar. 3. R[5]. F.b. 2 gr. 65. c.
Ma Suite.

Pline l'Ancien s'est servi du nom d'*Ora Lybica* pour désigner les deux embouchures occidentales du Rhône[1], et cette expression n'a pas médiocrement embarrassé les commentateurs. Le pays étant anciennement peuplé par la nation des Ligures, on proposa de substituer le mot *Ligustica* à celui de *Lybica;* mais comme tous les textes sont d'accord pour cette dernière épithète, il fallut l'interpréter d'une autre manière, et on crut qu'elle leur avait été donnée parce qu'elles regardaient l'Afrique, quoique cette circonstance fût commune aux trois embouchures reconnues par Pline. Selon d'Anville, les *Ora Lybica* étant tournés vers le sud-ouest, appelé Λιψ par les Grecs, avaient reçu ce nom des Massaliotes, pour les distinguer de la troisième bouche, qui s'ouvrait dans une autre direction de vent[2]. Cette dernière explication tombe d'elle-même par le fait d'une distraction singulière du savant géographe; car le mot Λιψ désigne le vent du sud-est, et non celui du sud-ouest.

[1] Plin., *Hist. nat.*, l. III, c. 4.

[2] Cf. d'Anville, Not. de l'anc. Gaule, 553.

Une médaille aux types si connus de Marseille, portant en caractères celtibériens la légende rétrograde *Libeci*, me fera proposer une nouvelle conjecture. Les *Ligures Libui*, *Libici* ou *Lebeci*, établis dans la Gaule Cisalpine, avaient une origine commune avec les *Ligures Salyes*, *Salyi* ou *Salluvii*, leurs voisins[1], qui tiraient eux-mêmes la leur des *Ligures Salyi* de la Narbonnaise[2]. Je suppose que, dans la Gaule Transalpine, la tribu des Libici occupait, près des Salyes, les bords de la Méditerranée et du Rhône, et qu'un souvenir de son nom est resté dans celui d'*Ora Lybica*, donné aux bouches occidentales du fleuve, dont le cours se terminait sur le territoire de cette tribu, et par opposition à celui d'*Os Massalioticum* que portait l'embouchure orientale, voisine du territoire de Massalie. Festus Aviénus, dans ses *Ora maritima*, place immédiatement après les Anatilii les *Salyes féroces*, et Strabon dit que ce peuple occupe, depuis Antipolis *jusqu'au-delà de Massalie*, les montagnes qui dominent la côte, *et même une portion de la côte, mêlé avec les Grecs*[3].

A la vérité, pour faire une place aux Libici dans la Narbonnaise, je suis obligé de faire remonter vers les Cavares les Anatilii, dont notre célèbre d'Anville et son docte successeur, M. le baron Walkenaer, ont assigné la position dans les îles formées par les différents bras du Rhône[4]. Mais on sait combien ces positions sont difficiles à établir d'une manière certaine, tant les renseignements fournis par les écrivains de l'antiquité sont incomplets et souvent même contradictoires. Les délimitations de peuple à peuple manquent presque toujours, surtout quand leur territoire est de peu d'étendue.

On trouve habituellement en Provence des médailles, offrant comme la nôtre des légendes en caractères celtibériens, dont l'attribution n'a pu encore être déterminée, et qui durent être frap-

[1] Ces peuples avaient pour capitale *Vercellæ*, aujourd'hui *Vercelli*.

[2] Cf. Strab., l. IV, p. 203; Tit. Liv., l. V, c. 35; Plin., l. III, c. 17.

[3] Fest. Avien., *Ora mart.*, v. 692. — Strab., *Géogr.*, l. IV, p. 203.

[4] D'Anville, Not. de l'anc. Gaule, 64. — Walkenaer, Géogr. anc. des Gaules, I, 117.

pées par d'autres tribus des Ligures. Nous en reparlerons plus loin, et nous regarderons, en attendant, comme un fait résultant de l'étude de ces monuments, l'usage, par les Ligures, d'un alphabet particulier, tirant comme ce peuple son origine de l'Ibérie.

Il n'y a donc pas lieu de recourir à l'Espagne pour l'attribution de notre médaille, comme l'a fait Sestini en la donnant à *Hemeroscopium*, uniquement sans doute à cause de la rencontre de types particuliers à Massalie avec une légende celtibérienne, car l'inscription OKAAIA, reconnue par Sestini lui-même, sur la variété qu'il a publiée, n'offre aucune analogie avec le nom de la colonie massaliote [1].

M. Lelewel, dans son curieux ouvrage sur les médailles de la Gaule, a décrit une pièce semblable, du cabinet de M. Ducas. L'existence, dans l'alphabet des Ibères, de plusieurs formes pour la même lettre a été cause que le savant Polonais a lu ainsi l'inscription, *Lireco*, et lui en a fait proposer l'attribution, soit à l'île de *Lero*, soit aux *Aulerci Brannovices* [2].

Le dernier caractère de la légende de notre médaille est douteux; il devait être suivi d'un ou de deux autres dont on aperçoit les traces, et qui complétaient peut-être l'ethnique, exprimé à la manière généralement suivie par les Celtibères sur leurs monuments numismatiques [3]. Ainsi la ville de *Lybia* ou *Lubia*, dont le nom offre de l'analogie avec nos *Libeci* ou *Libici*, a pour légende de ses monnaies le génitif pluriel ΛΓΛΕΜΚΛ, *L[i]biesk[e]n*, [monnaie] des *Libisci* [4].

Les autres exemplaires de cette médaille que j'ai pu examiner chez M. le marquis de Lagoy et chez M. Anatole Barthélemy,

[1] V. Sestini, *Mus. Hederv.*, *Med. ispane*, p. 155, et pl. VI, fig. 11 à 13.

[2] Lelewel, Études numismatiques, Type gaulois, p. 5.

[3] Cf. Saulcy, Essai de classification des monnaies autonomes de l'Espagne, *passim*.

[4] M. de Longpérier a fait remarquer l'analogie de cette forme avec celle employée sur les monnaies grecques. — Les voyelles brèves sont souvent supprimées dans l'écriture des Ibères, comme dans toutes les écritures sémitiques, ce qui démontre très bien l'origine phénicienne de l'alphabet celtibérien, établie par M. Lenormant (Cf. Rev. Numism., 1840, p. 1 et suiv., et 1841, p. 322 et suiv.)

portent des légendes encore moins complètes que le mien; il est donc impossible de s'en rendre encore parfaitement compte.

La provenance de ces pièces n'a pas été non plus suffisamment constatée. Si elles se trouvaient plus habituellement dans la Haute-Italie que dans nos provinces méridionales, il vaudrait mieux sans doute les attribuer aux Libici de la Cisalpine que de supposer l'existence de ceux de la Narbonnaise, qui ne peut être prouvée par le témoignage des écrivains de l'antiquité. Nous trouverons cependant plus d'une fois des médailles portant les noms de peuples dont aucun autre monument ne fait mention, et nos Libici possédaient peut-être une de ces dix-neuf villes *peu connues*, ou de ces vingt-quatre autres, attribuées aux *Volcæ Arecomici*, dont Pline n'a pas daigné enregistrer les noms à la suite de sa nomenclature des *oppida latina* de la Narbonnaise.

Si ces conjectures peuvent attirer l'attention sur les médailles qui en sont l'objet, la question de leur provenance sera bientôt éclaircie, car elles ne paraissent pas être très rares. M. le marquis de Lagoy penche pour l'attribution aux Libici de la Cisalpine, et son sentiment mérite d'autant mieux considération, que l'on peut suivre, en quelque sorte, le chemin par où les types massaliotes ont franchi les Alpes, en les voyant gagner de proche en proche les monnaies des *Rigomagenses*, des *Tricorii* et des *Segovii*.

IV. GLANVM.

(PL. XIII.)

Tête de Diane, à gauche, avec des épis dans les cheveux et des pendants d'oreille.

℞. ΓΛΑΝΙΚΩΝ. Taureau bondissant, à gauche; au-dessus, un épi, ou un roseau recourbé, avec sa tige; dans le champ, ΠΝ. . . . . Ar. 3. R*. F*. 2 gr. 22 cent.

Cab. de M. de Lagoy; Voir sa Description de quelq. méd. inéd., etc., p. 19.

La précieuse médaille dont on vient de lire la description a été trouvée dans des fouilles exécutées à Saint-Remi, en 1824; elle fut publiée alors, pour la première fois, dans la Statistique des Bouches-du-Rhône, dont la partie numismatique avait été fournie par M. le marquis de Lagoy. M. du Mersan l'a reproduite dans son Recueil de Médailles inédites; mais le graveur a donné à la tête représentée sur cette pièce les traits d'Hercule. M. de Lagoy y voyait l'effigie de *Cérès*. En la publiant de nouveau en 1834, le savant antiquaire l'a accompagnée d'une de ces excellentes dissertations auxquelles il y a témérité égale d'ajouter ou de reprendre. Je n'ai pu cependant m'empêcher de chercher à reconnaître, dans l'effigie du droit, un type emprunté à la métropole, sinon imposé par elle. *Artémis* pouvait être représentée à Glanum, *couronnée d'épis*, comme protectrice des moissons, de même que

chez les Massaliotes elle était couronnée des branches de l'olivier, autre production du sol, formant l'une des sources de richesses de Massalie. Cette manière de parer les simulacres des dieux, d'ornements empruntés aux produits de l'agriculture, placés sous leur protection, n'a rien que de très conforme aux idées religieuses de l'antiquité.

Le *taureau,* représenté quelquefois *debout*, sur les monnaies de la métropole, et ordinairement ployant le genou et dirigeant l'une de ses cornes vers la terre, *cornupetens*, est figuré sur la monnaie de Glanum dans une attitude toute différente, mais qui ne nous paraît rien changer à la valeur symbolique que nous lui avons assignée[1].

Le monogramme inscrit sur notre médaille se voit aussi sur une obole de Marseille, trouvée également à Saint-Remi. La forme de l'A est la même sur les deux pièces, et rien n'empêche d'en conclure, avec M. le marquis de Lagoy, qu'elles ont été frappées à une époque contemporaine, et que par conséquent le monogramme doit s'appliquer à un seul et même personnage[2]. Or, comme ce personnage ne pouvait vraisemblablement pas être investi de la même magistrature à Massalie et à Glanum, le monogramme doit donc indiquer le nom d'un graveur qui aurait fabriqué les coins des deux villes. Nous avons déjà eu l'occasion de citer l'artiste Parménidès, graveur des monnaies de Naples et de Syracuses[3], et ce n'est pas le seul exemple de ce genre[4]. Les réflexions de M. de Lagoy sont d'une grande importance dans la question, et nous déterminent à regarder comme la signature du graveur le monogramme qui nous occupe; le symbole placé au-dessus du type serait l'insigne du magistrat qui présida à la fabrication de la pièce[5].

L'extrême rareté des médailles de Glanum prouve assez que

[1] Voy. plus haut, p. 69 et 70.

[2] Comp. le n° 44 des médailles de Marseille.

[3] Voy. plus haut, p. 65.

[4] Cf. Raoul Rochette, Lettre à M. le duc de Luynes sur les graveurs des monnaies grecques, p. 48.

[5] Cf. ce que nous avons dit plus haut sur la question des monogrammes et des symboles monétaires, p. 67, 68 et 71.

cette ville a battu monnaie très peu de temps, et le rapprochement établi entre l'unique spécimen de son monnoyage et l'obole de Marseille citée plus haut, en placerait l'émission vers la VIIe période monétaire de la métropole.

Les historiens de l'antiquité ne font aucune mention de Glanum; mais son nom se trouve dans Pline, Ptolémée, l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger. Sa position à Saint-Remi est justifiée par la coïncidence des mesures itinéraires[1], par la belle inscription latine conservée à l'hôtel de la mairie de cette ville et souvent citée [2], enfin par deux édifices bien connus, l'arc de triomphe et le mausolée, dont la riche architecture donne une idée de la splendeur de l'antique Glanum, sous la domination romaine. Son goût pour les beaux-arts ne paraît pas moins dans le seul monument qui nous reste de l'époque où elle était une ville grecque.

Comme on trouve dans Pline, immédiatement après le nom de *Glanum*, celui de *Livii*, dont la position n'a pu être déterminée[3], le plus grand nombre des auteurs modernes ont joint les deux noms ensemble, et en ont fait *Glanum-Livii*. Cependant l'inscription du second, à la suite de l'autre, n'a évidemment d'autre cause que l'emploi de l'ordre alphabétique par Pline, dans son énumération des villes latines de la Narbonnaise.

[1] Cf. Walkenaer, Géog. anc. des Gaules, t. II, p. 214.

[2] Cf. Papon, Hist. de Provence, I, 645; Caylus, Rec. de monum. ant., VII, 263; Millin, Voyage en France, III, 407; Orelli, *Corp. inscript.*, n° 200; Lagoy, *op. laud. sup.*, 19.

[3] Je n'ose pas proposer de reconnaître, dans ce nom, les *Libui*, ou *Libici*, qui font le sujet du chapitre précédent.

V. SAMNAGENSES.

(PL. XIII.)

1. ACTIKO. Tête d'Apollon, à droite.
   ℞. ΣΑ[ΜΝΑ]ΓΗΤ. Taureau cornupète, à droite. Br. 3. R[8]. F.o.
   Cab. de M. de Lagoy; Notice sur l'attrib. de quelq. méd. des Gaules, p. 28.

2. Tête de Diane, à droite, avec un diadème en forme de bandeau.
   ℞. ΣΑΜΝΑΓΗΤ. Même type . . . . . 3. R[8]. F.o.
   Cab. de M. de Lagoy; Description de quelq. méd. inéd., p. 58.

3. Tête de Diane couronnée d'olivier, à droite.
   ℞. Mêmes légende et type . . . . . 3. R[7]. F.o.
   Cab. de la ville de Marseille; Description, *ibid.*

Voici encore trois conquêtes numismatiques, faites par M. le marquis de Lagoy dans le territoire si riche de l'antique Glanum. Un bel exemplaire du n° 3 se trouvait déjà au cabinet de Marseille, où il a été reconnu depuis, confondu avec les médailles de cette ville provenant de la collection St.-Vincens, ce qui fait voir combien la colonie massaliote avait imité fidèlement les monnaies de la métropole. Un exemplaire du n° 1, supérieur par sa conservation à celui découvert à Saint-Remi, a été acquis, à Avignon, par M. de Lagoy, et venait d'être trouvé dans les environs de cette ville.

Des différences de fabrique, assez marquées, entre ces pièces, démontrent qu'elles ont été frappées à quelque intervalle de temps les unes des autres, mais répondant néanmoins à la fin de la

VIIe période monétaire établie par nous dans le monnoyage massaliote.

M. de Lagoy nous fournit une heureuse explication de la légende placée du côté de la *tête d'Apollon*, ΑΣΤΙΚΟ[1], sans doute pour Ἀςικῷ, *à celui qui habite dans la ville*, en supposant que « les *Samnages* pouvaient avoir attribué ce surnom à Apollon, » considéré comme protecteur résidant dans leur métropole, qui » devait être pour eux la ville par excellence. »

La légende ΣΑΜΝΑΓΗΤ, pour Σαμναγητῶν, [monnaie] des *Samnagenses*, fixe l'ethnique d'un petit peuple dont la position géographique était restée si obscure, que d'Anville a évité d'en parler dans sa Notice de la Gaule. On le trouve cité, sous le nom de *Samnages*, dans l'édition *princeps* de Pline, et de *Sannagenses* dans celle de Rome, de 1470; mais on a constamment réimprimé depuis *Sanagenses*, probablement pour rapprocher davantage ce nom de celui de Senez, *civitas Sanicientium*, ou *Sanitium*, auquel on voulait l'attribuer. Cependant, comme le remarque très bien M. de Lagoy, le Σανίτιον de Ptolémée, situé dans les Alpes Maritimes, ne peut pas avoir été la ville latine des *Samnages*, que Pline a placée dans la Gaule Narbonnaise[2].

M. de Lagoy place, avec beaucoup de probabilités, les *Samnagenses* à Sénas, *Senacium* ou *Senassium* du moyen-âge, bourg situé sur la direction de la voie antique conduisant à Pellisane, au point d'intersection de cette voie avec celle qui menait à Aix, et à égale distance des deux villes antiques de Glanum et de Cabellio. On trouve dans cet endroit beaucoup de ruines antiques, notamment sur le rocher de la Pugère, à l'endroit appelé le *Vieux-Sénas*[3]. Toutes les conclusions de M. de Lagoy ont reçu une grande autorité de leur adoption par M. le baron Walkenaer, dans sa Géographie ancienne des Gaules[4].

[1] Voy. le n° 3.

[2] Cf. Pline, *Hist. nat.*, l. III, c. 4; Ptolémée, l. III, p. 64.

[3] Cf. Statistiq. des B.-du-Rhône, t. II, p. 284, et Statist. du canton d'Orgon, par le Dr Quenin, dans le Répert. des trav. de la Soc. de Statist. de Marseille, II, 61 et 63.

[4] Voy. t. I, p. 281 et 282.

M. Millingen avait indiqué à M. de Lagoy une inscription recueillie par Gruter, dans laquelle le mot AMNAGENSIBVS lui semblait se rapporter à nos *Samnagenses*. Il est difficile de ne pas être convaincu de la justesse de la conjecture du savant antiquaire anglais, en lisant cette inscription; nous ne croyons donc pas inutile de la reproduire.

ISIS . . . . . .
SERAPIS . VESTAE . DIANAE . SOMNI . HS . N̄ . VĪ
ET . PHIALAS . II . CHRYSEN . . . . CLI. . . GNA
DEORVM . ARGENTEA . CASTRENSIA . DOMO
HABEBAT . . . . . ITEM
DEDICATIONE . TEMPLI . ISIS . ET . SERAPIS
DEO. . . . . .
. . . . ONIBVS . NEMAVSENSIVM . ET . ORNA
MENTA . R . . . . . SINGVLIS . XV . ITA . VT
IN . PVBLICO . VESCERENTVR . DISTRIBVI
IVSSIT . INQVE . EIVS . DOMVS . . . . . .
TELAM . H-S . N . X . RELIQVIT
ITEM . . . . . IMAGINEM . MARTIS . AR
GENTEAM . EX . . . . . .
AMNAGENSIBVS . DEDIT . . . . . .
C . ORDO . BITVR . . . . . .
. . . . . [1]

Il est bien probable que si la lettre S manque au commencement de l'avant-dernière ligne, c'est le résultat d'un oubli, soit du graveur, soit du copiste [2], ou d'une dégradation causée par le temps qui a rongé tant d'autres lettres de l'inscription.

J'avais eu l'intention de rapporter encore à Sénas des médailles

[1] Grut., *Corp. inscript.*, p. LXXXIV, n° I.

[2] Ce ne serait pas la seule inadvertance à relever dans la copie de Gruter : par exemple, à la 9e ligne, le R me semble avoir été séparé à tort du mot précédent, car il paraît être ici question de ces *decuriones ornamentarii* que l'on voit si souvent figurer dans les inscriptions de Nîmes. (Cf. Reinesius, Cl. VI, n° 41; Muratori, p. CXCIX, n° I, CC, n° 4, et DCCXIII, n° 7; Orelli, n° 3751.)

se trouvant habituellement dans la Provence, et offrant cette inscription, ᚴᚨᚾᚨᛊ, qui ont été classées à Vélia de Lucanie, par d'Ansse de Villoison, et que Millin regardait comme des imitations gauloises des monnaies de l'Elide[1]. J'y voyais, tracé en caractères ligures, le nom que portait la capitale des *Samnagenses*, sous les *Ligures-Salyi*, et ce n'aurait pas été le seul exemple de la conservation presque intacte du nom primitif d'une localité, à travers toutes les transformations imposées par des dominations étrangères. Mais j'ai jugé plus prudent de laisser ces pièces dans les Incertaines de la Narbonnaise.

[1] Cf. St.-Vincens fils, Notice sur quelq. anc. méd. du cab. de feu J. F. P. Fauris St.-Vincens; Millin, Magas. Encycl., an VII, III, 475; Mionnet, VI, 719, nos 8 et 9.

VI. CAENICENSES.

(PL. XIII.)

Tête d'Apollon, couronnée de laurier, à droite, avec une corne derrière l'oreille.

℞. KAINIKHTΩN. Lion rugissant, à droite; dessous, ΚΑ. . . .
. . . . . Ar. 3. R*. F.o. 2 gr. 07 c.

Cab. de M. de Lagoy; Descript. de quelq. méd. inéd., etc., p. 25.

Cette médaille, éditée en 1834, par M. le marquis de Lagoy, d'après un exemplaire unique, trouvé dans le midi du département des Bouches-du-Rhône, est l'une des pièces les plus intéressantes de la suite, naguère si peu nombreuse, des monnaies coloniales de Massalie. En la publiant aujourd'hui de nouveau, j'ai à m'excuser auprès de mes lecteurs et auprès de M. de Lagoy d'avoir, malgré une autorité aussi puissante que la sienne, osé changer quelque chose à la description de ce précieux monument de la numismatique narbonnaise. Il m'a été impossible de trouver d'autres types sur la monnaie de la colonie massaliote, que ceux de la monnaie de la métropole; j'ai cru apercevoir un *lion*, figuré à la vérité d'une manière barbare, où M. de Lagoy a vu un *loup* ou une *hyène;* j'ai placé une *couronne de laurier*, mal exécutée sans doute, où M. de Lagoy a mis une *couronne de pampre*; j'ai reconnu, par conséquent, une *tête d'Apollon*, au lieu d'une *tête de*

Bacchus. On a vu, par ce que j'ai dit plus haut de l'attribut de la *corne*[1], qu'il pouvait appartenir à Apollon comme à Bacchus, fils d'Ammon, ou *Sabasius;* et d'ailleurs ces deux divinités, envisagées comme divinités solaires, ont très bien pu être confondues. Un autre argument, en ma faveur, résultera de la comparaison de la médaille des *Cœnicenses* avec celle de *Massilia*, figurée sous le n° 338 de la planche VII. L'effigie divine, sur cette pièce, ne saurait être autre que celle d'*Apollon*, et nous lui voyons une *corne*, de la même forme et à la même place que sur le premier de ces deux monuments.

Pline est le seul auteur qui fasse mention des *Cœnicenses*[1], dont il écrit le nom, *Cenicenses;* il les met au nombre des villes latines de la Gaule Narbonnaise, ce qui n'a pas empêché Sanson, trompé par l'analogie des noms, de les placer près du Mont-Cénis. Poinsinet de Sivry proposait de lire *Cernicenses*, afin de les mettre à Saint-Cerni, près de l'ancienne *Carpentoracte*, parce que les deux noms se suivent dans l'énumération de Pline; ce qui ne prouvait rien, puisque cette énumération est faite par ordre alphabétique[2]. Le P. Hardouin, que l'on n'est pas habitué à rencontrer dans le bon chemin, en fait de questions de cette nature, avait été plus heureux qu'à l'ordinaire, et il avait remarqué, le premier, dans ses Commentaires sur Pline, le rapport entre le nom du peuple qui nous occupe et celui de la rivière *Cœnus*, le Καινὸς ποταμός de Ptolémée[3]. Il proposa en conséquence de lire *Cœnicenses*, et de placer ce peuple aux environs du *Cœnus*[4]. D'Anville était sans doute bien préoccupé de la mauvaise réputation du P. Hardouin, pour repousser une semblable conjecture, ne pouvant surtout rien offrir à la place[5]. Depuis, les recherches de M. le marquis de Lagoy sont venues justifier pleinement la leçon indiquée par le savant jésuite.

Pline, sur le témoignage de Caton, avait parlé d'une colonie de

[1] *Hist. nat.*, l. III, c. 4.

[2] Poinsinet de Sivry, Commentaire sur Pline, au l. III, c. 4.

[3] *Géog.*, l. II, p. 50.

[4] Le P. Hardouin, *ad Plin.*, *l.* III, *c.* 4.

[5] Notice de la Gaule, p. 333.

Cenomani, fixée près de Massalie[1], et Etienne de Byzance, d'après Artémidore d'Éphèse, avait cité, comme appartenant aux Massaliotes, un fleuve *Secoanus*, d'où était venu le nom des *Secoani*[2]. On ne pouvait retrouver la position de ces peuples et de ce fleuve. Selon M. Toulouzan, le *Secoanus* serait le même que le *Cœnus* de Ptolémée, les *Cenomani* auraient habité ses bords, le nom de *Secoani* serait le nom altéré du même peuple, et la légende Καινικητῶν nous en fournirait la forme la plus ancienne et la plus authentique[3].

D'après Ptolémée, le Cænus devait avoir son embouchure entre *Maritima* et *Massilia*; on avait pensé que le cours d'eau le plus considérable, qui dans cet intervalle communique avec la mer, c'est-à-dire la rivière de l'Arc, était l'ancien Cænus; mais M. Toulouzan a donné, avec raison, la préférence à la Touloubre, qui coule presque parallèlement à l'Arc, et qui dans son cours traverse des localités dont les noms offrent de l'analogie avec celui du Cænus. Ainsi la petite ville de Lançon s'appelait autrefois *Lancœnus*, et dans le territoire du Vernègues, très riche en débris antiques, on trouve un endroit nommé en provençal *lou camp de Caën*. En outre, de grands travaux d'art, où se reconnaît évidemment la main romaine, ont été pratiqués pour rendre navigable la Touloubre, toute la partie inférieure de son lit a été taillée dans le roc, et c'est sur cette partie que s'élève le pont Flavien. Les travaux, entrepris pour faire de cette petite rivière un véritable canal entre la Durance et la mer, ne se rattachent-ils pas à ceux exécutés par les soldats de Marius[4], et n'expliquent-ils pas le nom de Καινὸς ποταμός, *nouvelle rivière*, donné par Ptolémée?

J'aime à me persuader que les ruines de la ville principale des *Cœnicenses* sont celles que l'on voit près de la Maison-Basse du Vernègues, et à regarder comme l'un des temples élevés par ses anciens habitants, les magnifiques débris qui portent empreint, plus qu'aucun des autres monuments antiques dont la France

[1] Plin., *Hist. nat.*, l. III, c. 19.
[2] Steph. Byzant., *v.* Σηκόανος.
[3] Statist. des B.-du-Rhône, II, 181.
[4] Strab., IV, 183, et Plutarch., *in Mario*.

méridionale est ornée, le génie des Grecs, civilisateurs de cette partie de notre territoire. Le silence des Itinéraires et de la carte de Peutinger sur la position de la ville capitale des *Cœnicenses* se trouverait naturellement expliqué, puisqu'elle n'aurait été située, ni sur les côtes, ni le long des voies romaines.

La médaille de M. le marquis de Lagoy a été découverte non loin de l'embouchure du Cænus, entre les Martigues et Saint-Remi; elle faisait partie d'un dépôt considérable de médailles d'argent, appartenant presqu'en entier à l'atelier monétaire de Massalie. La forme de l'A, le style et la fabrique la rendent contemporaine de la VIIe époque du monnoyage de la métropole. Cette époque répond très bien à celle de la concession du territoire des Salyes où se trouvaient les *Cœnicenses*, faite aux Massaliotes par Marius, en reconnaissance des services qu'il en avait reçus dans sa célèbre expédition contre les Ambro-Teutons [1]. Peut-être ne faut-il pas donner une origine plus ancienne au nom du Cænus et à celui des *Cœnicenses*.

Depuis la publication du savant mémoire de M. le marquis de Lagoy, un monument, trouvé à Ville-Vieille, entre Nîmes et Montpellier, est venu nous apporter un nouveau souvenir des *Cœnicenses*. C'est un cippe carré, d'à peine 35 centimètres de hauteur, et portant l'inscription suivante :

VOTA
RVTIN.AV
DEMACES
MESSINA
CENICEO
MESSINI F.
V. S. L. M.

M. Delmas, qui édita cette inscription en 1837 [2], crut à tort que sa découverte à Ville-Vieille indiquait nécessairement cette

[1] Cf. Strabon, l. IV, p. 183.

[2] Voy. Mém. de la Soc. Roy. des Antiq. de France, t. III de la nouvelle série, p. 210 et suiv.

localité comme l'ancien chef-lieu des *Cœnicenses*. On doit en conclure seulement qu'Audemax et Messina, sa femme, originaires sans doute de cette nation, et demeurant à Ville-Vieille, élevèrent un monument de leur dévotion au dieu topique de leur patrie.

VII. OXYBII.

(PL. XIII.)

Tête de Diane, couronnée d'olivier, à droite.
℞. . OIOIXVO. Lion à droite. . . . . Ar. 3. R[8]. F.b. 2 gr. 18 c.
Cab. de M. de Lagoy.

L'an 154, avant notre ère, les querelles entre les Ligures-Oxybes et les Massaliotes eurent, pour la liberté de la Gaule méridionale, le même résultat que devaient avoir, un siècle plus tard, à l'égard du reste de la Gaule, les démêlés des Helvètes et des Édues. Rome vint au secours de ses alliés, écrasa les Oxybes et les Déciates, leurs voisins, qui s'étaient joints à eux, et donna leur territoire aux Massaliotes; mais elle laissa des troupes en garnison dans les villes principales, et ce fut le point de départ de ses empiétements successifs dans le pays qui devait être plus tard la Province, et d'où elle devait chasser les Massaliotes eux-mêmes[1].

La position des *Oxybii*, sur le bord de la mer, et autour de la colonie massaliote d'Antipolis, est bien déterminée par les témoignages des anciens[2]. M. le baron Walkenaer a, le premier, indiqué la petite localité d'Oppio, près de Grasse, comme pouvant ré-

[1] Polyb., *Excerpt. legat.*, CXXXIV.

[2] Polyb., *ubi sup.* — Strab., l. IV, p. 185. — Plin., l. III, c. 4. — Flor., l. II, c. 3. — Cf. d'Anville, Not. de la Gaule, p. 510; et Walkenaer, Géog. anc. des Gaules, t. I, p. 177 et 182.

pondre au chef-lieu de ce peuple, l'*Oxybium* de Quadratus, cité par Etienne de Byzance.

La médaille décrite en tête de ce chapitre a pu être frappée par les Oxybes, à l'imitation des monnaies de Massalie, et la légende, exécutée par un graveur inhabile, n'est pas très éloignée du mot OXVBIOI que l'on avait peut-être l'intention de reproduire. Il existe d'autres médailles, de même fabrique, dont la légende, encore plus barbare, n'est pas sans rapports avec celle-ci; mais nous venons de tenter déjà une attribution trop hasardeuse pour en essayer une autre qui ne le serait pas moins, et nous renvoyons ces pièces aux *Incertaines* de la Gaule Narbonnaise.

VIII. ANTIPOLIS.

(PL. XIV.)

M. AEMILIVS LEPIDVS.

1. [ΙΣ] ΔΗΜ. Tête d'Apollon, laurée, à droite.
℞. ΑΝΤΙΠ ΛΕΠΙ. Victoire debout, couronnant un trophée . . .
. . . . . Br. 3. R[6]. F*.
Mion., Descript. des méd. grecq., t. I, p. 65, n°s 11 et 15.

2. ΙΣ ΔΗΜ. Même tête; dessous, un croissant en contremarque.
℞. Mêmes légende et type . . . . . 3. R[6]. F*.
Mion., I, n° 13, et sup., I, p. 131, n° 15.

3. ΙΣ ΔΙΜ. Même tête.
℞. Mêmes légende et type . . . . . 3. R[6]. F*.
Mion., sup. I, 17.

4. ΜΙΔΙ. Même tête.
℞. Mêmes légende et type . . . . . 3. R[6]. F*.
Mion., I, 14, et sup., I, 10 et 18.

5. ΕΠΙ·Λ·ΚΟΡ. Même tête.
℞. Mêmes légende et type . . . . . 3. R[7]. F*.
Musée I. et R. de Vienne; Eckhel, *Cat. mus. Vindob.*, I, 11.

6. ΚΑΝ. Même tête.
℞. Mêmes légende et type . . . . . 2. R[7]. F*.
Mion., sup., I, 13.

7. ΝΑ·ΤΕ. Même tête.
℞. Mêmes légende et type . . . . . 2. R[7]. F*.
Mion., I, 12, et sup., I, 16.

8. ΣV · IΣ. Même tête.

℞. Mêmes légende et type . . . . . Br. 3. R⁷. F⁴.
Mion., I, 16.

Antipolis, aujourd'hui Antibes, était une des plus anciennes colonies des Massaliotes. Son nom lui venait probablement de sa position vis-à-vis de *Nicæa*[1]. D'après Strabon, ces deux villes, ainsi que *Taurois* ou *Tauroentum* et *Olbia*[2], avaient été bâties pour défendre Massalie des attaques des populations liguriennes qui l'avoisinaient[3]; elles dominaient, selon l'expression de Tacite, comme autant de citadelles, sur le pays ennemi[4]. Antipolis était la plus populeuse et la plus florissante des colonies de la Gaule; aussi les Romains ne négligèrent-ils point l'occasion de s'en emparer de bonne heure, ni les moyens d'en assurer la possession en l'entourant de formes légales. Elle fut affranchie de la domination des Massaliotes par un jugement rendu contre eux[5], dont le prétexte fut sans doute la fidélité gardée au parti de Pompée.

On ne connaît qu'une seule inscription grecque où se trouve le nom d'Antipolis :

ΑΝΤΙΠΟΛΙC . ΚΑΙ . ΟΙ . ΠΟΛΙΤΑΙ . ΤΟ
ΓΕΝΙΚΟΝ . ΜΟΝ . ΚΑΙ . ΜΑΝΓΟΝ .
ΚΑΙ . ΟΥΕΛΑΡΙΟΝ . ΚΑΙ . . . . . .[6]

Les monnaies qui nous restent d'Antipolis sont des monuments de la domination romaine. Il n'est pas douteux qu'elles ont été frappées au nom du gouverneur de la Narbonnaise, M. Æmilius Lepidus, *pour les Antipolitains*, IΣ (pour εἰς) ΔΗΜον ΑΝΤΙΠολιτῶν ΛΕΠΙδος[7]. L'I, au lieu de l'H, dans la légende IΣ ΔIM, du n° 3, vient évidemment de la similitude de prononciation entre l'*iota* et

[1] Aujourd'hui Nice.

[2] Tarento, près de la Ciotat, et Eoubo, près d'Hyères.

[3] Strab., l. IV, p. 180 et 184.

[4] Tacit., *in Vit. Agric.*, c. 16.

[5] Strab., l. IV, p. 184.

[6] Grut., *Corp. inscript.*, CLXVIII, 10.

[7] Voy. les n°s 1 à 4.

l'*éta*, et la légende du n° 4 doit être lue en rétrogradant, par la distraction ou l'ignorance du graveur de la monnaie, auquel il faut reprocher encore l'oubli de la lettre Σ.

Le côté principal des monnaies d'Antipolis a conservé le type national d'*Apollon*; mais la *Victoire* et le *trophée* du revers sont des types étrangers, faisant allusion aux conquêtes des Romains dans la Gaule, et peut-être même aux prétendues victoires de Lépide, qui, pendant son triumvirat et en l'absence de ses deux collègues, eut l'audace de se faire décerner les honneurs d'un triomphe[1].

Outre le nom du premier magistrat de la Gaule Narbonnaise, on remarque sur plusieurs médailles d'Antipolis les initiales des officiers monétaires qui présidèrent à leur fabrication, et qui, selon toute apparence, étaient également romains.

En effet, l'inscription du droit, sur le n° 5, peut être lue très naturellement ainsi : ΕΠΙ Λουκίου ΚΟΡνελίου, *sous Lucius Cornelius*, et M. Lelewel a déjà proposé le nom de Caninius pour la légende ΚΑΝ du n° 6. Je ne l'attribuerai pas cependant, comme le savant Polonais, à Caninius Crassus, consul en l'année 40[2], attendu que si le mot ΛΕΠΙ manque sur le revers de cette pièce, c'est uniquement parce qu'elle est rognée. Sur d'autres, telles que nos n°s 5 et 7, l'absence du mot ΛΕΠΙ vient, soit du mauvais état de conservation de la pièce, soit de ce que le flan a été mal placé ou a fui sous le coin. Presque toutes les médailles d'Antipolis que j'ai pu observer offrent les vestiges, plus ou moins visibles, du nom de Lépide, et l'analogie veut qu'il ait été tracé sur les autres. Je ne crois pas devoir admettre davantage l'interprétation faite par M. Lelewel, des initiales ΛΑ ΚΑ du n° 12, du Sup^t^. de M. Mionnet, par λαὸς κάρανος, *peuple souverain, absolu*, ou καινός,

[1] Velleius Paterculus nous a conservé le jeu de mots fait par les soldats romains, à l'occasion du triomphe de Lépide et de son collègue au consulat, Plancus, l'un proscripteur de son frère Paulus, l'autre de son frère Plancus Plotius :

De Germanis, non de Gallis duo triumphant.

(Vell. Paterc., l. II, c. 38.)

[2] Cf. Lelewel, Etudes Numismatiques, Type gaulois, p. 215.

nouveau, régénéré. La légende du n° 5, que M. Lelewel explique par ἐπὶ λαοῦ κορυφαιότης, *la souveraineté du peuple*[1], et dans laquelle j'ai vu des noms propres romains, me paraît démontrer pleinement que ces inscriptions désignaient des magistrats monétaires, ce qui rentre beaucoup mieux dans les habitudes de la numismatique grecque[2].

Ne connaissant, ni en nature, ni par empreintes, les deux médailles avec les légendes PAIM et ΛΑ . ΚΑ, empruntées par M. Mionnet au Catalogue des Médailles du roi de Danemarck[3], je n'ai pu les faire figurer dans le mien. Je crois retrouver, sur la première, la légende ΙΣ ΔΙΜ, tronquée ou mal lue, et sur la seconde, des initiales de magistrat, disposées de la même manière que sur les n°s 7 et 8.

L'époque du monnoyage d'Antipolis se trouve parfaitement déterminée entre l'année 44 avant J.-C., pendant laquelle César, par reconnaissance pour Lépide qui lui avait fait décerner la dictature, le nomma gouverneur de l'Espagne et de la Gaule Narbonnaise, et l'année 42, où les deux triumvirs, Octave et Antoine, s'accordèrent pour dépouiller Lépide, devenu leur collègue, et ne lui laissèrent par grâce que l'Afrique[4].

[1] Lelewel, *loc. cit.*

[2] Si l'on adoptait mon explication de la légende du n° 5, on pourrait croire que l'officier monétaire qui signa cette pièce était un de ces dix mille esclaves dont Sylla fit des citoyens romains et qu'il appela, de son nom, *Cornéliens* (Voy. Appian. Alex., *De Bell. civ.*, l. I, c. II.)

[3] Voy. Mionnet, t. I, p. 131, n°s 11 et 12.

[4] Cf. App. Alex., *De Bell. civ.*, l. IV et V; Dion. Cass., *Hist. rom.*, l. XLI, XLVI et XLVIII.

IX. RIGOMAGENSES.

(PL. XIV.)

1. Tête de Diane, à droite, avec des petites branches d'olivier dans les cheveux.

   ℞. PIKO. Lion marchant à droite. Ar. 3. R⁷. F.tr.b. 2 gr. 07 c.
   Ma Suite.

2. Même tête.

   ℞. PIKO[M] Même type. . . . . Br. 3. R⁴. F.tr.b.
   Mion., I, p. 92, n° 97.

On pense généralement que la *civitas Rigomagensium*, placée par la Notice des Gaules dans la province des Alpes-Maritimes, était la même que *Caturiges*, aujourd'hui Chorges, nommée *Catorigomagus* dans la Table de Peutinger[1]. Adrien de Valois avait cependant voulu rapporter les *Rigomagenses* à un lieu nommé *Rie*, ou à un autre nommé *Rogen*, dans les environs de Senez[2], et il semble nécessaire, en effet, d'établir une distinction entre les deux noms de peuple. Aucun manuscrit de la Notice des Gaules ne porte *civitas Caturigomagensium*[3], et le nom de *Cato-*

[1] Cf. d'Anville, Notice de l'anc. Gaule, p. 217; Guérard, Essai sur les divisions territoriales de la Gaule, p. 33; Walkenaer, Géogr. ancienne des Gaules, t. I, p. 540.

[2] *Not. Galliar.*, p. 477.

[3] Cf. Guérard, *op. laud.*, *ibid.*

rigomagus ne signifie pas autre chose que la *ville des Caturiges* [1]. Rie ou Rogen sont peut-être situés trop près de Senez; mais il ne reste pas moins un fait démontré par la Notice, c'est que les *Rigomagenses* étaient placés entre *civitas Diniensium*, Digne, et *civitas Solliniensium*, Saillon, près de Castellane (Basses-Alpes), ou Seillans, près de Fayence (Var)[2], ce qui ne peut convenir aux Caturiges, dont la position est bien établie à Chorges (Hautes-Alpes), par le nom actuel du lieu, par l'inscription CIVIT. CATVR. que l'on y a découverte, et par la comparaison des mesures itinéraires [3].

Je ne sais si les médailles que je publie aujourd'hui seront reçues comme de nouvelles preuves à l'appui de la distinction qui doit être établie entre les *Caturiges* et les *Rigomagenses*. L'inscription PIKO au lieu de PIΓO, me paraît démontrer que la forme *Ricomagenses* est la plus ancienne, et nous trouverons son analogue dans le nom de *Ricomagus*, Riom. La barbarie de nos médailles m'a empêché de supposer qu'elles aient été frappées sous la domination des Massaliotes, quand leur territoire fut étendu par les Romains aux dépens des peuples voisins des côtes de la Méditerranée. Je préfère y voir une imitation grossière des monnaies de Massalie, faite par les *Rigomagenses* pendant l'époque de leur indépendance.

Les noms de *Ricomagus*, Riom, et *Rigomagus*, Rimagen, entre Bonn et Andernach, pourraient encore se rapporter aux lé-

[1] Dans son acception primitive, le mot *mag* signifiait *plaine* dans les idiômes celtiques, mais ce mot, comme celui de *dun*, qui signifiait *colline*, *éminence*, avait fini, par extension, par n'avoir plus, dans la composition des noms de lieux, que la valeur du mot *ville* ou *habitation*. Ainsi il y a beaucoup de localités avec un nom terminé en *magus*, dont la position bien constatée est sur une hauteur, et d'autres avec la terminaison *dunum*, qui sont situées en plaine.

[2] Cf. d'Anville, *op. laud.*, p. 568, et Walkenaer, *op. laud.*, t. II, p. 105 et 412. — Sur un grand nombre de manuscrits de la Notice des Gaules, collationnés par M. Guérard, un seul place les *Rigomagenses* entre Vence, *civitas Vintiensium*, et Saillon, *civitas Solliniensium*; deux les omettent tout-à-fait, ce qui ne peut être considéré que comme des inadvertances de copistes. Au surplus, la position entre Vence et Saillon nous éloigne encore davantage des Caturiges.

[3] Cf. d'Anville, *op. laud.*, p. 217.

gendes de nos médailles; mais les types et la fabrique doivent éloigner, je crois, toute idée d'attribution à ces localités, particulièrement à la dernière. Si l'on adopte, pour les *Libici* de la Gaule Cisalpine, l'attribution de la médaille qui fait le sujet de notre IIIe chapitre, il y aura, au contraire, lieu d'hésiter entre les *Rigomagenses* des Alpes maritimes et le *Rigomagus* placé par l'Itinéraire d'Antonin entre *Mediolanum* et *Taurini*. Une provenance habituelle, bien constatée, pourra seule mettre sur la bonne voie.

X. TRICORII.

(PL. XIV.)

Tête de Diane, à droite, avec deux petites branches d'olivier dans les cheveux; pendants d'oreille en forme de trident, collier de perles, carquois sur les épaules.

℞. OKIPT. Lion marchant à droite; dessous, K. Ar. 3½. R*. F.o....

Cab. de madame Tochon d'Annecy; marquis de Lagoy; Notice sur l'attrib. de quelq. méd. des Gaules, p. 29.

M. le marquis de Lagoy a eu, pour l'attribution de cette intéressante médaille, une des heureuses inspirations qui lui sont familières, en proposant de lire l'inscription en rétrogradant. On y reconnaît ainsi le nom des *Tricorii*, peuple des Alpes voisin des Vocorces[1], et dont la position paraît avoir été dans la vallée du Drac, entre Gap et Grenoble[2]. A la vérité, la légende n'est pas absolument rétrograde, puisque les caractères ne sont pas tournés vers la gauche, et c'est même la seule objection sérieuse qui puisse être faite; mais on peut très bien supposer que, par inadvertance ou précipitation, le graveur du coin a commencé d'écrire sa légende par la gauche, au lieu de la droite, de cette manière :

[1] Cf. Strab., *Geog.*, l. IV, p. 185 et 203; Tit.-Liv., *Hist. rom.*, l. XXI, c. 31.

[2] Cf. D'Anville; Notice de l'anc. Gaule, p. 657, et Walkenaer, Géog. ancienne des Gaules, t. I, p. 138 et 258, et t. II, p. 200.

TꟼKO, au lieu de OKIꟼT. Lorsqu'on voit des erreurs grossières empreintes quelquefois sur le numéraire des nations les plus civilisées, il n'est pas surprenant d'en rencontrer sur les monnaies d'un peuple barbare.

M. de Lagoy croit que la médaille OKIPT a été frappée par les Massaliotes, quand la cité des *Tricorii* tomba en leur pouvoir. « Cette écriture fautive, dit-il, provenait d'une trop grande pré- » cipitation dans le travail monétaire. Il paraît, en effet, qu'on » était bien pressé de frapper une monnaie des *Tricorii*, puisque, » sans se donner le temps de confectionner un coin exprès, on » s'est contenté de graver, tant bien que mal, une nouvelle lé- » gende sur un coin déjà préparé pour *Massilia*[1]. » Je crois volontiers que la monnaie des *Tricorii* a été frappée sous la domination massaliote, mais chez les *Tricorii* eux-mêmes, qui imitèrent servilement un coin de la métropole, semblable au n° 81 de nos Suites.

Cette circonstance avait fait ranger la médaille des *Tricorii* parmi celles de Marseille, dans les Catalogues de M. Mionnet[2]. La légende du droit avait pu être prise pour les initiales d'un nom de magistrat. M. Tôchon d'Annecy, frappé également de l'analogie entre les deux coins, avait placé à côté de la médaille OKIPT, sur la planche III du recueil qu'il comptait publier, une médaille de Marseille de la même fabrique, figurée n° 77 de nos planches. Il n'avait pu découvrir, du reste, l'attribution de la première, et elle est placée dans ses notes, aux *Nummi incerti Galliæ;* après la description, on lit ce commencement de phrase : *Cette médaille, qui ressemble par son type.* . . . .

M. Mionnet, depuis la publication des ouvrages de M. de Lagoy, a placé sur sa Carte numismatique de la Gaule le nom des *Tricorii*, comme tous ceux des autres peuples dont ce savant antiquaire a fait connaître le premier les monuments du monnoyage[3].

[1] Notice sur l'attrib. de quelques méd. des Gaules, p. 30.

[2] Voy. Mionnet, Description des médailles grecques, Supplément, t. I, p. 135, n° 48.

[3] Voy. Mionnet, Atlas de Géographie numismatique, pl. III.

M. de Lagoy avait pensé que, pour rendre incontestable son attribution aux *Tricorii*, il fallait trouver une autre médaille avec la même inscription, tracée dans le sens naturel, et il croyait l'avoir rencontrée dans le petit-bronze édité par Pellerin, et offrant la légende PIKO[1]. Comme il n'avait pu voir cette médaille, il supposait que la première lettre du mot avait été effacée par le temps; la grande analogie des types permettait assurément cette conjecture. J'ai examiné avec une extrême attention la médaille de Pellerin, qui fait partie maintenant des Suites du Cabinet du Roi, et je n'y ai vu aucune trace de la lettre T, au commencement de l'inscription. J'en ai reconnu une autre à la fin, ressemblant à un M dont le dernier jambage manquerait, ou à un A de cette forme, dont la tête serait effacée. La figure de la lettre P approchant de celle du D, cette médaille a été rangée au n° 9 de la page 92 du tome Ier de M. Mionnet, avec la légende, DIKOA. Comme elle est bien évidemment de fabrique grecque, j'ai conservé au premier caractère de cette légende la valeur du P, déjà reconnue par Pellerin; mais j'ai peut-être aidé un peu à la lettre en terminant le mot par un M, afin de favoriser l'attribution aux *Rigomagenses*, que j'ai cherché à établir dans le chapitre précédent[2].

Après les accroissements successifs de territoire que reçurent les Massaliotes de Sextius et de Marius[3], ils avaient eu de Pompée le pays des *Volcæ Arecomici* et celui des *Helvii*[4], et de César probablement toute la portion de la Gaule qui s'étendait depuis ces peuples jusqu'à Lyon[5]. Massalie recevait de toutes mains, se réservant de décider à l'occasion le parti auquel elle s'attacherait;

[1] Rec. de méd., t. I, pl. VI, n° 37.

[2] Voy. le n° 2 des médailles des *Rigomagenses*, pl. XIV.

[3] Voy. plus haut, p. 72 et 106.

[4] Cæsar, *De Bell. civ.*, l. I, chap. 85.

[5] Cf. Raimond de Solier, Antiquit. de Marseille, p. 50; Ruffi, Hist. de Marseille, t. I, p. 21; Bouche, Chorog. de la Provence, t. I, p. 330; marquis de Lagoy, *op. laud. sup.*, p. 31. — César ne spécifie pas les bornes du territoire qu'il donna aux Massaliotes : *Victas Gallias attribuerit, vectigaliaque auxerit* (*De Bell. civ.*, I, 35.). Il y a, en outre, de l'obscurité dans cette phrase, car on ne peut supposer que la suprématie sur toute la Gaule eût été donnée à Massalie.

elle fut mal inspirée de choisir celui de Pompée. Le territoire des *Tricorii* dut faire partie de la donation de César, et le court espace de temps écoulé entre ses bienfaits et ses vengeances expliquera la rareté des monuments numismatiques de ce peuple.

XI. SEGOVII.

(PL. XIV.)

Tête de Diane, à droite, avec une petite branche d'olivier dans les cheveux, des pendants d'oreille, un arc et un carquois.

℞. CЄΓOBI. Lion rugissant, à droite; dessous, I. . . . . Ar. 3. R[8]. F.o. 2 gr. 75 cent.

Ma Suite; Conbrouse, Catalogue des Mon. nation. de France, Celtiq. auton., n° 635.

Voici encore une monnaie calquée sur celles de Massalie, comme la monnaie des *Tricorii*, et, selon toute apparence, dans des circonstances semblables, par un autre peuple des Alpes, les *Segovii*. Des exemplaires de chacune des pièces modèles sont arrivés jusqu'à nous; ils existent, l'un et l'autre, dans la riche collection de M. le marquis de Lagoy, et ils sont décrits sous les n°s 78 et 81 de nos Suites des médailles de Marseille. La forme lunaire du *sigma* et de l'*epsilon* répond bien à la VIIe époque monétaire de cette ville; le B grec se prononçait à peu près comme le V des Latins.

M. le baron Walkenaer a indiqué pour la position du chef-lieu des *Segovii*, Séguin, Ségouin ou Ségovin, près de Sésanne, appelé au moyen-âge *Villa Segovina* ou *Segoüna*[1]. Les *Segovii* firent pro-

[1] Walkenaer, Géog. anc. des Gaules, t. II, p. 29. — Cette position avait été jusqu'alors mal indiquée (Cf. Muratori, *Nov. Thes. insc.*, p. 75; Maffei, *Mus. Veronense*, p.

bablement partie des cités gauloises concédées par César aux Massaliotes[1], et ils furent sans doute annexés depuis, par Auguste, avec plusieurs autres petits états des Alpes, au royaume de Cottius. Leur nom figure, en tête de ceux de tous les peuples soumis à ce prince, dans la curieuse inscription de l'arc de Suze, soit parce qu'ils étaient les premiers que l'on rencontrât en quittant *Segusio*, capitale du royaume de Cottius, soit qu'ils fussent les plus importants de tous, car il était plus naturel de commencer par les *Segusini*, qui n'arrivent qu'en second lieu. Cette inscription est d'un si grand intérêt, pour la géographie des contrées auxquelles nous sommes arrivés, que je ne crains pas de la reproduire.

IMP · CAESARI · AVGVSTO · DIVI · F · PONTIFICI · MAXVMO · TRIBVNIC · POTESTATE · XV · IMP · XIII
M . IVLIVS . REGIS . DONNI . F . COTTIVS . PRAEFECTVS . CEIVITATIVM . QVAE . SVBSCRIPTAE . SVNT . SEGOVIORVM . SEGVSINORVM
BELACORVM . CATVRIGVM . MEDVLLORVM . TEBAVIORVM . ADANATIVM . SAVINCATIVM . EGDINIORVM . VEAMINIORVM
VENISAMORVM . IEMERIORVM . VESVBIANORVM . QVADIATIVM . ET . CEIVITATES . QVAE . SVB . EO . PRAEFECTO . FVERVNT [2].

Comme cette inscription était le seul monument qui fît mention des *Segovii*, on a cru que le nom des *Segusini* était le même répété deux fois; mais, comme le remarque très bien M. Walkenaer, c'était supposer que Cottius ne connaissait pas ses propres états [3]. Nous serions heureux si notre médaille était considérée comme un monument de plus de l'existence des *Segovii*.

Lorsque cette curieuse pièce entra dans ma collection, et que j'eus le plaisir d'y ouvrir une nouvelle Suite, ce fut le nom des *Segovii* que j'inscrivis en tête. Mais M. Lelewel ayant eu connaissance de ma médaille, par le Catalogue de M. Conbrouse, sa sagacité habituelle ne pouvait rester en défaut, et il en proposa, avant moi, l'attribution *soit aux Ségovellauniens, soit aux Ségoviens*[4]. Depuis la publication de l'ouvrage du savant Polonais, M. de

337; d'Anville, Notice de la Gaule, p. 594; Durandi, *Il Piemonte ant.*, p. 32, etc.).

[1] Voyez plus haut, p. 119.

[2] Murat., *Nov. Thes. insc.*, p. MLXXXIV. — Maffei, *Mus. Taurin.*, p. CCXXXIV; — Orelli, *Insc. lat. select. amp. coll.*, n° 626.

[3] Walkenaer, Géog. anc. des Gaules, t. II, p. 28.

[4] Lelewel, Études Numismatiques, Type gaulois, p. 116.

Longpérier découvrit un second exemplaire de la même médaille parmi celles de Marseille, dans le Cabinet de cette ville; M. Feautrier, conservateur de ce cabinet, en parla aussitôt dans le journal le *Sémaphore*, et il nous envoya ensuite, pour la Revue Numismatique, un article dans lequel il proposait l'attribution aux *Segobrigii*. La dernière lettre de la légende étant effacée sur son exemplaire, qui est au surplus tout-à-fait pareil au nôtre, et semble sortir du même coin, cette conjecture méritait bien d'être adoptée. Lorsque M. Feautrier eut pris connaissance de notre exemplaire, il pensa que la lettre P pouvait avoir été supprimée par euphonie, comme dans le nom des *Ligures*, appelés Λίγυες par les Grecs, et il n'abandonna point son opinion, ainsi qu'on peut voir dans la Revue Numismatique du mois de janvier 1842.

Nous persisterons aussi dans la nôtre, tant l'attribution aux *Segovii* nous semble naturelle, et nous ferons observer qu'à l'époque de la fabrication de notre médaille, le nom des Ségobriges était complétement disparu de l'histoire, où il n'avait figuré qu'une fois, à l'occasion de la fondation de Marseille[1]. Depuis, les Ségobriges restent environnés du silence le plus profond; les géographes, les historiens, les itinéraires, les inscriptions sont muets sur leur compte. Des auteurs modernes[2], étonnés de ce silence des monuments, ont cru en trouver la cause dans une corruption du nom des *Celto-Ligyes*, conservé par Strabon, pour désigner les Ligures de la Province[3]. Le nom des Ségobriges offre une physionomie trop gauloise pour le répudier ainsi; Justin, abréviateur du Gaulois Trogue-Pompée, a dû nous transmettre trop fidèlement le nom de ce peuple[4]. Le véritable motif, je crois, de sa disparition, c'est que Massalie usurpa peu à peu le territoire des

[1] Voyez plus haut, p. 50.

[2] Cf. Papon, Hist. gén. de Prov., I, 498, et Statist. des B.-du-Rhône, II, 19, *in not.*

[3] Strab., *Geog.*, l. IV, p. 203. — C'est par erreur que Papon et, d'après lui, la Statistique des Bouches-du-Rhône, attribuent cette expression à Scylax.

[4] Quelques textes de Justin offrent la variante *Segoregii*, qui n'est peut-être que le résultat de l'oubli du *b* par les copistes, et de la confusion de l'*e* avec l'*i*. On a, chez les Celtibères, l'analogue du nom des *Segobrigii*, dans celui des *Segobrigenses*, et celui de *Segobriga*, aujourd'hui Ségorbe.

Ségobriges, et finit par en former le sien propre. A une époque récente de l'histoire des Massaliotes, nous trouvons déjà une preuve assez évidente de leurs empiétements, aux dépens des généreux Gaulois qui leur avaient donné l'hospitalité, dans le récit de la fable de la Lice et du Berger, fait à Coman par les députés des Salyes, qui commençaient à craindre pour eux-mêmes, et excitaient leurs voisins à défendre le terrain qui les séparait des Massaliotes[1]. Coman engagea la guerre, et y fut tué avec un grand nombre des siens. Les historiens n'en disent pas davantage; mais on peut croire que ses états devinrent le prix de la victoire[2], puisque dès-lors il n'est plus question des Ségobriges dans les guerres des Massaliotes avec les populations qui les entouraient[3].

Avant de nous occuper des autres médailles de la Gaule Narbonnaise, sur lesquelles nous trouverons bien encore des traces de l'influence des Massaliotes, mais non des types aussi complétement empruntés à leur monnoyage, consignons ici la remarque suivante à l'égard de l'un d'eux. La *tête de Diane,* type, soit imité, soit imposé, distinction que les monuments ne permettent pas toujours d'établir d'une manière certaine, est représentée, de préférence, *couronnée d'olivier*. Nous avons déjà vu plus haut[4] que ce type paraissait avoir été employé depuis les beaux temps du

[1] *Canem aliquando partu gravidam, locum a pastore precario petisse, in quo pareret; quo obtento, iterato petisse ut sibi educare eodem in loco catulos liceret : ad postremum, adultis catulis, fultam domestico præsidio proprietatem loci sibi vindicasse. Non aliter Massilienses, qui nunc inquilini videantur, quandoque dominos regionum futuros.* (Just., *Hist.*, l. XLIII, c. 4.)

[2] Justin., *ubi sup.* — Les possessions des Ségobriges ne pouvaient être bien considérables, en raison de la multitude de petites peuplades distinctes qui habitaient les côtes de la Méditerranée. On peut donc croire qu'elles furent entièrement comprises dans le territoire particulier de Massalie. L'étendue de cet ancien territoire répond à peu près, selon M. Toulouzan, à ce que, dans le langage populaire et peu harmonieux des descendants actuels des Phocéens de Massalie, on appelle *lou Terradou.* (Cf. Statist. des B.-du-Rhône, II, 213.)

[3] Cf. Justin., XLIII, 4 et 5. — Tit.-Liv., V, 34. — Polyb., *Excerpt. leg.*, CXXXIV. — Tit.-Liv., *Epit.*, LX et LXI. — Strab., l. IV, p. 180.

[4] Comp. les médailles de *Massilia*, pl. II à V; celles des *Libici*, des *Samnagenses* et des *Oxybii*, pl. XIII, et celles des *Rigomagenses*, des *Tricorii* et des *Segovii*, pl. XIV.

monnoyage massaliote jusqu'à sa fin, et nous en conclurons qu'il était sans doute l'expression la plus populaire des traits de la déesse tutèle de Massalie, et par conséquent une copie de ceux de la statue, des belles époques de l'art, qui succéda, dans la citadelle, au vieux simulacre de l'Artémis d'Éphèse.

XII. ALLOBROGES.

(PL. XV.)

NID[E]. Tête nue et imberbe, à droite; devant, une étoile et un annelet (côté convexe).

℞. AL. ABbo∆IIoC. Cheval en course, à droite; dessous, trois astres; devant, une étoile (côté concave). . . . . Ar. 3. R[6]. F.o. 2 gr. 55 cent.

Mionnet, Chefs Gaulois, t. I, p. 91, n°s 85 et 86.

Les Allobroges formaient une des plus puissantes nations de la Gaule; *jam inde nulla gallica gente opibus aut fama inferior*, dit Tite-Live en parlant du passage d'Annibal sur les limites de leur territoire[1]. Il est donc permis de supposer qu'ils frappèrent des monnaies avant l'arrivée des Romains, et l'attribution de celle que nous venons de décrire, faite aux Allobroges par M. Lelewel, ne paraît pas inadmissible[2].

Cette pièce, frappée dans le système gaulois, en offre tous les caractères : mélange de lettres grecques et de lettres latines dans les légendes, P placé la tête en bas, redoublement de l'I, l'Є et le C de forme lunaire, terminaison des noms de peuple en *os*.

[1] Tit.-Liv., *Hist.*, l. XXI, c. 31.

[2] Lelewel, Etud. Num., Type gaul., 211.

Lorsque les médailles purement gauloises ne reproduisent pas, d'une manière plus ou moins fidèle, des types grecs ou romains, il est difficile de déterminer exactement la divinité ou le héros dont elles offrent l'effigie. Quand une pièce porte deux légendes, l'une d'elles indique ordinairement un nom de chef, et l'autre le nom du peuple auquel il commandait. Le *cheval en course* est, comme on sait, le type le plus fréquent sur ces médailles, et il était né, selon nous, de l'imitation dégénérée du *bige*, employé sur les monnaies de la Grèce et de Rome[1]. Cette imitation des *bigati* ayant prévalu dans les Gaules, introduisit le type d'*Apollon*, quand la monnaie était imitée des Grecs, et celui de *Pallas*, quand la monnaie romaine servait de modèle. Ici la fabrique est évidemment d'imitation grecque, et les nombreux *symboles astronomiques*, répandus sur les deux faces de la médaille, peuvent disposer à regarder l'effigie du droit comme celle d'*Apollon*.

L'étendue de pays occupée autrefois par les Allobroges est bien connue; elle répond aux diocèses modernes de Vienne, de Grenoble et de Genève, en en détachant la vallée d'Oysans, habitée alors par les *Uceni*, et en y ajoutant les districts de Belley, de Michaille et de Châtillon, qui constituaient les Allobroges *d'au-delà du Rhône* dont parle César[2].

L'année 122 avant J.-C., par les intrigues des Édues, alliés des Romains, les Allobroges déclarèrent la guerre à la République, et subirent le sort commun à tous les peuples qui combattirent contre elle[3]. L'année suivante, après les victoires de Q. Fabius Maximus et de Cn. Domitius Ahenobarbus, les Allobroges furent déclarés sujets du peuple romain, et leur territoire fit partie de la Province[4]. Fabius reçut du sénat le surnom d'*Allobrogicus*[5]; on

[1] Voy. Revue Numismatique, 1836, p. 81 et 82, et 1840, p. 245 et 246.

[2] Cæs., *De Bell. gall.*, l. I, c. 2. — Cf. Walkenaer, Géog. anc. des Gaules, t. I, p. 272.

[3] Cæs., *De Bell. gall.*, I, 45. — Strab., *Geog.*, IV, p. 191. — Tit.-Liv., *Epit.*, LXI. — Vell. Paterc., *Histor. rom.*, II, 9. — Florus, *Histor. rom.*, III, 2.

[4] Tit.-Liv., *Epit.*, LXI.

[5] Vell. Paterc., l. II, c. 9. — Val. Max., l. VI, c. 9, n° 4.

connaît plusieurs inscriptions qui parlent de son triomphe sur les Allobroges; celle-ci a été trouvée sur les bords du lac Léman, qui servait de limite à leur territoire du côté de l'Italie et du côté des Helvètes :

Q. FABIO . MAXVMO. . .
ALLOBROG . VICTOR.[1]

Les Allobroges participèrent à différents soulèvements de la Gaule, et ne se soumirent complétement qu'aux armes de César[2]. Le Dictateur ne manqua pas de placer leur nom parmi ceux de tous les peuples qui figurèrent à son triomphe; une inscription en a également conservé le souvenir.

C. IVL. CAESAR. C. F
D E . G A L L E I S
ET . ALLOBROGIB
. . . . . PHAVIT[3]

Nous allons étudier maintenant les monnaies frappées chez les Allobroges devenus colonie romaine.

[1] Gruter, *Corp. Inscript.*, ccccvi, 6. Voy. aussi ccxviii, 3.

[2] Cicer., *pro Font.*, et *De Provinc. consul.* — Dion. Cass., *Hist. rom.*, l. xxxvii, p. 50. — Tit.-Liv., *Epit.*, l. iii.

[3] Grut., *ubi sup.*, p. ccxxv, n° 5. — D'Anville a, par inadvertance, attribué à Fabius cette inscription dont il n'a cité que les dernières lignes. (Voy. Notice de l'ancienne Gaule, p. 53.)

XIII. VIENNA.

(PL. XV.)

C. IVL. CAES. OCTAVIAN. AVGVSTVS.

1. ·IMP·CAESAR·DIVI·IVLI·DIVI·F. Têtes nues et adossées de César et d'Octave.

℞. C·I·V. Proue de vaisseau mâtée et surmontée d'une tour à plusieurs étages. . . . . Br. 9. R⁴. F*.

Mion., Descript. de méd. grecq. et rom., t. I, p. 79, n° 199.

2. IMP DIVI F. Têtes nues et adossées d'Octave et d'Agrippa.

℞. Proue sans mât et sans tour; au-dessus, un disque au milieu d'un cercle. . . . . 8. R⁴. F*.

Mion., Sup., t. I, p. 146, n° 145.

3. Même légende. Tête nue d'Octave à droite.

℞. C·I·V. Proue mâtée et tourellée. . . . . 8. R*. F*.

Cab. de M. de Saulcy.

4. CAESAR. Tête nue d'Octave, à droite.

℞. Proue mâtée, surmontée d'une petite tour carrée. 8. R³. F*.

Mion., Sup., I, 144.

5. Variété dont la proue du revers est plus ornée . . . . 8. R³. F*.

Cab. du Roi.

6. Même légende et même tête; un dauphin en contremarque.

℞. Vaisseau mâté, allant à droite . . . . . 8. R⁵. F.o.

Cab. de M. Dassy; Adr. de Longpérier, Catal. Magnoncour, n° 75.

Vienne, capitale des Allobroges, devint sous l'empire romain

une des plus belles et des plus opulentes villes de la Gaule. L'empereur Claude, dans son discours au sénat en faveur des Gaulois, conservé en partie sur les célèbres Tables de Lyon, appelle Vienne : *ornatissima colonia*, *valentissimaque Viennensium*, *quam longo jam tempore senatores huic curiæ confert*[1]. Des ruines de monuments gigantesques, de nombreuses inscriptions, et les belles médailles que nous venons de décrire, sont aujourd'hui les brillants témoignages de son antique splendeur.

Sur les coloniales-impériales de la Gaule, frappées à une époque où l'usage de placer sur la monnaie l'effigie des hommes vivants ne commençait qu'à s'établir, on affecta de se rapprocher autant que possible des types religieux anciennement consacrés. Les têtes adossées de César et d'Octave, ou d'Octave et d'Agrippa, sur les médailles de Vienne, sont substituées au *Janus bifrons* de l'as romain, et le *rostrum navis* du revers complète l'analogie entre l'ancien et le nouveau monnoyage.

La présence de l'effigie d'un personnage mort, César, de celles de deux personnages vivants, Octave et Agrippa, et enfin la tête d'Octave seule, me paraissent déterminer exactement l'ordre chronologique des médailles de Vienne. On pourrait, en raison de l'absence de la couronne rostrale sur la tête d'Agrippa, assigner à la médaille n° 2 une date antérieure à la victoire navale remportée sur Sextus Pompée, l'an 718 de Rome, ou 36 avant notre ère[2]. Les exploits d'Agrippa dans les Gaules[3] et la faveur impériale suffisaient sans doute pour que son portrait fût placé sur la monnaie de la colonie *Julienne*.

La date des pièces 3 à 6 paraît remonter également aux premières années de la puissance d'Octave, car il n'y prend point le nom d'Auguste, qui lui fut décerné par le sénat, l'an 727 (27 av. J.-C.).

On remarque, sur plusieurs des vaisseaux figurés au revers de nos médailles une de ces tours en bois, appelées *propugnacula*, qu'on élevait sur les bâtiments de guerre, du côté de la poupe,

[1] Gruter, *Corp. inscript.*, p. DII.

[2] Appian. Alexand., *De Bell. civ.*, l. v. — Velleius Paterc., *Hist. rom.*, l. II, c. 79.

[3] App. Alex. et Vell. Paterc., *ibid.*

et d'où, avec des machines, on lançait des pierres et des traits [1]. Le symbole placé au-dessus du vaisseau de la médaille n° 2 représente peut-être le *disque du soleil*, dont la lumière favorise la navigation, à laquelle fait allusion le type. Je ne m'arrêterai pas à parler du *dauphin* placé en contremarque sur la tête du n° 4; l'interprétation des contremarques monétaires n'a pas encore offert de résultats satisfaisants, et nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet, en nous occupant des médailles coloniales de Nîmes.

Le P. Hardouin et Vaillant avaient expliqué les lettres C. I. V. du revers de la médaille de Vienne, n° 1, par *Colonia Iulia Valentia*, et l'avaient attribuée à la ville de Valence en Espagne. Pellerin, s'appuyant sur l'opinion du P. Panel, a fait adopter l'interprétation *Colonia Iulia Vienna* [2]. La similitude des types avec ceux d'une colonie voisine, *Lugdunum Copia*, Lyon, et la provenance justifient le sentiment de Pellerin.

Les initiales C. I. V. manquent sur les autres médailles de Vienne; mais l'analogie des types et de la fabrique établissent suffisamment leur classement à cette ville.

[1] *Tanta mole viri turritis puppibus instant!* (Virg., *Æneid.*, VIII, 693.) Voy. Cæs., *Bell. gall.*, III, 14; Tit. Liv., XXXV, 34; Flor., IV, 2; Plin., XXXII, 1, etc.

[2] Cf. Eckhel, D. N. V., I, 71; Pellerin, VI, 246; Mionnet, I, 199.

XIV. VOCONTII.

(PL. XVI.)

1. Tête nue d'Apollon, à gauche.

℞. VOOC. Cheval en course, à gauche; au-dessus, un symbole indéterminé . . . . . Ar. 3. R*. F.b. 2 gr. 33 c.

Musée d'Avignon; marquis de Lagoy; Not. sur l'attrib. de quelq. méd. des Gaules, p. 32.

2. ROW. Tête de Pallas, coiffée d'un casque ailé, à droite.

℞. VOCVNT. Dioscure à cheval, armé de la lance, galopant à droite. . . . . 3. R8. F.b. 2,70.

Ma suite; Conbrouse, Catal. raison. des monn. nation.; Celtiq. auton., n° 616.

M. le marquis de Lagoy a proposé d'attribuer la première de ces deux pièces aux *Vocontii*. Lorsqu'on se rappelle l'habitude des Gaulois de doubler souvent les voyelles dans les légendes des monnaies, cette attribution paraît on ne peut plus naturelle, et il est inutile de supposer une transposition de lettres, VOOC pour VOCO, qui n'aurait, du reste, rien d'extraordinaire non plus dans une légende tracée par une main barbare. Nous retrouvons dans les types de notre pièce ceux de la monnaie des Allobroges, et nous les reverrons encore dans les autres monnaies purement gauloises de la Narbonnaise. La médaille du musée d'Avignon ayant

appartenu au Cabinet Calvet, dont la collection numismatique avait été formée, en grande partie, de pièces trouvées dans les environs de cette ville, il y a tout lieu de croire que la provenance est ici d'accord avec l'attribution proposée.

J'ignore où a été découverte la médaille n° 2, qui me vient de la vente Varnier; mais il ne me paraît pas possible de la refuser aux Voconces. Elle est complétement modelée sur les deniers consulaires aux types de *Pallas casquée* et des *Dioscures*. Son poids ne s'élève guère au-dessus de celui du quinaire, comme on le remarque dans toutes les imitations de la monnaie d'argent romaine dans les Gaules.

Je connais, d'après une empreinte que M. Akerman a eu l'obligeance de me faire parvenir, un second exemplaire de ma médaille, d'une fabrique encore plus barbare.

Quand les Romains, appelés par les Massaliotes, vinrent combattre les Salyes, ils tournèrent aussi leurs armes contre les Voconces dont Massalie ne se plaignait cependant pas[1]. Deux fragments d'inscriptions triomphales rappellent les victoires successives de Flaccus et de Sextius sur ce peuple, l'an 125 et l'an 123 avant l'ère chrétienne.

[M · FVLVI]VS · M · F · Q · N · FLACCVS · PRO
[DE LI]GVRIBVS VOCONTIEIS[2].

C · SEXTIVS · C · F · CALVIN · PROCO
DE · LIGVRIB · VOCONTIEIS · SALLVVIEISQ[3].

A l'époque de l'organisation de la *Province*, après la défaite des Allobroges, vers l'année 121 avant J.-C., les Voconces, qui n'avaient opposé aucune résistance aux armes romaines, furent traités plus favorablement que leurs voisins[4]; ils reçurent le titre d'*alliés*[5], des-

[1] Tit.-Liv., *Epit.*, l. LX. — Florus, III, 2.
[2] Gruter, *Corp. insc.*, p. CCXCVI, *col.* 3.
[3] Gruter, *ibid.*, p. CCXCVIII, n° 3.
[4] Voy. plus haut, p. 127.
[5] *Vocontiorum civitas fœderata.* (Plin., l. III, c. 4.)

tiné à déguiser leur assujétissement, et ils continuèrent à se gouverner par leurs propres lois. La première de nos médailles doit avoir été frappée avant ces événements, la seconde peut l'avoir été après. L'adoption du type de *Rome*, personnifiée sous les traits de *Pallas*, celle du type des *Dioscures*, les deux légendes ROW, pour ROMA, et VOCVNT seraient des témoignages de l'alliance entre les Voconces et la République, plutôt que le résultat d'une imitation du numéraire romain, destinée à favoriser le cours de la monnaie imitée, à une époque antérieure à la soumission de la cité gauloise.

Les deux médailles des Voconces répondent parfaitement à mes observations sur les différents systèmes d'imitation des monnoyages grec et romain par les Gaulois : *Apollon* figure sur l'une, et *Pallas* sur l'autre ; sur celle-ci, les *deux Dioscures* du revers ont été réduits à *un seul*, comme des *deux chevaux du bige* grec il n'est resté qu'*un cheval en course*.

XV. CAVARES.

(PL. XVI.)

CAV. Cheval en course, à droite.

℞. Même légende et même type, en creux et en sens contraire (*Médaille fourrée et incuse*). . . . . Ar. 3. R*. F.b. 1,75.

Cab. de M. de Lagoy ; Notice sur l'attrib. de quelq. méd. des Gaules, p. 24.

Cette médaille unique est malheureusement incuse, et nous ne pouvons connaître que l'un de ses types. Elle a été trouvée par M. le marquis de Lagoy dans les ruines de l'antique *Glanum*, qui était située très près du territoire des Cavares, circonstance favorable à l'attribution de la légende CAV. Le nom des Cavares se trouverait ainsi indiqué de la même manière que celui des Voconces par les lettres VOOC, et celui des *Volcæ* par les lettres VOL, sur les médailles de ces peuples limitrophes, médailles dont la fabrique celtique annonce une époque antérieure à la domination romaine dans les Gaules. La même analogie se présente à l'égard du type du revers, le *cheval en course*.

Les *Cavares*, ou *Cavari*, étaient un peuple puissant de la Gaule Narbonnaise. Du temps de Strabon[1] leur nom avait tellement pré-

[1] Strab., *Geog.*, l. IV, p. 186.

valu sur celui des peuples qui les entouraient, *qu'on appelait*, dit-il, *Cavares, tous les barbares, leurs voisins.* Nous allons trouver des témoins irrécusables de la civilisation de ce peuple dans les médailles grecques d'*Avenio*, sa capitale, et les médailles latines de *Cabellio*, l'une de ses principales villes.

XVI. AVENIO.

(PL. XVI.)

Type d'Apollon.

1. Tête d'Apollon laurée, à gauche.
   ℞. AOYE. Sanglier en course, à gauche; dessous, un croissant. . . . . Ar. 3. R⁷. F.o. 2 gr. 25 c.
   Mionnet, Description, etc., t. I, p. 65, n° 17, et sup., t. I, p. 132, n° 19.
2. Même tête.
   ℞. AYE. Même type, sans symbole. . . . . Br. 3. R⁸. Fˣ.
   Mion., I, 18.
3. Même tête, à droite.
   ℞. [A]OYE[N]IOA[N], en deux lignes. Taureau cornupète, à droite. . . . . 3. R⁸. F.b.
   Cab. de M. de Lagoy.
4. Même tête.
   ℞. [A]OY[E]NOAN. Même type. . . . . 3. R⁸. F.b.
   Cab. de M. de Lagoy.

Type de Diane.

5. Tête de Diane, tourellée, à droite; devant, A; derrière, K?
   ℞. [A]OYE. Taureau debout, à droite; devant, ℞. Br. 3. R⁷. F.o.
   Cab. de M. de Lagoy; Notice sur l'attribut. de quelq. méd., p. 19, n° 4.

Les Massaliotes, indépendamment des colonies qu'ils formèrent

sur les bords de la mer, dans l'intérêt du commerce extérieur, avaient fondé, du côté de la terre ferme, des comptoirs pour étendre à l'intérieur leurs relations commerciales. Ces comptoirs furent établis, de préférence, près des marches, soit gauloises, soit ligures, où les peuplades voisines venaient à certaines époques de l'année trafiquer, au moyen d'échanges en nature, des différents produits de leur territoire. Les indigènes s'habituèrent peu à peu à fixer leur résidence dans ces lieux de rassemblement; des familles grecques s'y établissaient aussi, attirées par l'espoir d'un gain facile, et chaque comptoir devint un centre de civilisation où les mœurs de Massalie, d'abord mélangées avec celles des barbares, furent bientôt dominantes[1]. C'étaient, en quelque sorte, de petites villes grecques qui purent passer, aux yeux d'observateurs superficiels, pour des colonies massaliotes. *Avenio* et *Cabellio* avaient été regardées comme telles par plusieurs géographes de l'antiquité[2].

Les types des monnaies d'*Avenio* répondent très bien aux faits que nous venons de reconnaître. Sur les plus anciennes, l'effigie de l'*Apollon massaliote* figure d'un côté, tandis que de l'autre se voit un symbole particulier à la nation gauloise, le *sanglier*[3], témoignages de l'union des deux populations auxquelles *Avenio* devait son origine. Plus tard, le symbole gaulois disparaît pour faire place au *taureau*, type habituel du revers des bronzes de Massalie.

Au moment où nous rencontrons, pour la première fois, le type du *sanglier* sur les médailles de la Gaule, nous devons rappeler en peu de mots les propositions que nous avons avancées dans un travail spécial sur ce type. Selon nous, le *sanglier* avait pu être choisi comme un symbole naturel de la force farouche des Gaulois et de leur vie sauvage dans les forêts et les marécages qui couvraient une grande partie de leur territoire; la consécration

[1] Strab., *Geog.*, l. IV, p. 181.

[2] Αὐενίων, πόλις Μασσαλίας, πρὸς τῷ Ῥοδανῷ. Καβελλιών, πόλις Μασσαλίας. (V. Steph. Byzant., *v.* Αὐενίων et Καβελλιών.)

[3] Voir notre Mémoire sur le véritable symbole de la nation gauloise, dans la Revue Numismatique, année 1840, pages 245 à 260.

religieuse, qui lui avait valu de devenir un type monétaire, avait pu devoir aussi son origine à la vie habituelle du sanglier dans ces forêts, qui étaient honorées d'un culte spécial, et où il se nourrissait du fruit même de l'arbre sacré par excellence, le chêne, placé à la tête de tous les objets d'adoration, comme le simulacre du dieu unique des Druides. Cette consécration du sanglier, comme emblème religieux et national, paraît surtout dans son emploi en qualité d'enseigne militaire, et nous avons cité, à l'appui de nos assertions, plusieurs monuments de la statuaire, de la sculpture et de la numismatique. Nous avons surtout cherché nos exemples sur les médailles de toutes les contrées de la Gaule et des différents pays où les Gaulois ont existé, soit comme nation, soit à l'état de colonie[1].

On ne connaissait autrefois d'autres monnaies d'*Avenio* que les deux premières de notre catalogue[2]. La cinquième a été éditée en 1825, d'après un exemplaire du cabinet de M. Calvet[3], et M. le marquis de Lagoy, en la publiant de nouveau en 1839, a fait connaître le monogramme ⋊ que M. Calvet n'avait pas aperçu, probablement à cause de la mauvaise conservation de son exemplaire. Ce monogramme, composé des lettres KAYP, indique le nom des *Cavari* ou *Cavares*, dont *Avenio* était la capitale[4]. Les sigles A et K, placés à droite et à gauche de l'effigie, pourraient aussi se rapporter au nom de la ville et à celui du peuple. On voit sur cette pièce l'*image* de la *ville d'Avenio*, personnifiée sous les traits de *Diane tourellée*, type que nous avons déjà rencontré sur la monnaie de bronze de Massalie[5]. Nous avons vu également le *taureau*, au revers des bronzes de cette ville, au type de *Diane*[6]; mais ici il est *debout*, comme sur les médailles au type d'*Apollon*, nos 364 à 367 de nos suites de *Massilia*.

[1] Voy. la Revue Numismatique, 1840, p. 245 à 260, et les pl. XV à XIX.

[2] Cf. Pellerin, Rec. de méd., I, 19; Eckhel, D. N. V., I, 66; Mion., Desc., I, 65.

[3] Vie d'Esprit Calvet, p. 78.

[4] Marquis de Lagoy, Notice sur l'attribution de quelq. méd. des Gaules, p. 19.

[5] Voy. les nos 430 et 431 des suites de *Massilia*, pl. XII, et leur explication à la p. 87.

[6] Voy. n° 423, pl. XII, et p. 85 pour l'explication des types.

Tout récemment, M. de Lagoy a découvert parmi d'autres bronzes de cette ville, aux types d'*Apollon* et du *taureau cornupète*, les nos 3 et 4, qui offraient avec eux une si grande ressemblance, qu'ils avaient pu facilement être confondus[1]. Les revers portent les légendes **AOYENIOAN**, et **AOYENOAN**, dont la lecture est au surplus assez difficile pour inspirer quelque défiance, et faire désirer la découverte d'exemplaires mieux conservés.

Deux fabriques bien distinctes se font remarquer dans les monnaies d'*Avenio*; les deux premières peuvent répondre à la VIe époque numismatique de Massalie, et les trois autres à la VIIe. La première des médailles de bronze a dû être frappée avant celle d'argent, à laquelle elle est très supérieure pour le style, qui ne le cède en rien à celui des beaux bronzes de *Massilia* au type d'Apollon[2]. La légende est aussi plus conforme à l'ethnique Ἀυενίται, conservé par Etienne de Byzance, qui écrivait, comme on sait, d'après le témoignage des anciens géographes[3].

M. le marquis de Lagoy avait aussi attribué à la capitale des Cavares certaines médailles de fabrique celtique, présentant les types d'*Apollon*, et d'un *bouc* ou d'une *chèvre en course*. Il était guidé par les lettres **AV** qu'il avait cru apercevoir sur l'une d'elles, au lieu d'un *rameau* qui figure habituellement dans le champ de ces pièces[4]. Après un examen attentif, j'ai reconnu que c'était une disposition particulière des feuilles de ce rameau qui produisait l'apparence des deux lettres. On pourra s'en assurer par le dessin fidèle de la pièce elle-même, dans la planche consacrée aux médailles incertaines qui portent la légende ᴺᴲᴺᴬᴳ, parmi lesquelles j'ai cru devoir la ranger.

J'avais moi-même proposé l'attribution à *Avenio* d'un statère d'or dont les types sont semblables à ceux des deux premières médailles de la Suite de cette ville[5]; mais ma proposition n'ayant pas été

[1] Voy. les nos 315 et 316 des suites de *Massilia*.

[2] Voy. la pl. VI, et notamment le no 294.

[3] Steph. Byzant., *v.* Ἀυενίων.

[4] Cf. marquis de Lagoy, *op. laud. sup.*, p. 19.

[5] Voy. Revue Numismatique, 1840, p. 248, et pl. XV, no 1.

accueillie par M. de Lagoy ni par plusieurs autres numismatistes, j'ai relégué cette curieuse médaille parmi les Incertaines. Il est, en effet, plus naturel de penser qu'*Avenio*, dont le monnoyage était imité de celui de Massalie, ne frappa, à l'exemple de cette ville, que sur l'argent et sur le cuivre. Il restera toujours, comme sujet d'étonnement, qu'une république aussi riche et aussi commerçante que celle des Massaliotes n'ait jamais éprouvé le besoin de frapper de la monnaie d'or. Il faut croire que les *philippes*, si répandus dans l'antiquité, lui en tenaient lieu dans les occasions où l'emploi de cette monnaie était indispensable.

XVII. CABELLIO.

(PL. XVII.)

M. AEMILIVS LEPIDVS.

1. **CABE**. Tête de la nymphe locale de *Cabellio*, à droite, les cheveux nus et retroussés par derrière, et des tresses tombant le long du cou.

℞. **LEPI**. Corne d'abondance au milieu d'une couronne de laurier . . . . . Ar. $\frac{1}{2}$. R^8. F^*. 0 gr. 50 c.

Mionnet, Description, etc., t. I, p. 66, n° 23, et sup., t. I, p. 132, n° 22.

2. **CABE**. Même tête, au milieu d'une couronne de laurier. . . . . Br. 3. R^4. F^*.

℞. **COL**. Tête imberbe du peuple de *Cabellio* personnifié, à droite, coiffée d'un casque à aigrette et à mentonnière.

Mion., I, 26, et sup., I, 23.

3. Même légende et même tête.

℞. Même légende et même tête; derrière la tête, une corne d'abondance; devant, un globe. . . . . 3. R^6. F^*.

Cab. de M. de Lagoy; Notice sur l'attrib. de quelq. méd. des Gaules, p. 21,

4. Même légende et même tête. . . . . 3. R^1. F.o.

℞. Même légende. Même tête, avec un collier de barbe; casque sans aigrette et sans mentonnière.

Mion., I, 24 et 25.

M. ANTONIVS.

5. **CABE.** Tête de Janus.

℞. **M ANT.** Lion à droite. . . . . Br. $3\frac{1}{2}$. R^8. F.b.

Mion., I, 27, et sup., I, 24.

AVGVSTVS.

6. **COL CABE.** Tête de la ville de *Cabellio* personnifiée, à droite, avec une couronne de laurier et une couronne de tours; dessous, trois globules.

℞. · **IMP CAESAR AVGVST COS XI.** Corne d'abondance. . . . . Br. $2\frac{1}{2}$. R^6. F.o.

Cab. de M. de Lagoy; Notice sur l'attrib. de quelq. méd. des Gaules, p. 21, n° 2.

Pline a placé *Cabellio* parmi les villes qui jouissaient seulement des priviléges latins[1]; mais Ptolémée lui a donné le titre de colonie[2], et la légende de nos médailles, **CABE***llio* **COL***onia*, justifie l'assertion du géographe grec. La position de cette ancienne ville à Cavaillon moderne est démontrée par les mesures des Itinéraires[3].

Des types curieux et variés, des dates certaines, et les noms des trois personnages du célèbre triumvirat qui gouverna le monde romain entre la République et l'Empire, donnent un intérêt tout particulier à la numismatique de *Cabellio*.

On avait considéré jusqu'ici la tête de femme représentée sur les médailles de cette ville, comme une *effigie de Vénus*, et la couronne qui l'entoure, comme une *couronne de myrthe*[4]. Les récentes observations d'un numismatiste célèbre, sur les personnifications du *Démos*, prouvent qu'il faut voir sur nos médailles la *tête de la nymphe locale de Cabellio, au milieu d'une couronne de laurier*.

Suivant M. Raoul-Rochette, qui a donné à son opinion les dé-

[1] Plin., *Hist. nat.*, l. IV, c. 3.

[2] Ptolem., *Geog.*, l. II, p. 51.

[3] Cf. Walkenaer, Géog. anc. des Gaules, t. I, p. 175.

[4] Cf. Morell, *Fam. Æmilia*, p. 12; Mionnet, Description, etc., t. I, p. 66, et sup., t. I, p. 132; marquis de Lagoy, Notice sur l'attrib. de quelq. méd. des Gaules, p. 21.

veloppements les plus intéressants, les plus complets et les plus décisifs, sur un grand nombre de monuments grecs les mots Ο ΔΗΜΟΣ, renfermés dans une couronne de laurier, signifiaient d'une manière symbolique la formule Ο ΔΗΜΟΣ ΣΤΕΦΑΝΟΙ ΧΡΥΣΩΙ ΣΤΕΦΑΝΩΙ, *le peuple couronne d'une couronne d'or,* formule qui servait à désigner le genre de récompense dont les Grecs se montraient le plus jaloux. Il était donc tout naturel et tout-à-fait conforme au langage symbolique si familier à l'antiquité, d'entourer d'une couronne de laurier la personnification du Dêmos. C'était l'expression la plus sensible et en même temps la plus abrégée de la formule entière. Il en est résulté que l'un des traits caractéristiques de la personnification d'un peuple ou d'une ville est la *couronne de laurier* qui entoure la tête idéale du *héros national* ou de la *nymphe locale* représentant ce *peuple* ou cette *ville* [1].

La *corne d'abondance*, l'un des attributs ordinaires des villes personnifiées, et type du revers de la monnaie d'argent de *Cabellio*, est *entourée* aussi d'une *couronne de laurier* [2]. Cette circonstance rentre encore parfaitement dans le système développé par M. Raoul Rochette; car, d'après ses observations, justifiées par un nombre considérable d'exemples, la *couronne de laurier* accompagne non-seulement l'*image du peuple personnifié*, ou le *nom* de ce peuple, mais encore le *symbole national* qui en tient lieu [3].

La *corne d'abondance* reparaît, comme symbole accessoire du type, sur un des petits-bronzes de *Cabellio*, frappés sous Lépide [4], et comme type principal sur celui d'Auguste [5].

Le revers des autres monnaies de Lépide offre l'effigie du *Démos* ou du *Peuple de la colonie personnifié*. Quoique le Dêmos soit figuré ordinairement la tête nue, on le voit aussi quelquefois avec un casque, notamment sur un bronze de *Sagalassus*,

[1] Cf. Essai sur la numism. tarent., au t. XIV des nouv. Mém. de l'Ac. des Insc., 389 à 414.

[2] Voy. le n° 1, pl. XVII.

[3] Raoul Rochette, *op. laud.*, p. 412.

[4] Voy. le n° 3.

[5] Voy. le n° 6.

représentant le *peuple lacédémonien*, désigné par son nom, ΛΑΚΕΔΑΙΜΩΝ[1]. Havercamp, qui n'avait pas remarqué le collier de barbe accompagnant la figure du *Démos*, sur la médaille n° 4, pensait que la *tête casquée* de la monnaie de *Cabellio* offrait les traits de *Pallas*[2]. M. de Lagoy avait cru y reconnaître le dieu *Mars*[3]. Eckhel, avec sa circonspection habituelle, a décrit ainsi les deux types de la médaille n° 2 : *Caput muliebre galeatum* et *caput juvenile intra lauream*[4]. M. Mionnet n'a pas été moins réservé dans ses descriptions[5].

L'association, sur la même pièce, des deux effigies du *Démos* et de la *nymphe locale*, n'est pas un fait extraordinaire, et la numismatique tarentine, entre autres, fournit des exemples nombreux de cette réunion. Je citerai particulièrement la pièce n° 9 de la planche 1re, jointe au travail de M. Raoul Rochette sur les médailles de Tarente; on y voit, d'un côté, la *tête de la nymphe locale*, entourée d'une *couronne de laurier*, et de l'autre, le *héros national*, *Taras*.

J'ai peut-être eu tort de ranger sous le nom de Lépide les médailles 2 à 4, qui ne portent que le nom de la colonie, me guidant uniquement sur la fabrique de ces pièces; je me soumets d'avance, pour ce classement, aux arrêts de la critique.

Je ne saisis pas bien, sur la médaille de Marc-Antoine, le rapport entre les deux types du *Janus bifrons* et du *lion*[6]; serait-ce une marque de l'alliance de Rome et de Massalie, ou un emblème de l'origine massaliote de *Cabellio*, joint à un signe de sa dépendance des Romains? Cette pièce est si mal exécutée, que le *lion* a été pris long-temps pour la *tête de Marc-Antoine*[7]; l'erreur n'a été rectifiée que dans le supplément à l'ouvrage de M. Mionnet[8].

[1] Eckhel, D. N. V., III, 21; — Mionnet, Descript., III, 513, n° 115.

[2] Thesaur. Morell., *Fam. Æmilia*, p. 12, col. 2.

[3] Notice sur l'attrib. de quelques méd. inéd., p. 21.

[4] Eckhel, D. N. V., t. I, p. 67.

[5] Mion., Desc., I, 66, et sup., I, 133.

[6] Voy. le n° 5.

[7] Pellerin, Rec. de méd., t. I, p. 20; — Eckhel, D. N. V., t. I, p. 67; — Mionnet, Description de méd. grecq. et rom., t. I, p. 66, n° 29.

[8] Mion., Sup., I, 133, n° 24.

Sur la médaille d'Auguste, la *tête de femme, couronnée* à la fois *de laurier et de tours*, est une personnification assez évidente de la *ville de Cabellio*. La corne d'abondance, type du revers de cette pièce, a déjà paru sur celui du quinaire de Lépide[1]. Il y a tout lieu de croire que c'est par erreur que la médaille aux mêmes types et avec la légende IMP. CAESAR, recueillie par Morell, a été désignée comme étant d'argent. Cette pièce ne se retrouve pas, et elle doit être la même que la nôtre; une partie de sa légende a pu rester en dehors du flan, pendant la frappe, comme on le remarque à tous les exemplaires connus avant celui de M. de Lagoy[2].

Selon ce savant numismatiste, les *trois globules* placés au-dessous de la *tête tourellée*, sont trop peu apparents pour avoir servi à désigner la valeur monétaire. On les trouve disposés de deux manières différentes, .·. et ·.· [3].

Ce n'est pas l'une des circonstances les moins intéressantes de la numismatique de *Cabellio*, que l'application des idées grecques à la composition des types monétaires d'une colonie romaine, et ce fait révèle assez l'influence de la civilisation massaliote à *Cabellio*, déjà constatée, cent cinquante ans avant l'ère chrétienne, par Artémidore d'Éphèse, qui la prenait pour une ville grecque[4].

Nous avons déterminé les années 44 à 42, avant J.-C., pour l'époque du monnoyage de Lépide dans les Gaules; l'année 42 doit être assignée à celui de Marc-Antoine, qui avait dépouillé, à son profit, son collègue, du gouvernement de la province narbonnaise[5], et qui en fut dépossédé à son tour par Auguste, l'année d'après[6]. Pendant l'espace de temps qui s'écoula entre le XIe consulat d'Auguste, inscrit sur la médaille n° 6, et le XIIe[7], ce prince

[1] Voy. plus haut, p. 144.

[2] Cf. Morell, *Fam. Æmilia*, p. 12, col. 1, et Mion., sup., I, 133, n°s 25 à 27.

[3] Lagoy, *op. laud.*, p. 22.

[4] Artemid. Ephes., *ap.* Steph. Byzant., *v.* Καβελλίων.

[5] Voy. plus haut, p. 113.

[6] Appian. Alexand., *De Bell. civ.*, l. v, p. 700.

[7] De 729 de Rome à 743, ou 23 à 10 av. J.-C. (Suet., *in V. Aug.*, XXVI; — Dion. Cass., *Hist. rom.*, LIV.)

vint plusieurs fois dans les Gaules pour repousser les attaques des Germains et façonner le pays au vaste système administratif que son génie politique imposait à l'Empire. Notre médaille fut sans doute frappée pendant le séjour d'Auguste dans la Narbonnaise, et probablement comme monument de son passage dans la ville de *Cabellio*.

L'art grec se reconnaît assez clairement dans l'exécution des médailles n°s 1 à 3; la main pesante d'un graveur romain se montre d'une manière non moins évidente dans la fabrique des autres pièces.

XVIII. VOLCAE ARECOMICI.

(PL. XVIII.)

Ier type d'Apollon.

1. Tête d'Apollon, laurée, à gauche.
℞. Cheval en course, à gauche; au-dessus, un rameau garni de baies; au-dessous, une roue à quatre rayons. . . . . Ar. 3. C. F.b. 2 gr. 25 cent.
Cab. de M. de Lagoy; Notice sur l'attrib. de quelq. méd. des Gaules, 33, n° 3.

2. Même tête.
℞. Même type; le rameau, seul, au-dessus du cheval. 3. C. F.b. 2,35.
Ma Suite; marquis de Lagoy, *ibid.*, n° 4.

3. Même tête.
℞. La tête d'Apollon en creux. *(Incuse.)*. . . 3. C. F.b. 2,40.
Cab. de M. Alf. de Longpérier.

4. Même tête.
℞. VOL au-dessus du cheval; au-dessous, la roue à quatre rayons. . . . . 3¼. R^6. F.b. 2,30.
Ma Suite; marquis de Lagoy, *ibid.*, n° 1.

5. Même tête.
℞. VO[L] au-dessous du cheval; pas de symbole? *(Médaille fourrée.)* . . . . . 3½. R^7. F.tr.b. 1,38
Cab. de M. de Lagoy; Notice, *ibid.*, n° 2.

IIe type d'Apollon.

6. Tête nue d'Apollon, à droite; devant, ℞.

℞. VOLC entre les rayons d'une roue à quatre rayons. . . . . Ar. $1\frac{1}{2}$. R^8. F^*. 0,45.

Cab. de M. de Lagoy; Du Mersan, Catal. de la collect. d'Hauteroche, p. 5.

Ier type de Diane.

7. Tête diadémée de Diane, à droite, les cheveux retroussés par-derrière, un collier en bandelettes; devant, ℞.

℞. VOLC. Aigle, les ailes éployées, posé sur une palme, tenant une couronne de laurier dans ses serres et une petite branche dans le bec; le tout dans une couronne de laurier. . . . Br. $2\frac{1}{2}$. R^6. F^*.

Mion.; I, p. 79, n° 202.

8. La même, la tête incuse . . . . . $2\frac{1}{2}$. R^6. F^*.

Cab. de M. de Lagoy.

IIe type de Diane.

9. VOLCAE. Tête diadémée de Diane, les cheveux noués par-derrière, une tresse descend le long du cou; devant, une couronne de laurier.

℞. AREC. *Démos*, debout, revêtu de la toge; devant, une tige de laurier . . . . . Br. 3. R^1. F.o.

Mion. I, p. 7, n° 201.

Le territoire des *Volcæ-Arecomici* répondait aux diocèses d'Agde, de Lodève, de Montpellier, d'Uzès, de Nîmes et d'Alais [1]. On manque de documents sur les moyens dont se servirent les Romains pour le joindre à leurs possessions; mais il paraît que cette réunion suivit de près l'origine même de la nouvelle province conquise par Domitius et Fabius, et fut l'œuvre des consuls qui succédèrent à celui-ci, de l'année 120 à l'année 112 avant notre ère [2].

[1] Cf. Walkenaer, Géog. anc. de la Gaule, t. I, p. 191 et 253.

[2] Cf. dom de Vic et dom Vaissette, Hist. gén. de Languedoc, t. I, notes VI et VII, et Am. Thierry, Hist. des Gaulois, part. II, chap. 2.

Les *Volcæ-Arecomici* prirent part au soulèvement de la Province, l'an 77; Pompée les en châtia cruellement [1], et accorda, sinon leur territoire entier, au moins la plus grande partie, aux Massaliotes [2]. Après la ruine de la puissance de Massalie par César, il redevint, l'an 49, la propriété des Romains, qui firent de sa capitale, *Nemausus*, le chef-lieu d'une colonie.

Les médailles décrites en tête de ce chapitre paraissent correspondre aux deux premières époques de l'histoire des *Arecomici*, celle de leur indépendance et celle de leur première soumission à la république romaine. La Numismatique n'a pas encore fourni de monument de leur dépendance des Massaliotes; les monnaies coloniales romaines appartiennent à *Nemausus* et nous occuperont dans le chapitre suivant.

On connaît depuis long-temps les médailles des *Arecomici;* mais, comme une partie de celles de la Narbonnaise, elles n'ont pas été complétement expliquées. La Numismatique s'étant contentée long-temps de descriptions ainsi conçues : *tête barbue* ou *imberbe*, *diadémée* ou *casquée; figure debout* ou *assise*, *nue* ou *togée*, etc., tout le domaine de la science n'a pu encore être exploré, malgré les travaux de Pellerin, d'Eckhel et de leurs doctes successeurs. Chacun sait ce que la numismatique narbonnaise doit déjà à M. le marquis de Lagoy de rectifications importantes, d'observations ingénieuses, d'attributions nouvelles. On aura remarqué sans doute combien, tout en voulant suivre ses traces et m'éclairer de ses conseils, le désir de ne laisser passer aucun type, aucun symbole, ni aucune légende sans en tenter l'explication, m'a entraîné loin de la prudence et de la circonspection habituelles de mon savant confrère. J'ai besoin de rappeler, avant d'aller plus loin, que le titre de cet ouvrage doit servir d'excuse pour les *conjectures* auxquelles je me livre, sous la condition toutefois d'en abuser le moins possible. Voici mes explications des types monétaires des *Volcæ-Arecomici;* le guide que j'ai

[1] *Pompeii decreto decedere sunt coacti.* (Cic., *pro Font.*)

[2] *Agros Volcarum Arecomicorum publice eis concessit.* (Cæs., *De Bell. gall.*, 18).

eu le bonheur de rencontrer, pour les plus importants, m'empêchera, j'espère, de sortir cette fois de la bonne voie.

Malgré l'exécution grossière des médailles de la première série, la *tête d'Apollon*, *laurée*, ne saurait être méconnue sur ces pièces; le *cheval en course* a déjà été présenté par nous comme le type ordinaire du revers des médailles de fabrique gauloise au type d'*Apollon*, et la *roue*, quelque origine qu'on lui donne, offre un rapport certain avec ce dieu[1]. Le *rameau de laurier* ou d'*olivier, garni de son fruit,* qui alterne avec la *roue,* comme symbole accessoire du type, se rattache au rit de la lustration, et c'est encore un emprunt fait à la numismatique grecque, où il figure comme un attribut naturel d'Apollon, le dieu lustrateur par excellence[2].

Les trois premières médailles de notre suite sont anépigraphes; mais elles sont tellement identiques de types et de fabrique avec les deux suivantes, qu'il est impossible de ne pas les rapporter au même peuple, dont le nom est indiqué sur celles-ci par les initiales VOL. Reste la question de savoir si ces initiales devront s'appliquer aux *Volcæ-Arecomici* ou aux *Volcæ Tectosages*. M. Mionnet, d'après Hunter, s'est décidé pour les premiers, M. le marquis de Lagoy a proposé les seconds, en ne laissant aux autres que les dernières pièces de notre série, sur lesquelles le monogramme AR, ou la légende AREC, ne permet aucune incertitude[3]. M. de Lagoy pense que le soin pris par les *Volcæ-Arecomici* de placer leur surnom sur la monnaie, pouvait avoir dispensé leurs homonymes d'employer la même précaution[4]. Si pourtant la fabrique des pièces anépigraphes était antérieure à celle des pièces à légende, comme il y a toute apparence, l'argument de M. le marquis de Lagoy ne pourrait subsister. Je crois que la présence du surnom annonce seulement une civilisation plus avancée, et le besoin d'une indication précise que n'éprouvait pas un peuple

[1] Voy. plus haut, p. 54 et suiv.

[2] Cf. pour le mythe d'*Apollon Lustrateur* ou *Expiateur*, K. Ottf. Müller, *Die Dorier*, II, 8, t. II, p. 324 et suiv.; et pour le symbole du *rameau*, Raoul Rochette, Mém. de la nouv. Acad. des Insc., XIV, 201 et suiv.

[3] Voy. les nos 7 à 9.

[4] Notice sur l'attrib. de quelq. méd., 34.

encore barbare. La trace des progrès successifs de la civilisation chez les *Arecomici* apparaît assez clairement sur leur monnoyage, et m'a fourni l'ordre naturel dans lequel je devais en ranger les monuments : absence de légende, légende courte et incomplète, légende augmentée d'un caractère et complétée par un monogramme, enfin le nom entier du peuple et les premières lettres du surnom. Les types et la fabrique fournissent les mêmes éléments de classement. Le style, d'abord barbare, s'élève sous l'influence de la civilisation narbonnaise, œuvre des Grecs de Massalie, et s'appesantit sous la main romaine, assez clairement empreinte sur la médaille placée par nous au dernier rang de la suite monétaire des *Arecomici*.

La médaille n° 6 ne peut donner lieu à aucune observation importante; c'est une contrefaçon des oboles de Marseille: d'un côté, la *tête d'Apollon* ou, si l'on veut, du *Peuple des Volcæ* personnifié; de l'autre, la *roue à quatre rayons* et les initiales VOLC, au lieu de MA, entre les rayons de la roue[1].

Le type principal du petit-bronze n° 9 est également emprunté au monnoyage de Massalie. La *tête de Diane* est figurée de la même manière sur les drachmes de la VIe époque monétaire de cette ville[2]. Si l'*aigle* du revers n'est pas un attribut de *Diane*, déesse souveraine, ou divinité tutélaire, il pourrait être considéré comme un signe de la domination romaine, et tous les symboles accessoires se rapportant au rit de la lustration, il serait permis de regarder notre médaille comme un monument commémoratif de la prise de possession de la cité des *Volcæ-Arecomici*, représentée sous les traits de Diane.

L'*image de la même divinité*, ou de *la cité personnifiée en elle*, semble une imitation, sur la pièce n° 9, du type des drachmes de la VIIe époque monétaire de Marseille. La mèche de cheveux descendant le long du cou est la marque caractéristique du genre de

[1] Comp. les n°s 24 et suiv. des méd. de *Massilia*, pl. Ire.

[2] Comp. les n°s 116 à 148 des Suites de *Massilia*, pl. III.

coiffure adopté pour l'effigie de Diane pendant cette période[1]. La *couronne de laurier* est, comme nous l'avons déjà vu, un signe évident de la personnification de la *cité*, de la *ville* ou du *peuple*[2].

On ne peut méconnaître le *Peuple des Arecomici* personnifié, pour type du revers de notre pièce. Sur un assez grand nombre de médailles latines des colonies de la Grèce le peuple est ainsi figuré par un *homme d'un âge mûr, revêtu de la toge;* sur celles de Corinthe, il est accompagné de l'inscription POPVL. COL. COR. *(Populus coloniæ Corinthi)*[3], qui ne laisse aucun doute sur la valeur du type. La *tige* ou le *rameau de laurier*, placé sur le revers de notre médaille se rapporte d'une manière incontestable au type du *peuple personnifié*, comme l'ont démontré les recherches de M. Raoul Rochette sur le *Démos* et sur les symboles qui l'accompagnent ou le déterminent habituellement[4].

C'était aussi sous les traits d'un *homme âgé*, *vêtu d'une toge*, que l'on représentait le *Sénat romain*[5]. Peut-être donc vaut-il mieux reconnaître, dans le type du revers de la médaille n° 7, comme dans celui du revers de la médaille précédente, un indice de la domination de Rome sur le peuple qui faisait frapper ces pièces.

On sait que Rome n'accorda pas des droits égaux à tous ses nouveaux sujets de la Narbonnaise. La perte des livres de Tite-Live et de Dion Cassius, qui auraient pu nous donner des détails sur l'établissement des Romains dans cette province, nous prive de renseignements précis à l'égard des *Volcæ-Arecomici;* mais Pline, en donnant la qualité de *ville latine* à *Nemausus*[6], quoique ce fût alors une colonie, avait peut-être puisé ce renseignement dans un ancien écrivain, et nous aurait ainsi conservé un témoignage de la condition première des *Arecomici*. Comme on

[1] Comp. les n°s 153 à 258 de *Massilia*, pl. III.

[2] *V. sup.*, p. 144.

[3] Eckhel, D. N. V., t. II, p. 241.

[4] Raoul Rochette, *loc. laud. sup.*

[5] Dion. Cass., *Hist. rom.*, l. LXVIII, c. 5. — Cf. Visconti, *Op. var.*, t. II, p. 36, et Raoul Rochette, au t. XIV des nouv. Mém. de l'Acad. des Inscript., p. 209 et 389.

[6] Plin., *Hist. nat.*, l. III, c. 4.

ne trouve point de médailles coloniales de ce peuple; il y a lieu de croire qu'après qu'il eut reçu le titre de colonie, on ne frappa plus monnaie qu'au nom de sa capitale, *Nemausus*. La numismatique de cette ville va nous offrir un tableau complet des différents états politiques des *Arecomici*, depuis les derniers temps de leur indépendance jusqu'à la perte totale de leurs libertés.

XIX. NEMAVSVS.

(PL. XIX A XXI.)

COIN GAULOIS.

1. Tête nue et imberbe du héros *Nemausus*, à gauche, les cheveux retenus par un bandeau ; derrière, A.

   ℞. NEMAV. Dioscure, coiffé du *pileus* et armé de deux lances, galopant à gauche ; au-dessus, un astre à six rayons. Ar. 3. R⁸. F. o. 2 gr. 25 c.

   Mionnet, Description, etc., t. I, p. 77, nos 184 à 186.

COIN GREC.

2. Tête d'Apollon, laurée, à gauche.

   ℞. NAMASAT. Sanglier courant à gauche. Br. 3. R². F. o.

   Cab. de M. de Lagoy; Mion., Chefs Gaulois, t. I, p. 91, nos 82 et 83.

3. La même. . . . . 2½. R¹ F. b.

   Ma suite.

4. Même tête.

   ℞. NAMA.... Même type. . . . . 3. R¹. F. tr. b.

   Cab. de Metz.

COIN ROMAIN.

COLONIALES AUTONOMES.

5. Buste casqué du peuple de *Nemausus* personnifié ; collier de barbe sous le menton.

   ℞. NEM COL dans une couronne de laurier. Ar. 1½. R⁶. F⁴. 0,42.

   Mion., t. I, p. 77, n° 87.

6. Même buste, imberbe; derrière, S.

℞. NEM CO[L]. La colonie personnifiée sacrifiant aux deux serpents agathodémons. . . . . Br. 3. R[1]. F.o.

Mion., 188 et Sup., 114.

7. Même buste, derrière, Q.

℞. Même légende; urne renversée; le tout dans une couronne de laurier. . . . . 2 R[8]. F.o.

Cab. de M. de Lagoy; Mion., Sup., I, 115.

COLONIALES IMPÉRIALES.

CAESAR OCTAVIANVS ET AGRIPPA.

Ier Type.

8. IMP DIVI F. Têtes jeunes et adossées d'Octave et d'Agrippa, l'une nue, l'autre avec la couronne rostrale.

℞. COL NEM. Crocodile à droite; dans le champ, une tige de palmier ornée de bandelettes; deux rejetons partant à droite et à gauche de la tige. . . . . Br. 9. R[7]. F.o.

Ma Suite.

9. Même légende et mêmes têtes.

℞. Même légende et même type. . . . . 7. C. F.o.

Mion., I, 77, n° 189 et Sup., I, 141, n° 116.

10. Mêmes légende et têtes.

℞. Mêmes têtes en creux (*Méd. incuse.*). . . . . 6. C. F.o.

Mion., 124.

11*. La même, en fer, fourrée de cuivre. . . . . 8. C. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

12*. Variété, avec un globule entre les deux têtes. . . . . 7. R*. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

13. Mêmes légende et têtes.

℞. COL NEM. Même type. . . . . 6½. C. F.o.

Cab. de M. Dassy.

14. Mêmes légende et têtes.

℞. COL NIW. Même type; au-dessus des bandelettes, ⌂; sous le crocodile, Q. . . . . 6. R[6]. F.b.

Cab. du Roi.

15. Mêmes légende et têtes; entre les deux têtes, X dans un creux profond, en contremarque.

℞. COL NEM. Même type. . . . . Br. 6. R¹. F.o.

Mion., Sup., 123.

16.* Mêmes légende et têtes; roue à quatre rayons, en contremarque sur la tête d'Octave.

℞. Mêmes légende et type. . . . . 6. R². F.o.

Mion., Sup., 124.

17. Mêmes légende et têtes; même contremarque.

℞. MEN..... Crocodile à gauche. . . . . 6. R³. F.o.

Mion., Sup., 125.

18*. Mêmes légende et têtes; sur le cou d'Octave, en contremarque, les lettres D D, séparées par une petite branche de laurier.

℞. COL NEM. Même type. . . . . 8. R¹. F.o.

Mion., Sup., 119.

19. Mêmes légende et têtes; même contremarque sur la tête d'Agrippa.

℞. Mêmes légende et type . . . . . 7. R¹. F.o.

Mion., 190, et Sup., 118.

20*. Mêmes légende et têtes; même contremarque sur les deux têtes.

℞. Mêmes légende et type. . . . . 6½. R¹. F.o.

Mion., Sup., 117.

21*. Mêmes légende et têtes.

℞. COL NEM. Même type; au-dessus du crocodile, la contremarque D D et le rameau. . . . . 6½. R¹. F.o.

Mion., Sup., 121.

22*. Mêmes légende et têtes.

℞. Mêmes légende et type; même contremarque sur le crocodile. . . . . 7½. R¹. F.o.

Cab. du Roi.

23. Mêmes légende et têtes.

℞. CO..... Type fruste; même contremarque; une roue à six rayons sur le crocodile . . . . . 7. R³. F.o.

Cab. du Roi.

24. Mêmes légende et têtes; IAP en contremarque sur la tête d'Octave.

℞. COL NEM. Même type. . . . . 6½. R². F.o.

Mion., Sup., 118 *bis*.

25*. Mêmes légende et têtes; AP, en contremarque, sur la tête d'Agrippa.

℞. Mêmes légende et type. . . . . 6. R². F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

26*. Mêmes légende et têtes; même contremarque au-dessous de la tête d'Agrippa.

℞. COL NEM. Même type; contremarque effacée. Br. 6½. R². F.o.
Mion., Sup., 118.

27*. Mêmes légende et têtes; roue sur la tête d'Octave et IMP sur la tête d'Agrippa.

℞. Mêmes légende et type. . . . . 6. R³. F.o.
Mion., Sup., 126.

28. Mêmes légende et têtes; IMP en contremarque sur la tête d'Octave; X dans un creux rond entre les deux têtes.

℞. Légende et type frustes; IMP et *lituus*, en contremarque, sous le crocodile. . . . . 6. R⁶. F.o.
Mion., Sup., 128.

29. Mêmes légende et têtes; X en creux sur la tête d'Octave.

℞. Mêmes légende et type. AVG en contremarque sur le crocodile. . . . . 6½. R². F.o.
Mion., Sup., 122.

30. Mêmes légende et têtes; IM[P] entre les deux têtes; AVG vis-à-vis de celle d'Agrippa.

℞. Mêmes légende et type. . . . . 6. R³. F.o.
Cab. de M. Dassy.

31*. Mêmes légende et têtes; IMP sur la tête d'Octave.

℞. Mêmes légende et type; AVG sur le crocodile. 6½. R³. F.o.
Cab. de M. de Lagoy.

32*. Mêmes légende et têtes.

℞. Mêmes légende et type; ᴅVI au-dessous du grenetis; AVG sur le crocodile. . . . . 6. R³. F.o.
Cab. de M. Dassy.

33. Mêmes légende et têtes. Entre les deux têtes, une contremarque formée de plusieurs traits et des lettres DAR, en creux, disposés circulairement.

℞. Mêmes légende et type. . . . . 6. R.⁸ F.o.
Cab. de M. de Lagoy.

34*. Autre, avec une contremarque du même genre, incomplète et indéterminée. . . . . 6. R.⁸ F.o.
Cab. de M. de Lagoy.

35. Mêmes têtes, affrontées, sans légende.

℞. COL NEM. Même type. *(Médaille surfrappée.)*. Br. 6½. R*. F.o.

Cab. de M. de Lagoy; Mion., Sup., 139.

36. IMP DIVI F. Mêmes têtes, opposées.

℞. COL NIM. Même type. Le flan de la médaille se prolonge en forme de jambe et de pied de sanglier.. . . . . 6. R⁷. F.o.

Cab. de M. le marquis de Pina; voy. ses Leçons de numism. rom., p. 73.

37. Mêmes légende et têtes.

℞. COL NEM. Même type. . . . . 5. R⁶. F.b.

Ma suite; Longpérier, Catal. Magnoncour, n° 65.

38. Mêmes légende et têtes.

℞. MEN JOC. Même type. . . . . 5. R⁹. F.b.

Ma Suite.

IIe Type.

39. IMP · DIVI F. Têtes adossées d'Octave et d'Agrippa; les traits des deux têtes annoncent l'âge mur, et la tête d'Agrippa est barbue.

℞. COL NEM. Crocodile, palmier et bandelettes. Br. 7. R⁶. F.o.

Cab. du Roi.

IIIe Type.

40. IMP DIVI F. Têtes adossées d'Octave et d'Agrippa, l'une laurée, l'autre avec la couronne rostrale; les deux effigies offrent des traits plus âgés; dans le champ, P P.

℞. COL NEM. Crocodile, à droite, enchaîné à un palmier, auquel sont suspendues une couronne de laurier? et des bandelettes. . . . . Br. 7. R¹. F.o.

Mion., 192 et Sup., 136.

41*. Autre, les têtes incuses. . . . . 6½. R¹. F.o.

Mion., Sup., 137.

42. Mêmes légende et têtes; FAT en contremarque sur la tête d'Octave.

℞. Mêmes légende et type. . . . . Br. 7. R⁶. F.o.

Cab. de M. de Lagoy; Sestini, *Descriz. delle med. del fu.* Benkowitz, p. 1.

43*. Variété, avec FAV sur la tête d'Agrippa. . . . . 7. R⁶. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

44. Mêmes légende et tête.

℞. Mêmes légende et type; DC en contremarque sur le crocodile. . . . . 7. R⁵. F.o.

Cab. de M. de Lagoy.

45*. Variété avec les lettres PR, au lieu de PP. . . . . Br. 7. R*. F.o.
Cab. de M. de Lagoy.

46. Variété, dont le flan se prolonge en forme de jambe et de pied de sanglier. . . . . 7. R7. F*.
Mion., 193.

IVe Type.

47. IMP DIVI F. Têtes adossées d'Octave, couronné de chêne, et d'Agrippa avec la couronne rostrale.
℞. COL NEM. Crocodile enchaîné à un palmier, auquel sont suspendues une couronne de laurier et des bandelettes. Br. 8. R4. F.o.
Mion., Sup., 131.

48*. Mêmes légende et têtes.
℞. Mêmes légende et type. . . . . 6½. R2. F.o.
Mion., Sup., 132.

49. Mêmes légende et têtes.
℞. Mêmes légende et type; S D en contremarque sur le crocodile. . . . . 6. R3. F.o.
Mion., sup., 133.

50. IMP IMP. Trois têtes adossées; deux d'Octave, une d'Agrippa.
℞. NEM. Deux crocodiles. (*Médaille surfrappée.*) . 7. R*. F.o.
Mion., Sup., 134.

51. DIVI F DIVI F. Mêmes têtes; le cou est répété au-dessus des têtes, en sens contraire.
℞. COL NE. Même type; la partie postérieure du crocodile est répétée deux fois. (*Médaille surfrappée.*). . . . . 7½. R*. F.o.
Mion., Sup., 135.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Aucune ville de France ne peut prétendre à une origine plus reculée que celle de Nîmes. D'après les traditions orientales sur les voyages d'Hercule en Occident, le dieu tyrien débarqua sur les côtes de la Gaule, à l'embouchure du Rhône; il eut un combat terrible à soutenir contre Albion et Ligur, enfants de Neptune; il avait épuisé ses flèches et allait succomber lorsque Jupiter envoya une pluie de pierres, à l'aide desquelles il écrasa ses ennemis. Après sa victoire, Hercule fonda dans le pays une ville à

laquelle un de ses fils, *Nemausus*, donna son nom [1]. Pour tous les esprits habitués au symbolisme de l'antiquité, cette fable indique les faits historiques suivants : les Phéniciens veulent fonder quelques établissements commerciaux dans la Gaule, au-delà du littoral [2]; les Ligures, possesseurs du territoire, s'efforcent de les repousser et leur livrent bataille dans les champs de la *Crau* [3], où les cailloux qui s'y trouvent en si grande quantité remplacent les munitions épuisées des frondeurs phéniciens; ceux-ci, victorieux, réalisent leurs projets d'établissements, et jettent les premières semences de civilisation dans le pays [4].

L'épigraphique fournit un assez grand nombre d'inscriptions en l'honneur du héros fondateur de la ville de Nîmes. En voici quelques-unes :

DEO · NEMAVSO
MARIVS · PATER
NVS
V · S · L · M [5];

IOVI · OPTIMO · ET · DEO · NEMAVSO [6];

DEO · SILVANO
ET · LIBERO · PATRI
ET · NEMAVSO [7].

A l'époque où la capitale des *Arecomici* commença de frapper

[1] Æschyl., *Prometh.*, *ap.* Strab., l. IV, p. 183, *et* Dion. Halic., l. I, c. 41; — P. Mela, l. II, c. 5; — Tzetzès, *in Lycophr.*, v. 649 et 1312; — Eustath. *ad Dion. perieg.*, v. 76; — Steph. Byzant., *v.* Νέμαυσος. — D'après les mêmes traditions, Hercule fonda aussi *Alesia*.

[2] Dès le XIe siècle avant notre ère, les Phéniciens avaient entouré d'une ligne immense de colonies et de comptoirs tout le bassin occidental de la Méditerranée.

[3] C'est le nom provençal que porte une plaine très grande, couverte de cailloux roulés, située entre la ville d'Arles et la mer. En gallique, *craig* signifie pierre.

[4] Dion. Halic., *Ant. rom.*, l. I, c. 41. — Diod. Sic., *Bibl. hist.*, l. IV, c. 19. — Cf. Am. Thierry, Hist. des Gaulois, part. I, c. I.

[5] Gruter, *Corp. insc.*, p. MLXXIV, n° 9.

[6] Mém. de la Société archéol. du midi de la France, t. I, p. 256.

[7] Reinesius, *class.* I, n° CVII. — Voy. aussi Gruter, CXI, 12, CXXXI, 7, et Maffei, *Mus. Veron.*, CCCCXIII, 1 et 3.

du numéraire à son nom, les idées mythologiques empruntées aux deux civilisations grecque et romaine, avec lesquelles elle se trouvait en contact, durent lui faire choisir pour type principal de sa monnaie l'effigie de ce *héros fondateur de la cité*, ou Ωικιστής, comme l'appelaient les Grecs [1]. Nous l'y voyons, en effet, la tête ceinte du *bandeau* d'Hercule, symbole de la consécration des héros divinisés. L'imitation de l'un des types les plus ordinaires du denier romain est assez visible sur le revers de notre pièce. Comme dans les autres imitations gauloises de la monnaie de Rome, il ne paraît que l'un des deux Dioscures; au-dessus de sa tête est l'*astre* qui caractérise cette divinité. A tous ces signes, il n'y a guère lieu de douter que l'émission de cette monnaie ne soit contemporaine des premiers établissements romains dans la Narbonnaise.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

La médaille grecque de *Nemausus* peut être considérée comme un monument de la domination de Massalie imposée aux *Arecomici* par Pompée [2]. La composition des types rappelle les médailles d'*Avenio*. D'un côté est l'image de l'*Apollon massaliote;* de l'autre celle du *sanglier gaulois* [3]. Nous venons tout-à-l'heure de voir, sur la première des médailles des Némausates, l'alliance d'une divinité de la Gaule et d'une divinité romaine; témoignages assez évidents des diverses influences sous lesquelles ces pièces ont été frappées.

L'ethnique ΝΑΜΑΣΑΤῶν, fourni par la médaille grecque, diffère de celui que nous a conservé Etienne de Byzance, Νεμαύσιοι, ou Νεμαυσῖνοι. M. de Lagoy explique le changement de Νεμαυ en Ναμα par l'emploi du dialecte dorien apporté par les Rhodiens, fondateurs de quelques établissements sur les bords du Rhône voisins de *Nemausus* [4]. Cette conjecture peut être admise d'autant mieux que des traces assez évidentes de l'influence des Doriens se montrent ailleurs que dans la langue des Grecs de la Narbonnaise, c'est-à-

[1] Voy. le n° 1.

[2] Voy. plus haut, p. 150.

[3] Comp., pl. XVI, les n°s 1 et 2.

[4] Marquis de Lagoy, Attrib., etc., p. 36.

dire dans les institutions religieuses et civiles des Massaliotes[1]. Il suffit de rappeler ici le culte particulier d'Apollon et de Diane, dont la numismatique nous offre tant de preuves, d'accord avec les témoignages de l'histoire.

Je dois à l'amitié de M. Prosper Mérimée de pouvoir produire ici une inscription, encore inédite, où se trouve aussi l'ethnique grec de *Nemausus*. Cette inscription, gravée sur une pierre de 25 centimètres de hauteur et de 31 de largeur, a été trouvée en 1840, à Vaison, l'ancienne *Vasio* des Voconces, d'où elle a été portée au musée d'Avignon en 1841. Elle paraît relative à la consécration d'un sanctuaire, NEMHTON[2], par le Gaulois Ségomar, natif de *Nemausus*, à *Belinus* peut-être, ou à quelque dieu topique. Heureusement pour moi, il n'entre pas dans mon sujet d'expliquer ce curieux spécimen du grec rustique des Gaulois de la Narbonnaise; j'ai seulement à faire connaître un ethnique de *Nemausus*, pris sur la seule inscription grecque où on l'ait trouvé, je pense, jusqu'à présent. J'aurai plus tard l'occasion de le citer encore comme point de comparaison avec la légende d'une autre médaille de la même province. Voici l'inscription :

CЄГOMAPOC
OYIAAONЄOC
TOOYTIOYC
NAMAYCATIC
ЄIωPOYBHAH
CAMICOCIN
NЄMHTON.

La médaille de fabrique grecque, frappée à *Nemausus*, est assez

[1] Cf. Pons, Lettre sur l'esprit des anciennes institutions de Marseille; Aix, 1831.

[2] *De sacris sylvarum quæ* NIMIDAS *vocant.* (Labbe, *Coll. concil.*, tom. VI, col. 1541.) — Dans les dialectes dérivés de l'ancienne langue des Gaulois, *nemet*, *nemhead*, *naomhalcht* signifie *bois, champ* ou *lieu consacré à la divinité, enceinte sacrée*; en grec, τέμενος a la même signification. Chez les Galates, le conseil des trois cents rendait la justice dans un bois de chênes consacré, nommé par les historiens grecs Δρυναίμετον, de *der* ou *derw*, chêne, et *nemet*, temple. (Strab., l. XII, 567.) Clermont s'appelait d'abord *Nemetum*. (Cf. L. Diefenbach, *Sprachliche Documente zur Geschichte der Kelten*, p. 82, n° 119.)

commune, et il y en a même des exemplaires d'une fabrique si barbare, qu'on pourrait les croire imités par d'autres peuples gaulois moins avancés en civilisation que ceux de la Narbonnaise [1]. Malgré le peu de rareté de ces monuments, la légende n'en avait pas été bien déterminée avant M. de Lagoy. Saint-Vincens croyait que NAMA avait été mis par erreur, au lieu de ΜΑΣΣΑ, et que les lettres ΣΑΤ de l'exergue étaient de ces initiales monétaires que l'on voit si communément sur les médailles de Marseille [2]. M. Mionnet l'avait placée aux incertaines de la Gaule, avec la légende NAMAV. SAT [3].

La forme aiguë des *feuilles de laurier de la couronne d'Apollon* l'avait fait prendre pour une *couronne d'épis* par M. Mionnet [4]. M. de Lagoy a cru que c'était une *couronne de roseaux,* et a proposé, toutefois avec sa circonspection ordinaire, de reconnaître dans l'effigie de notre pièce la *nymphe de la fontaine de Nîmes,* que les Némausates auraient prise pour type de leurs monnaies, comme les Syracusains avaient placé sur les leurs l'image de la nymphe Aréthuse [5]. Une grande analogie dans le caractère de la tête représentée sur notre médaille, et dans celui de l'Apollon de plusieurs bronzes de Massalie, notamment les n°s 364 et 365 [6], m'a convaincu que c'était aussi la tête de ce dieu que l'on avait voulu prendre pour type de la monnaie grecque de *Nemausus.* Les traits efféminés, particuliers à Apollon, rendent facile une méprise qui aurait pu avoir lieu également pour certaines médailles de Marseille, si l'on n'eût été guidé par la comparaison d'un plus grand nombre de monuments. M. de Lagoy n'est pas éloigné maintenant de revenir sur sa première attribution, pour adopter celle que je lui ai soumise.

TROISIÈME ÉPOQUE.

A l'exemple des Massaliotes, les Romains ne placèrent point

[1] Voy. le n° 4 de la pl. XIX.

[2] Cf. marquis de Lagoy, Descript. de quelq. méd. inéd. de *Massilia*, *Glanum*, etc., p. 34 et suiv.

[3] Mionnet, Descript., I, 91, n°s 82 et 83.

[4] Mionnet, *ibid.*

[5] Marquis de Lagoy, *op. laud.*, p. 37.

[6] Voy. pl. VIII.

sur leur monnaie coloniale de *Nemausus* l'image du héros local. Ils préférèrent le type de la *tête casquée*, personnification du *peuple* de la colonie [1].

Nous n'avons pas besoin d'expliquer le type du revers de la médaille d'argent; les mots NEM*ausus* COL*onia*, enfermés dans une *couronne de laurier*, constituent une formule antique dont nos lecteurs connaissent maintenant la valeur [2].

Sur le revers de la médaille n° 6, la colonie est représentée par une *femme debout, appuyée sur une colonne, et faisant une offrande aux deux serpents Agathodémons*, c'est-à-dire aux *bons génies* de la nation.

Les types du petit-bronze, n° 7, sont extrêmement intéressants, et se rapportent évidemment à l'origine même de la colonie. D'un côté, *l'image du peuple de Nemausus personnifié*, de l'autre, une *urne renversée* au-dessus des mots NEM COL, *entourés de deux rameaux de laurier* formant une *couronne*, sont des signes assez évidents des cérémonies lustrales qui accompagnaient l'établissement d'une colonie chez les anciens. Cette lustration publique consistait, comme on sait, à asperger d'eau consacrée, et à l'aide d'un rameau de laurier, le peuple de la colonie nouvellement fondée [3].

M. le marquis de Lagoy m'a communiqué une remarque très judicieuse au sujet de la lettre S, gravée derrière le buste de la médaille n° 6, et du signe que l'on voit à la même place sur la médaille dont nous nous occupons, signe assez difficile à déterminer. M. Mionnet l'a pris pour l'extrémité d'un *arc;* mais le buste ne comportant nullement cet attribut, je suis très disposé à croire, avec M. de Lagoy, que ce pourrait être la lettre Q. Nous aurions ainsi, sur nos pièces, une indication de la valeur monétaire du

[1] Voy. les n°s 5 à 7.

[2] Voy. plus haut, p. 144.

[3] Cf. Raoul-Rochette, Observat. sur le type des mon. de *Caulonia*, au t. XIV des Nouv. Mém. de l'Acad. des Inscrip., p. 209 et suiv. — M. Tôchon d'Annecy, possesseur d'une de ces rares et curieuses monnaies, croyait que « les *deux palmes* faisaient allusion aux deux lauriers qui furent placés, » par décret du sénat, devant le palais d'Auguste. » (Notes mstes. sur les coloniales autonomes de Nîmes.)

Semis et du *Quadrans*, auxquels, par leur module et par leur poids, elles pourraient très bien répondre.

Le classement chronologique des différentes médailles que nous venons d'étudier n'avait encore été établi nulle part, et les descriptions étaient insuffisantes, mais à la vérité moins susceptibles que les nôtres de compromettre leurs auteurs[1].

QUATRIÈME ÉPOQUE.

A mesure que la puissance de César-Octave se consolidait, les colonies de la Gaule s'empressaient de quitter les anciens types de leurs monnaies pour y substituer l'image du souverain. Nous avons déjà vu que l'on chercha à se rapprocher alors du système monétaire de la république[2]. Vienne, colonie *julienne*, plaça sur ses as l'effigie de *Jules César, adossée à celle de son fils adoptif*, puis *celles d'Octave et d'Agrippa*, pour imiter le type du *Janus bifrons*. La *proue de navire* complétait la similitude des deux systèmes. A *Nemausus*, l'imitation s'est arrêtée au côté principal de la monnaie, qui porte aussi les *têtes adossées d'Octave et d'Agrippa*, celle-ci *ornée de la couronne rostrale*. Le revers était consacré sans doute à rappeler que la colonie avait été, sinon fondée, au moins augmentée par les vétérans de l'armée qui fit la conquête de l'Egypte, car les coloniales autonomes paraissent antérieures à

[1] Voici la description de ces médailles d'après M. Mionnet (t. I, p. 77, et Sup., t. I, p. 141):

1. Tête de femme, diadémée; derrière, A.
   ℞. NEMAV. Cavalier en course, tenant deux lances. . . . Ar. 3. R[6]. F.o.
2. Tête de femme couronnée d'épis, à gauche.
   ℞. NAMAV. SAT. Sanglier courant de droite à gauche. . . . Br. 3. C. F.b.
3. Tête de Pallas, casquée, à droite.
   ℞. NEM. COL. au milieu d'une couronne de laurier. . . . . Ar. 1. R[4]. F.o.
4. Tête jeune casquée, à droite; derrière, S.
   ℞. NEM. COL. Femme debout, vêtue de la *stola*, tenant de la main droite une patère qu'elle verse sur deux serpents dressés à ses pieds, et le bras gauche appuyé sur une colonne. . . . . Br. 4. R[2]. F.b.
5. Tête imberbe casquée, à droite, avec un arc sur l'épaule.
   ℞. NEM. COL. Urne renversée entre deux branches; au bas, ∩. Br. 2 172. R[7]. F.*

[2] Voyez plus haut, p. 130.

cette époque[1]. Les symboles du *crocodile* et du *palmier* étaient probablement empruntés aux enseignes de ces vétérans, car c'était un usage adopté par les légions romaines d'y placer la représentation emblématique des succès obtenus dans leurs campagnes. La prise d'Alexandrie, en 724 de Rome, est également indiquée par un *crocodile* sur d'autres médailles, comme le prouve la légende **AEGYPTO CAPTA**[2].

Quatre divisions bien distinctes peuvent être établies parmi les médailles coloniales-impériales de Nîmes, d'après des variétés de types qui n'ont pas encore été assez observées jusqu'à présent. Nous allons les passer successivement en revue.

Dans la première, nos 8 à 38, la *tête d'Octave* est *nue*; dans la seconde, n° 39, *Agrippa* porte une *barbe épaisse*; la troisième, nos 40 à 46, offre l'*image de l'empereur couronnée de laurier* et les lettres **P P** dans le champ des médailles; le caractère distinctif de la quatrième, nos 47 à 51, est la *couronne de chêne* sur la tête de César-Octave. Les revers, dans chaque division, présentent aussi des différences que l'on appréciera facilement à l'aide de nos dessins; la principale consiste dans l'addition d'une *couronne aux bandelettes suspendues à la tige du palmier*, et d'une *chaîne qui attache le crocodile à cette tige*. Eckhel rapporte à la victoire sur Cléopâtre, la *palme* et la *couronne*; mais je ne sais si ces deux symboles, comme celui des *bandelettes*, ne se rattacheraient pas plutôt au rit de la lustration, déjà indiqué d'une manière non équivoque sur les premières coloniales. Il paraît difficile de deviner si c'est une *palme* ou un *palmier* que l'on a voulu figurer sur les dernières; mais la circonstance des deux rejetons, partant de la tige, peut servir à prouver que c'est un *palmier*.

Je n'ai pu trouver dans la vie d'Agrippa quelle circonstance lui

[1] Les lois romaines défendaient d'envoyer une nouvelle colonie dans les endroits où une première avait été déjà établie; mais on pouvait y envoyer des suppléments. (Cic. *Phil.*, III, 40.) On sait que les colonies romaines étaient formées, alors, par des vétérans des légions. Ils se rendaient à leur nouvelle destination, militairement et enseignes déployées, *sub vexillo*. (Cic. *Phil.*, II, 40 et 42.)

[2] Voy. Eckhel, *Doctr. num. veter.*, t. VI, p. 83.

fit porter la *barbe longue*, qui constitue le deuxième type de nos coloniales impériales. Dion Cassius et Suétone nous apprennent qu'Auguste porta pendant cinq ans ce signe de deuil, après la mort de César, et pendant deux mois, après la défaite de Varus[1].

La *couronne de laurier* qui orne la tête de l'empereur sur les médailles de l'avant-dernière série[2], assigne à ces pièces une époque qui ne peut être antérieure à l'année 725 (29 avant J.-C.), où, après avoir pacifié le monde, Octave ferma le temple de Janus et triompha pendant trois jours consécutifs[3].

Ce fut l'an 727 de Rome que César-Octave *reçut du genre humain*, selon l'expression de Pline, la *couronne civique*, la première de toutes les couronnes chez le peuple romain[4]. Les médailles sur lesquelles la tête d'Octave paraît *couronnée de chêne* doivent donc être placées les dernières de la suite numismatique de *Nemausus*.

L'absence, sur ces dernières pièces, du nom d'Auguste, donné vers le même temps à Octave par le sénat, pourrait faire croire que leur émission a été d'une bien courte durée. Mais, quand on considère la variété des coins, le nombre assez considérable des médailles qui nous restent de la quatrième époque, et les limites que donnerait à leur fabrication l'espace de temps écoulé entre l'année 724 et l'année 727, il est difficile de ne pas croire que les mêmes types servirent encore pour les coins gravés plusieurs années après.

M. Tôchon d'Annecy avait, à l'égard des pièces de la troisième série (nos 40 à 46), une opinion qui demande à être discutée. D'après lui, la *tête laurée* ne serait pas celle d'*Auguste*, mais celle de *César*. « La manière dont se trouve posée la couronne » pour cacher son front chauve, semblable à celle employée sur » toutes les autres médailles, frappées soit à Rome, en Espagne » ou ailleurs; la ressemblance parfaite avec tout ce qui nous a

[1] Dio Cass., l. XLVIII, c. 34; — Suet. *in Augusto*, XXIII.

[2] Eckhel, D. N. V., t. I, p. 70.

[3] Dio Cass., l. LI, p. 459; — Sueton., *in Augusto*, XXII.

[4] Plin., *Hist. nat.*, l. XVI, c. 3.

» conservé son image, prouvent, dit-il, que c'est bien la tête » de J. César. » M. Tôchon croit même que l'on pourrait encore avoir voulu représenter la même tête sur les médailles des séries précédentes, « parce que l'une des deux paraît âgée et l'autre » jeune, quoique Auguste et Agrippa fussent nés la même année[1].»

Il est certain que plusieurs des têtes attribuées à Octave ressemblent davantage à César, et je citerai notamment celle du n° 49; mais la ressemblance ne saurait, je crois, guider entièrement dans cette circonstance. Il y a de très grandes différences entre les têtes représentées sur les coloniales impériales de Nîmes, d'une même série; quelques-unes des dernières offrent seules les traits d'Octave et d'Agrippa, à peu près tels que nous les transmettent les médailles frappées en Italie. Aussi M. Tôchon allait-il jusqu'à hésiter sur l'attribution de la tête d'Agrippa des deux premières divisions, malgré la présence de la couronne rostrale. On a dû remarquer le même défaut de ressemblance sur les médailles de Vienne; il faut donc s'en tenir aux légendes, à la composition des types et aux faits historiques qui peuvent s'y rapporter. Or, la légende IMP*erator* DIVI F*ilius*, le type du *crocodile*, faisant allusion à la conquête de l'Egypte par Octave, la *couronne rostrale*, qu'Agrippa seul eut le privilége de porter [2], sont des preuves assurées qu'il faut conserver aux têtes représentées sur nos médailles les attributions généralement reçues.

M. Tôchon s'est aussi étonné de ce qu'Agrippa semblait occuper la première place sur la monnaie des deux premières divisions, en y paraissant avec une *couronne*, tandis que la tête de l'empereur était *nue*[3]. Nous avons déjà fait observer que ces pièces avaient dû être frappées avant le triomphe d'Octave, à une époque où Agrippa était déjà décoré de la couronne rostrale, et à laquelle Octave n'en portait encore aucune. Cette distinction, d'ailleurs,

[1] Notes mstes de M. Tôchon d'Annecy, sur les méd. de la Gaule Narbonnaise.

[2] Vell. Paterc., l. II, 43. — Tit.-Liv., *Epit.*, CXXIX. — Dio Cass., *Hist. rom.*, XLIX, 14. — Pline est le seul auteur ancien qui assure que le même honneur avait été accordé par Pompée à Marcus Varron, dans la guerre des pirates. (*Hist. nat.*, VII, 30.)

[3] Notes mstes. de M. Tôchon d'Annecy, sur les médailles de la Gaule Narbonnaise.

pouvait ne point choquer le souverain, et nous y trouverions volontiers un exemple de plus de cette modestie, vraie ou feinte, dont il donna tant de preuves.

On a jusqu'ici rapporté à Auguste les lettres P P, gravées dans le champ des médailles de la dernière série, en les interprétant par P*ater* P*atriæ*[1], titre qui lui fut décerné par le sénat, l'an 752 de Rome, dix années après la mort d'Agrippa[2]. J'adopterai de préférence l'opinion de M. le marquis de Lagoy, et j'appliquerai à Agrippa les deux initiales, en les traduisant par ces mots : P*atronus* P*arens*, qui se lisent en toutes lettres sur les médailles frappées à son nom, à Gades, en Espagne[3]. On sait que les relations de patron à client, d'abord limitées de patricien à plébéien, s'étendirent dans la suite à des cités et même à des nations entières; ainsi, les Siciliens s'étaient déclarés clients des Marcellus[4], et les Lacédémoniens avaient pour patrons les Claude[5]. Nous connaissions par Salluste le patronage exercé par les Fabius sur l'une des cités de la Narbonnaise, les Allobroges[6]; nos médailles nous apprennent que la colonie des *Nemausenses* s'honorait publiquement de la protection d'Agrippa. Le titre de *Parens* indique qu'elle le reconnaissait aussi pour son fondateur. Peut-être encore faut-il réserver le premier titre à Agrippa, le second à Octave, ou appliquer aux deux les mots P*atroni* P*arentes*.

Je sais qu'en faveur de l'explication P*ater* P*atriæ* on pourrait se débarrasser de la difficulté résultant du désaccord des dates, en supposant que l'effigie d'Agrippa eût été conservée après sa mort sur la monnaie de *Nemausus*, par respect pour la mémoire de ce grand homme; mais alors le nom d'Auguste que portait l'empereur, depuis l'an 727, aurait dû être ajouté à la légende. Cette légende appartient, par sa forme, aux premiers temps de

[1] Cf. Morell., *Num. imp.*, t. I, p. 387; Eckhel, D. N. V., t. I, p. 70, etc.

[2] Cf. Sueton., *in August.*, c. LVIII, et Eckhel, D. N. V., t. VI, p. 112.

[3] Voy. Mion., Descript., t. I, p. 15, nos 115 et 116, et Sup., t. I, p. 27, nos 152 à 155.

[4] Cicer., *in Cæcil.*, 4.

[5] Suet., *in Tib.*, VI.

[6] Sallust., *De conj. Cat.*, XLII.

la puissance d'Octave, comme le prouvent tous les monuments, et quand des explications naturelles de types et de légendes peuvent correspondre parfaitement à des époques chronologiques certaines, il vaut mieux, nous le croyons, se renfermer dans les limites tracées par elles. Si, en raison du nombre considérable des monnaies de la colonie de *Nemausus*, on veut que l'émission de ces pièces ait duré au-delà de la vie même de l'un des personnages dont elles offrent les traits, on doit toujours croire que la première émission monétaire de chaque division répondait au synchonisme historique que nous lui avons appliqué. Mais cette prolongation du monnoyage de *Nemausus* ne me semble même pas admissible. On peut se rendre compte des différences de style par l'emploi de graveurs plus ou moins habiles dans la fabrication des coins [1], et le grand nombre des monuments venus jusqu'à nous peut se comprendre également, en réfléchissant que les ateliers des autres colonies impériales de la Gaule, *Lugdunum-Copia* et *Julia-Vienna*, paraissent avoir peu fabriqué, et que la principale émission du numéraire colonial avait pu se faire à *Nemausus*.

Il nous reste à rechercher la valeur des symboles et des lettres ajoutés en contremarque sur les coloniales impériales de cette ville, et à signaler les autres singularités que présente son monnoyage.

L'explication des contremarques n'a pas encore fait de grands pas, comme j'ai eu l'occasion de le dire [2]. On croit, en général, que la plupart de ces signes servaient à changer la valeur de la monnaie qui les portait, ou à lui donner cours dans une ville étrangère [3]. Je n'ai pas la prétention de faire avancer la question davantage; mais je dois ajouter aux observations générales celles

[1] La numismatique de tous les pays offre des exemples semblables de différences très grandes, dans les coins monétaires de deux époques très rapprochées. Pour ne citer qu'un exemple tout récent, on n'a qu'à se rappeler les écus de 5 francs frappés par Louis XVIII en 1814 et 1815, et ceux de 1816.

[2] *V. sup.*, p. 131.

[3] Cf. Hennin, Manuel de Numism. anc., t. I, p. 212 et 229.

résultant du point de vue particulier sous lequel j'ai envisagé l'histoire monétaire de l'antique *Nemausus*.

Il est à observer d'abord que les contremarques affectent à peu près exclusivement les médailles de la première série, ce qui me confirme dans l'opinion qu'elles sont le plus anciennement frappées, car c'est ordinairement sur les vieilles pièces que l'on applique de préférence les signes destinés à en modifier la valeur, à leur donner cours dans d'autres localités, ou à les approprier à d'autres usages. C'est ainsi qu'aujourd'hui nos vieux écus de six livres circulent en Suisse, contremarqués de l'ours de Berne et de l'indication de la valeur en monnaie locale (40 B.).

La *rouelle,* dont les médailles n°s 15 à 17 portent l'empreinte, peut avoir servi à admettre ces pièces chez les Massaliotes, à une époque où ils ne fabriquaient plus le bronze dans les grands modules.

L'interprétation *Decreto Decurionum* se présente de suite à l'esprit pour les lettres D D, gravées sur les médailles n°s 18 à 23. Le *rameau de laurier* placé entre ces deux lettres indique peut-être une cérémonie lustrale, décrétée par les décurions de *Nemausus*, et à laquelle les pièces ainsi contremarquées donnaient le droit, soit d'assister, soit d'occuper une place réservée. C'est de toutes les contremarques la plus commune sur les médailles de Nîmes.

Il n'y a aucune conjecture à présenter pour la roue à six rayons, du n° 23.

Je n'ai encore vu le mot IVR que sur des médailles du premier type[1]; il indiquait probablement une modification monétaire résultant d'un décret impérial, lorsqu'on abandonna ce type. Au-dessus du mot IVR, le champ de la contremarque du n° 28 contient l'empreinte du *lituus* augural, dont je ne saurais expliquer la présence.

Il ne me paraît pas naturel d'appliquer aux augures le mot AVG[2]; j'aimerais mieux supposer que la colonie ayant cessé de frapper

[1] Voy. les n°s 24 à 32.

[2] Voy. les n°s 29 à 32.

en 727, on a voulu indiquer sur les pièces qui rentraient au trésor public, et avant de les remettre en circulation, le nom d'*Augustus* que le sénat avait décerné cette même année à Octave. Peut-être encore était-ce le titre d'*Augusta* que portait alors la colonie, comme le témoignent plusieurs inscriptions[1].

Les deux contremarques IMP et AVG sont réunies sur les n°s 31 et 32; l'un et l'autre de ces deux mots peuvent encore avoir servi à conserver sa valeur à la monnaie coloniale, lorsqu'il n'était plus permis d'en frapper de nouvelle.

Je n'ai aucune conjecture satisfaisante à présenter à l'égard des deux contremarques en creux des n°s 33 et 34. J'en dirai autant des initiales FAT, FAV des n°s 42 et 43, sur les médailles de la troisième série. D C, du n° 44 pourrait signifier *Decuriones Coloniæ.*

Une seule des médailles de la quatrième série, le n° 49, porte en contre-marque les lettres S D, pour lesquelles je proposerai *Senatus Decreto*, sans pouvoir apprécier les motifs de cette inscription.

Les médailles incuses, les légendes et les types rétrogrades, les lettres renversées, les sigles P R pour P P, sont de simples accidents de monnoyage[2]. Quant aux *têtes affrontées* du n° 35, aux *trois têtes* du n° 50, et à la répétition du cou au-dessus et au-dessous des têtes, afin de simuler *quatre effigies* différentes, sur le n° 51, ce ne peut être que le résultat d'un jeu de la part des personnes employées à la frappe. Ces types singuliers ont été obtenus en remettant plusieurs fois les flans sous le marteau, en les changeant de place, et non par l'emploi d'un coin particulier.

M. le marquis de Lagoy a observé le premier que le prolongement du flan des médailles n°s 36 et 46, en forme de jambe d'animal à pied fourchu, affectait plutôt la ressemblance d'une jambe de sanglier que d'une jambe de fan, comme l'a dit Eckhel[3],

[1] Gruter, *Corp. inscript.*, CCCXXIII, 5, CCCCXXXI, 5, et CCCCXLVII, 3.

[2] Voy. les n°s 10, 41, 17, 14, 32, 38 et 45.

[3] D. N. V., t. I, p. 70.

ou d'une jambe de biche, selon Caylus[1]. Cette remarque établit un rapprochement curieux avec le type du revers de la médaille grecque des Némàusates. Comme les seuls exemplaires connus de cette médaille ont été trouvés en 1739, dans le bassin de la célèbre fontaine de Nîmes, nous croyons, avec M. de Lagoy, que le sanglier, qui paraît avoir joué un rôle important dans la mythologie gauloise, se rattachait au culte de la divinité-fontaine adorée à *Nemausus*[2]. Il n'y a pas lieu de douter que ces médailles n'aient dû servir d'*ex-voto,* et n'aient été jetées dans la fontaine de Nîmes comme offrande à la nymphe des eaux. L'usage antique de jeter des pièces de monnaie, en offrande, dans les lieux consacrés, dans les lacs et les fontaines, était, comme on sait, très répandu chez les Gaulois[3]. M. le marquis de Pina, auquel appartient la médaille n° 36, la regarde comme une *amulette,* et fait remarquer que le trou qu'on y voit est percé avec assez de soin, pour qu'étant suspendue par un cordon, le pied d'animal dût tomber verticalement[4]. Au n° 46, ce pied est ajusté de manière que la médaille pouvait être suspendue sans renverser les types, ce qui dispensait de la nécessité d'y pratiquer un trou, comme au n° 36. Ces pièces avaient donc pu, à la fois, être portées au cou comme des amulettes, suspendues, en qualité d'*ex-voto,* dans le temple situé sur le bord de la fontaine, ou jetées en offrande à la nymphe des eaux.

On connaît une médaille coloniale de Nîmes, avec *la tête seule de l'empereur;* elle a été fabriquée sans doute à l'aide d'une effigie prise sur une médaille d'Auguste, frappée à Rome, et ajustée avec le type ordinaire du revers des coloniales impériales de *Nemausus*. Comme l'effigie d'Auguste s'y trouve accompagnée des lettres **SC**, la ruse a été facilement dévoilée; les faussaires ne pensent pas à tout.

[1] Rec. d'antiq., t. II, p. 341. — Cette jambe d'animal n'est point soudée au flan de la médaille, mais elle fait corps avec lui, le tout ayant été coulé d'une pièce, et ensuite frappé pour imprimer le type ordinaire de la monnaie.

[2] Cf. M. de Lagoy, Descript. de quelq, méd. inéd., de *Massilia, Glanum,* etc., 37.

[3] Cf. Cæsar, *De Bell. gall.*, l. VI, c. 17; Diod. Sic., *Bib. hist.*, l. V, p. 305; Strab., *Geog.*, l. IV, p. 188.

[4] Leçons élément. de Numism. rom., 73.

Il ne faut pas omettre, avant de terminer ce chapitre, un fait qui se rapporte aux médailles dont nous nous occupons; c'est la découverte fréquente d'exemplaires dont il ne reste qu'une moitié, séparée de manière à ce que l'une des têtes y soit intacte. On suppose que ces pièces avaient tenu lieu de la *tessera hospitalitatis*, que deux personnes qui venaient de s'unir par les liens de l'hospitalité partageaient en deux parties dont chacune en gardait une, comme moyen de reconnaissance entre elles [1]. J'aimerais mieux croire que c'était une manière de se procurer une pièce de la moitié de la valeur de la pièce entière. Le type particulier aux coloniales impériales de *Nemausus* était très favorable à cet usage, parce que chacune des moitiés de la pièce conservait une effigie, et j'ai remarqué la même circonstance à l'égard des coloniales de Vienne, aux *deux têtes*, et des as italiques avec le type du *Janus bifrons*. J'ajouterai que ces pièces, ainsi coupées, ont été trouvées en très grand nombre dans des enfouissements monétaires. Si l'on considère l'extrême rareté des coloniales du petit module, relativement à celles du module supérieur, ma conjecture acquerra encore plus de force. Il pouvait bien se passer alors un fait analogue à ce qui a lieu aujourd'hui dans l'Amérique du Sud, où l'on est dans l'habitude de couper en deux, ou en quatre, les piastres d'Espagne, pour remplacer les subdivisions monétaires, quand elles viennent à manquer.

Les grands-bronzes de Nîmes sont rares, et il n'y a, à proprement parler, que le n° 8 de la première division des coloniales impériales qui réponde parfaitement à cette catégorie. Quelques médailles des autres divisions en approchent par leur module, mais non par leur épaisseur [2].

Il m'a été impossible d'adopter les attributions faites aux Némausates, par M. Lelewel [3], des médailles avec les légendes MAVC

[1] Cf. Tomasini, *De Tesser. hospit.*, p. 202, et Revue Numismatique, 1842, p. 66.

[2] Voyez les n°s 39, 40 et 47. Sur les médailles n°s 35, 50 et 51, les surfrappes ont agrandi le flan, en le diminuant d'épaisseur.

[3] Cf. Lelewel, Étud. Numism., Type gaulois, p. 250-251, et note 575.

et NINNO, attributions appuyées sur des inductions historiques et philologiques dont l'auteur lui-même semble avoir reconnu toute l'incertitude dans une note relative au passage où il les a présentées.

Je crois avoir épuisé les questions principales de la numismatique la plus importante de la Gaule Narbonnaise après celle de Marseille ; mais je suis loin de les avoir résolues. Je les recommande à un nouvel examen de la part des amis de la science.

XX. VCETIA.

(PL. XXII.)

[V]CCETIO. Tête laurée d'Apollon, à droite.

℞. Lion? marchant à gauche; dans le champ, un rameau. . . . .
. . . . . Br. 3½. R*. F.o.

Ma Suite.

D'après Strabon et Pline, *Nemausus* avait sous sa dépendance vingt-quatre bourgs ou petites villes, qui jouissaient, comme leur capitale, du droit latin, et n'étaient point soumises aux gouverneurs envoyés de Rome dans la Province [1]. Les itinéraires et les historiens ne nous ont transmis les noms que d'un très petit nombre de ces localités ; le monument qui en fournit le plus est le socle d'une colonne ou d'une statue trouvé à Anduse, et conservé dans le musée de Nîmes. On y voit une espèce d'itinéraire contenant onze noms de lieu, qui n'ont point été rappelés tous par d'Anville, quoi qu'il connût ce monument par l'histoire de Nîmes, de Ménard [2]. L'inscription en a été publiée plusieurs fois depuis,

[1] Strab., *Géog.*, l. IV, p. 186 et 187; — Plin., *Hist. nat.*, l. III, c. 4.

[2] Cf. d'Anv., Not. de la Gaule, p. 602, et 681; Ménard, Hist. de Nîmes, I, 22, *in not.*

avec quelques différences peu importantes [1]. Les lettres finales de plusieurs mots paraissent avoir été effacées par l'effet du temps. Voici notre transcription :

ANDVSI
BRVGETIA
TEDVSIA
VATRVTE
·VGERNI
SEXTANT
BRIGINN
STATVMAE
VIRINN
·VCETIAE
SEGVSTON .

Les noms d'*Ugernum*, aujourd'hui Beaucaire, et d'*Ucetia*, Uzès, sont, comme on voit, au génitif, écrits en plus gros caractères, et précédés d'un point, pour indiquer sans doute un plus grand degré d'importance. *Ucetia*, avant la découverte de cette inscription, ne figurait que dans un seul monument de l'époque romaine, la Notice de la Gaule; elle est qualifiée de *castrum* dans la plupart des manuscrits de cette notice ; quelques-uns lui donnent le titre de *civitas* [2], et M. le baron Walckenaer a réuni plusieurs documents qui permettent, en effet, de croire qu'à l'époque de la rédaction de la Notice, et même auparavant, *Ucetia* était le chef-lieu d'un diocèse qui renfermait non-seulement le diocèse moderne d'Uzès, mais encore celui d'Alais [3]. Le soin que l'on a pris d'écrire son nom en plus grandes lettres, dans l'inscription de Nîmes, ajoute à ces présomptions.

Rien ne s'oppose donc à croire qu'à l'époque où les Gaulois frappèrent des monnaies à l'imitation des peuples avec lesquels les

[1] Cf. Mérimée, Voyage dans le midi de la France, p. 385; Walckenaer, Géog. de l'anc. Gaule, t. II, p. 185, *in not.*, etc.

[2] Cf. Guérard, Essai sur le syst. des divis. territor. de la Gaule, p. 31.

[3] Walckenaer, *op. laud.*, II, 339 et 340.

progrès de la civilisation ou les invasions de territoire les mettaient en contact, il n'y ait eu une monnaie locale à *Ucetia*. Quoi qu'il soit beaucoup plus aventureux de restituer le commencement que la fin d'une légende incomplète, il y a un rapprochement si sensible entre le mot ..CCETIO et le nom antique de la ville d'Uzès qu'il m'a été impossible de ne pas proposer cette attribution, tout en regrettant que la provenance, qui ne m'est pas connue, ne vienne pas donner de la force à ma conjecture. Le point de départ de la légende, près du cou de la divinité figurée sur la médaille, ne permet pas de supposer plus d'une lettre en avant de la première de celles qui subsistent aujourd'hui.

L'état fruste de cette médaille empêche de reconnaître parfaitement la *couronne de laurier* de l'effigie du droit et la tête du quadrupède du revers; mais certains caractères rappellent beaucoup, d'un côté, l'effigie de l'*Apollon* des petits-bronzes de *Massilia*, et de l'autre, le *lion* des drachmes de la VIe époque monétaire de cette ville [1]. Le *rameau* est un symbole assez fréquent sur les monnaies de la Gaule Narbonnaise [2].

[1] Voyez la pl. VII, n°s 322 à 363, et la pl. II, n°s 73 à 110.

[2] Comp., pl. II, n° 110, pl. IV, n° 231, et pl. XVIII, n°s 1 et 2.

XXI. SEXTANTIO.

(PL. XXII.)

1. [SE]X·F. Buste viril, les cheveux nus, à droite; derrière, ·S·
℞. T POM. Taureau en course, à droite. . Bill. 3. R*. F.o. 1,17.
Cab. de la ville d'Avignon.

2.* Même légende et même tête; derrière, même sigle.
℞. Mêmes légende et type . . . . . Br. 3. R². F.o.
Ma Suite; marquis de Pina, Leçons élément. de Numism. rom., t. I, p. 66.

3. Variété, avec T. POM . . . . . 3. R³. F.o.
Ma Suite.

Havercamp, dans son explication des planches de Morell, regardait ces pièces comme d'une grande rareté, et, à l'époque où M. le marquis de Pina publiait ses Leçons de Numismatique romaine, elles étaient encore peu connues; leur provenance habituelle était le midi de la France. Les premières qui entrèrent dans les cabinets n'étant pas très bien conservées, leurs légendes SEX. POM. les firent attribuer à SEX*tus* POM*peius*, fils du grand Pompée; mais sur d'autres médailles, à légendes plus complètes, on lut T. POM*peius* ou POM*ponius*, SEX*ti* F*ilius*, ce qui fit renoncer à la première attribution, Sextus Pompée n'ayant pas laissé d'enfants, et on les rangea parmi les monnaies consulaires [1].

[1] Cf. Morell, *in fam. Pompeia*, p. 341, et *tab.*, III, lettre F; marquis de Pina, Leçons élémentaires de numismatique romaine, in-8°, 1825, p. 67.

Je viens proposer de voir dans les deux légendes de nos médailles, d'une part un nom et un surnom de ville, SEX*tantio* F*elix*, et de l'autre, un nom de chef ou de magistrat, T. POM*peius* ou *Pomponius*, ce qui rentre parfaitement dans les habitudes numismatiques de la Gaule.

Sextantio dut tirer son nom de la VIe légion romaine, qui tint garnison dans le pays, comme le prouvent le chiffre de cette légion sur une médaille de *Ruscino*, et le nom d'*Arelate Sextanorum*. L'épithète de *Felix*, comme celle plus répandue de *Victrix*, était un de ces noms d'heureux augure que les anciens recherchaient pour la fondation de leurs colonies[1].

M. Delmas, dans un mémoire très intéressant sur la ville antique de *Sextantio*, fait dériver son nom de *Sexta-Statio*, qui lui aurait été donné parce qu'elle se trouvait située à la sixième couchée de Toulouse, sur la voie *Domitia*[2]; mais la discussion de cette origine est étrangère à nos recherches. L'inscription de Nîmes porte SEXTANT.[3]; on lit *Sextatio* et *Sextantio* dans l'Itinéraire d'Antonin[4], et *Serratio* sur la Table de Peutinger[5]; dans l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, on trouve *Sostantio*[6], et dans l'anonyme de Ravenne, *Sestantio*[7]. Théodulphe, évêque d'Orléans, sous Louis-le-Débonnaire, l'appelle *Sextantio*[8], et dans un capitulaire de Charles-le-Chauve, le pays est nommé *Pagus Substantionensis*[9], d'où est venu le nom moderne de Substantion. Les ruines de la ville antique occupent une étendue considérable de terrain près de Castelnau, et on y a déterré une grande quantité de médailles et d'inscriptions[10]. Il serait intéressant de savoir si la médaille qui fait le sujet de ce chapitre s'y trou-

[1] Cf. Cicer., *De divin.*, l. I, c. 45.

[2] Notice sur l'ancienne ville de Substantion, au t. Ier des nouv. Mém. de la Soc. des Antiq. de France, p. 145.

[3] Voy. p. 178.

[4] *Anton. Itiner.*, éd. Wesseling, p. 389 et 396.

[5] Voy. dans Bouquet, t. I, p. 112.

[6] *Itin. Hierosol.*, *ap.* Wesseling, *Vet. Rom. itin.*, p. 552.

[7] Anon. Ravenn. *ap.* D. Bouquet, I, 121, A.

[8] Theodulf., *ap.* Wesseling, *Vet. Rom. itin.*, p. 388.

[9] Preuves de l'Hist. de Languedoc de dom Vaissette, t. I, col. 95.

[10] Delmas, *op. laud.*

vait à un assez grand nombre d'exemplaires pour justifier l'attribution que j'en ai proposée. Aucune des inscriptions découvertes n'a offert le nom de la ville.

Le nom désigné par les initiales T. POM. peut rappeler un patronage accordé par le grand Pompée à un magistrat gaulois de *Sextantio*, et la tête représentée sur le droit de nos médailles pourrait être le portrait de ce personnage. Je n'étendrai pas mes conjectures jusqu'à rapprocher ce nom de celui de l'historien Trogue Pompée, qui était, comme on sait, originaire de la Narbonnaise. Le *taureau* du revers doit probablement son origine à l'influence des types massaliotes dans le midi de la Gaule.

Quant à la fabrique, elle offre la plus grande analogie avec celle des petits-bronzes coloniaux de *Nemausus*[2]. Le module et le métal jaune sont absolument semblables; le sigle S se voit à la même place sur chacune d'elles. La médaille n° 1 est le seul exemplaire que j'aie vu dont le métal ne soit pas du cuivre jaune; il offre l'aspect du billon ou cuivre *saucé* des monnaies du Bas-Empire.

Cette similitude de fabrique avait porté M. le marquis de Lagoy à regarder nos médailles comme des espèces de tessères, frappées à *Nemausus*, à l'occasion d'une course de taureaux, pour servir de *billet d'entrée* dans les arènes. Le nom de *Titus Pompeius*, ou *Pomponius*, fils de *Sextus*, aurait été celui du personnage qui aurait donné le spectacle à ses frais, ou celui d'un magistrat en charge à cette époque.

Depuis, M. de Lagoy m'a écrit qu'il n'était pas très éloigné d'adopter mon attribution. Le voisinage de *Sextantio* et de *Nemausus* expliquerait la ressemblance dans le monnoyage des deux villes.

XXII. BAETTERA.

(PL. XXII.)

1. Buste d'Hercule, tourné à droite, la main droite levée; derrière, une massue.

℞. BHTAPPAT[IS]. Lion courant à droite; au-dessus, K. . . . . Br. 6. R⁷. F.b.

Mionnet, Descript., etc., t. I, p. 66, nos 19 et 20.

2. Même buste, variété de coiffure; même symbole.

℞. [B]HTAPPATIS. Même type . . . . . 6. R⁷. F.b.

Mion., I, 22.

3. Même buste et même symbole.

℞. [B]HTAPPTIS. Même type. . . . . 6. R⁷. F.b.

Mion., I, 21, et Sup., I, p. 132, n° 20.

Je n'ai pas fait figurer dans ce Catalogue la médaille 21 du Supplément à l'ouvrage de M. Mionnet, décrite, d'après Liebe (*Goth. num.*, p. 129), *tête imberbe, à droite, sur un croissant*. Il n'est pas douteux qu'il n'y ait ici une méprise résultant de la mauvaise conservation de l'exemplaire; on aura pu prendre pour les extrémités d'un croissant la massue et le bras levé, placés symétriquement à droite et à gauche de l'effigie.

Ce qui frappe d'abord, en examinant les médailles de *Bœterra*, c'est la ressemblance de types et de fabrique avec les médailles des rois de Galatie. Aussi quelques antiquaires les ont-ils attribuées à

ces princes[1]; mais une provenance bien constatée les a fait définitivement laisser à Béziers, Βαίτερα de Strabon[2], Βαιτίρα de Ptolémée[3], Βαιταρρα d'Étienne de Byzance[4], *Beterræ* de Pline[5], *Bæterræ* de Pomp. Méla[6], *Besara* de Festus Avienus[7], etc. Dans le dialecte grec, parlé dans cette partie de la Gaule méridionale, l'ethnique était **BHTAPPATIS**, comme le témoignent nos médailles et l'analogie avec le mot NAMAYCATIC de la curieuse inscription que j'ai rapportée plus haut[8].

Quand les Romains eurent établi à *Bæterra* une colonie formée des vétérans de la VIIe légion, elle s'appela *Bæterra-Septimanorum*[9]. Quant au nom primitif de la ville, il me paraît venir du mot basque *petarra*, qui signifie *colline* ou *montagne*.

Les Galates tirant leur origine des Volces-Tectosages, sur le territoire desquels était située *Bæterra*, et ayant toujours conservé des relations avec la mère-patrie[10], la ressemblance de fabrique entre leurs monnaies et celles de *Bæterra* n'a rien d'extraordinaire. L'emploi des légendes grecques peut s'expliquer, sur celles-ci, par l'influence de la civilisation massaliote sur tout le littoral du midi de la Gaule.

L'attribut de la *massue* sert à reconnaître le *buste d'Hercule*, représenté sur nos médailles. La coiffure singulière, la main élevée et ouverte, et une grande barbarie de style donnent à cette figure le caractère des dessins tracés par les enfants sur les murailles. Mais ces défauts d'exécution annoncent peut-être moins l'enfance, ou la décadence de l'art, que l'imitation d'un simulacre d'ancien style, en vénération à *Bæterra*, qui rapportait peut-être, comme *Nemausus*, son origine à Hercule, c'est-à-dire aux Phé-

[1] Cf. Mion., Descript. de méd. gr., Sup., t. I, p. 132, *in not.*; Notes mstes. de M. Tôchon d'Annecy.

[2] Strab., *Geog.*, l. IV, p. 182.

[3] Ptolem., *Geog.*, p. 51.

[4] Steph. Byzant., *ad h. verb.*

[5] Plin., *Hist. nat.*, l. III, c. 4.

[6] P. Mela, *De sit. orb.*, l. II, c. 5.

[7] F. Avien., *Ora marit.*, v. 590.

[8] Voy. p. 163.

[9] Mela, l. II, c. 5; — Plin., l. III, c. 4. — Dans une inscription latine, rapportée par Gruter, on lit SEP. BAETERR. (*Corp. Inscript*, p. CCLXXII, n° 10.)

[10] Justin., *Hist.*, l. XXV. — Cf. Améd. Thierry, Hist. des Gaul., part. I, c. 5 et 10.

niciens. Je n'ai pas besoin d'insister sur le rapport mythologique du *lion*, type du revers de nos médailles, avec *Hercule*.

Je regarderais volontiers la monnaie des rois des Galates comme imitée de celle de *Bæterra*, et l'époque de la fabrication des monnaies de cette ville me semblerait répondre aux premiers temps de la domination des Gaulois en Asie, c'est-à-dire vers le IIIe siècle avant notre ère.

XXIV. LONGOSTALETI.

(PL. XXIII.)

1. Tête nue et ailée de Mercure, à droite; derrière, le caducée.
℞. ΛΟΓΓΟΣΤΑΛΗΤΩΝ, en deux lignes. Trépied surmonté de deux étoiles (*méd. couverte d'une feuille d'argent*). Br. $7\frac{1}{2}$. R[7]. F*.
Mionnet, Description, etc., t. II, p. 228, n°s 89, 90 et 95.

2. Une légende effacée? Même tête; le caducée effacé?
℞. ΛΟΓΓΟΣΤΑΛΗΤΩΝ. Même type, sans les étoiles. 8. R[8]. F.o.
Mion., 94.

3. ΒΩΚΙΟC. Même tête, avec le pétase ailé; derrière, le caducée.
℞. Mêmes légende et type. Entre la première ligne de la légende et le trépied, les lettres ΓΑΦΓ . . . . . $6\frac{1}{2}$. R[2]. F.b.
Mion., 91, 92 et 93.

4. ΛΟΥΚΟΤΙ.... Même tête et même symbole.
℞. Mêmes légendes et type . . . . . 6. R[2]. F.b.
Mion., 97 et 98.

5. [ΛΟ]ΥΚΟΤΙΚΥΝΟ.. Mêmes tête et symbole.
℞. Mêmes légendes et type . . . . . 6. R[2]. F.b.
Mion., 96.

6. Sans légende? Même tête.
℞. Mêmes légendes et type . . . . . 5. R[2]. F.b.
Cab. de M. de Lagoy.

7. Même tête, sans légende.

℞. Même type. Des caractères indéterminés à la place occupée ordinairement par les légendes. . . . . Br. 6. R[7]. F.tr.b.

Cab. de M. de Saulcy.

Les principales variétés des médailles que nous venons de décrire sont connues depuis long-temps [1]; Pellerin, traduisant la légende ΛΟΓΓΟΣΤΑΗΤΩΝ par le *lieu des Talètes*, les avait attribuées à *Taletum* de Laconie. Cette attribution, que la synonymie semblait justifier, fut cependant attaquée par le savant Barthélemy, parce que ces pièces avaient été découvertes à Vieille-Toulouse [2]; et c'est encore là, en effet, ou dans les autres contrées du midi de la France, qu'elles se rencontrent habituellement [3]. Pellerin répondit avec aigreur, et au lieu de traiter à fond l'objection de Barthélemy, il prit l'offensive sur une question incidente du savant abbé, qui voulait restituer aux *Arverni* les médailles attribuées aux rois de Galatie, et se mit en contradiction avec lui-même, en se fondant sur la provenance de ces pièces, qui arrivaient toutes du Levant, et ne se trouvaient jamais en Auvergne [4]. Barthélemy, justement piqué du ton que Pellerin avait mis dans la discussion, ne voulut plus la reprendre; il lui suffit de confier l'expression de son mécontentement aux marges d'un exemplaire des œuvres de son adversaire, exemplaire qui se voit aujourd'hui à la Bibliothèque du Roi. On y lit, entre autres choses : « Cela a l'air d'un défi; mais je ne veux pas me battre avec des

[1] Cf. le P. Hardouin, *Num. ant.*, p. 294; de Gusseme, *Diction. numism.*, t. IV, p. 826; Pembrock, *Numism. ant.*, t. II, *tab.* XIX, fig. 7; Gessner, *Pop. num.*, p. 288; Rasche, *Lexic. univ. rei num.*, t. II, part. II, p. 1811; Audibert et Barthélemy, Origines de Toulouse, p. 9 et 14; Pellerin, Rec. de méd., t. I, p. 125, et IVe Sup., p. 91; d'Ennery, Catalogue, p. 120; Eckhel, D. N. V., t. II, p. 285; Sestini, *Class. gen., prim., edit.*, p. 49, et *Lettere*, t. IV, p. 99; Mionnet, Description, etc., t. II, p. 228; Du Mège, Monum. des Volces Tectosages, p. 40; Revue Numism., 1841, p. 85.

[2] Lettre de Barthélemy, dans les Origines de Toulouse, de l'abbé Audibert.

[3] Il vient d'être découvert encore, tout récemment, un assez grand nombre de ces médailles, à Vieille-Toulouse; elles étaient mêlées, en nombre à peu près égal, à des bronzes celtibériens d'*Emporium* et d'autres villes espagnoles voisines de la Gaule.

[4] Pellerin, Rec. de méd., IVe sup., p. 93.

» gens qui ne veulent pas m'entendre, mais veulent absolument » que j'aie tort. »

Malgré les objections de Barthélemy, nos médailles furent encore classées par Eckhel, Sestini et M. Mionnet, à *Taletum* de Laconie, faute d'avoir une meilleure attribution à proposer.

Tout récemment, sans avoir pu rencontrer néanmoins l'attribution désirée, la question vient de faire un pas, grâce à une découverte de M. de Lagoy. Ce savant numismatiste a reconnu et constaté sur plusieurs exemplaires des médailles qui nous occupent, la présence d'une légende formée de caractères évidemment celtibériens. Quoique l'interprétation de ces caractères n'ait pu lui fournir les éléments d'une attribution satisfaisante, il est resté démontré dès-lors, non-seulement que les médailles n'ont pu être frappées dans la Grèce, mais encore qu'elles ne peuvent appartenir qu'à l'Espagne ou à la partie de la Gaule voisine de cette contrée [1].

La légende celtibérienne est figurée en caractères grecs sur le n° 13 de la planche de Pellerin, ΓΛΥΓ [2], et M. Mionnet, dans la description du n° 91 de son Catalogue, l'a représentée de la même manière [3]. Cependant, j'ai reconnu sur cette pièce, et sur plusieurs autres du Cabinet du Roi, les mêmes dont Pellerin et M. Mionnet se sont servis pour leur travail, l'inscription ΓΛΦΓ ou ΓΛΦΓ [4].

Si, à l'exemple de Pellerin, on divisait la légende grecque de cette manière, ΛΟΓΓΟΣ—ΤΑΛΗΤΩΝ, on trouverait, avec M. de Lagoy, Tallet, en Roussillon, dont la position géographique remplirait parfaitement la condition imposée par la légende celtibérienne. Mais on ne sait rien sur l'origine de ce lieu. M. Henry, bibliothécaire de la ville de Perpignan, consulté par M. de Lagoy depuis la publication de son mémoire, lui a écrit qu'il n'y avait point de ruines antiques à Tallet; il ne connaît pas le nom latin de ce bourg,

[1] Cf. Rev. Numism., 1841, p. 85 et suiv.

[2] Pellerin, Rec. de méd. de peuples et de villes, t. I, pl. XIX.

[3] Mionnet, Descript. de méd. grecq. et rom., t. II, p. 228.

[4] Voy. les n°s 3 et 4 de la pl. XXIII.

au moyen-âge, et il ne peut savoir, par conséquent, s'il correspondait au nom antique et au nom moderne. M. Henry signale, dans la composition de beaucoup de noms de lieu du Roussillon, la racine *Tall*[1], et il cite, entre autres, Tall-tendre, Tall-torta et Tallò. Il y a aussi, en Cerdagne, un lieu nommé Talas.

En adoptant toujours la même division de la légende, on pourrait encore la traduire par *Longus,* [chef] *des Talètes,* ce qui n'est pas admissible, puisque des noms de chefs différents sont inscrits au droit de plusieurs de ces médailles[2]. En outre, il y a une telle différence de style entre les premières et les dernières de notre catalogue, qu'il a dû s'écouler un grand espace de temps entre leur émission; on ne peut donc supposer qu'il se soit trouvé un magistrat du même nom, aux différentes époques du monnoyage des Longostalètes. Si la légende, qui est écrite en deux lignes, eût dû répondre à l'une des deux significations proposées, elle eût été sans doute divisée de cette manière, ΛΟΓΓΟΣ—ΤΑΛΗΤΩΝ, et non ainsi, ΛΟΓΓΟΣΤΑ—ΛΗΤΩΝ. Il devient donc évident qu'il n'y faut voir qu'un seul mot coupé en deux, comme celui de ΜΑΣΣΑ—ΛΙΗΤΩΝ, sur les médailles de Marseille, de ΚΑΙΝΙ—ΚΗΤΩΝ, sur celles des *Cænicenses,* etc., parcequ'il était trop long pour être écrit en une seule ligne.

Ce nom, dont la forme est singulière, a pu être composé de celui de deux peuplades différentes, réunies sous les mêmes lois, comme étaient les *Tolistoboii,* par exemple, bande gauloise, formée probablement de Tolosates et de Boiens. Les *Longostaleti* étaient peut-être une confédération de Gaulois du pays de Langogne, *Langonia,* dans le Gévaudan, et de celui de Tallet, dans le Roussillon, établie dans un lieu que pourrait nous faire connaître une bonne interprétation de la légende celtibérienne.

Malheureusement cette légende présente quelque incertitude

[1] Ce radical n'est pas basque, et paraît appartenir aux idiômes celtiques. D'après Owen, il répond, dans la composition des noms de lieux, au mot *limite*, le *fines* des Latins, et dans les noms d'hommes, à celui de *front;* Taliésin, *beau front* ou *front serein.* (Cf. Owen, *Welsh Dictionn.*)

[2] Voy. les nos 3 à 7.

dans le second de ses caractères. En lisant [illegible], avec M. de Lagoy, c'est-à-dire PTRP, ou BTRP, selon les alphabets de M. Lenormant et de M. de Saulcy [1], on trouve, en rétablissant les voyelles nécessaires à la prononciation, une analogie avec le nom de *Bæterra,* Béziers, justifiée par une grande ressemblance de fabrique entre les monnaies de cette ville et celles des Longostalètes. On n'en peut pas conclure cependant que nos médailles aient été frappées à *Bæterra*, dont elles porteraient une sorte de *différent* monétaire, en caractères celtibériens, et qui aurait été alors au pouvoir de la confédération des Longostalètes, car on s'y servait de caractères grecs, comme le prouvent les médailles de cette ville [2].

En adoptant la leçon [illegible] [3], que m'a proposée mon savant ami et confrère, M. de Saulcy, il n'y a plus besoin de supposer de voyelles, et on trouve les initiales PARP, qui pourraient désigner la ville de Perpignan, *Perpiniacum* ou *Perpinianum*, chef-lieu, au moyen-âge, du *Comitatus Parpiniacensis* [4].

Une inscription, recueillie par P. de Marca, et qu'on avait trouvée à Perpignan, semblait prouver que cette ville était connue des Romains, sous le nom de *Flavium Ebusum;* mais Muratori a très bien observé que cette inscription avait pu être apportée de l'île d'Iviza, *Ebusus insula*, à Perpignan [5]. Malgré le silence des monuments antiques à l'égard de cette ville, elle remonte à une époque plus reculée qu'on ne le croit communément; il en est déjà question dans une charte de Charles-le-Simple, citée par P. de Marca [6], et la tradition fabuleuse qui en attribue la fondation à Perpenna, est l'indice d'une plus haute antiquité.

Si la leçon proposée par M. de Saulcy était adoptée, l'emploi d'une légende celtibérienne s'expliquerait naturellement par la

[1] Cf. La Rev. Num., 1840, tabl. de la p. 16, et les pl. de l'Essai sur la classif. des monn. auton. de l'Espagne.

[2] Voy. la pl. XXII.

[3] M. du Mersan a transcrit cette légende de la même manière, sur les nouvelles étiquettes placées dans le carton de *Taletum* de Laconie, au Cabinet du Roi.

[4] Cf. Had. de Valois, *Not. Galliar.*, 491.

[5] Muratori, *Nov. Thes. inscr.*, MCVII, 2.

[6] Cf. P. de Marca, *Marca Hispan.*, p. 20 et suiv.

position topographique de Perpignan; la légende grecque, par l'influence de la civilisation massaliote sur les côtes méridionales de la Gaule; la fabrique, par le voisinage de *Bæterra*. Le type de *Mercure* rappellerait le culte que devait rendre à ce dieu une ville dont la prospérité, selon toute apparence, était due au commerce maritime [1].

Si le *trépied* figuré au revers de nos médailles n'est pas une imitation de l'un des types massaliotes, il peut être considéré comme faisant allusion à quelque trépied votif déposé dans le temple de la divinité tutélaire des Longostalètes. Il doit aussi exister un rapport mystique entre le *trépied* et *Mercure*, appelé par les Grecs *Hermès triple*, ou Τριπέφαλος [2].

Quatre périodes distinctes se reconnaissent facilement dans les monuments numismatiques des *Longostaleti*. La finesse d'exécution dans les types, l'élégance dans les caractères des légendes, placent le premier vers la belle époque de l'art grec. On remarque sur le second un grand affaiblissement de style, répondant à une époque moins avancée. Cette époque est surtout indiquée par la forme du *sigma* et de *l'omega*, C et Ω, au lieu de Σ et Ω. L'état fruste de la médaille ne permet malheureusement pas de savoir si, du côté de la tête, ne paraissait pas déjà l'inscription qui accompagne les têtes des médailles suivantes. Celles-ci offrent de plus en plus les témoignages d'une grande décadence de l'art; les légendes du droit sont des noms de chefs dont la physionomie annonce que la civilisation grecque a été envahie par la barbarie gauloise [3]. Enfin la dernière ne présente plus que des caractères informes au lieu de légendes.

[1] Pellerin, détourné de la bonne voie par son attribution à *Taletum* de Laconie, situé dans un lieu consacré au soleil, a méconnu le caractère et les attributs de Mercure, et a pris son effigie pour celle d'un *grand-prêtre du soleil*. La légende qui accompagne cette effigie lui paraissait être le nom du pontife.

[2] Harpocrat., *s. v.* Τριπέφαλος; — Tzetzès *in Lycophr.*, v. 680; — Eustath., *ad Homer.*, 1353.

[3] On connaît des médailles gauloises avec les légendes LVCOTIO et TOVTOBOCIO, dont je n'ai pas besoin de faire remarquer l'analogie avec les noms ΛΟΥΚΟΤΙ.... et ΒΟΚΙΩC, inscrits sur les médailles des Longostalètes. (Voy. Lelewel, Type gaulois, pl. IV, n° 21, et pl. VI, n° 35).

La suite de ces médailles présente, quant au module et à l'épaisseur des flans, trois différences marquées, répondant au grand, au moyen et au petit-bronze.

En attendant les nouvelles lumières que réclame encore la numismatique des *Longostaleti,* il résulte du style des monuments, et de l'emploi simultané des légendes grecques et des caractères celtibériens, qu'elles ont dû être frappées dans un lieu situé entre la ville de *Bæterra* et l'Espagne, et peu éloigné des bords de la mer. L'attribution de M. de Saulcy satisferait pleinement à ces différentes conditions.

XXIV. RVSCINO.

(PL. XXIII.)

AVGVSTVS.

1. IMP. CAESAR AVGVSTVS. Tête nue d'Auguste, tournée à droite.
℞. COL RVS LEG VI. Deux enseignes légionnaires . . . . .
. . . . . Br. $4\frac{1}{2}$. R*. F.o.
Cab. de madame Tôchon d'Annecy; Mionnet, Descript., t. I, p. 78, n° 196.

2. Même légende et même tête.
℞. . . . . V V RV. . . . Même type. . . . . $4\frac{1}{2}$. R^{s}. F.o.
Cab. du Roi.

3. Mêmes légende et tête.
℞. . . . . V V RVS. . . Même type. . . . . 5. R^{s}. F.o.
Cab. d'Avignon.

Si l'atelier monétaire des *Longostaleti* m'avait paru fixé d'une manière incontestable à *Perpinianum*, j'aurais réuni le chapitre précédent et celui-ci en un seul, car la position de cette ville et celle de *Ruscino* paraissent se confondre, ou du moins sont si rapprochées l'une de l'autre, qu'il peut paraître douteux que les deux villes aient existé simultanément. C'est là même, il faut l'avouer, l'objection la plus grave à présenter contre l'attribution des médailles qui ont fait le sujet de notre chapitre XXIII. On sup-

pose, avec assez de vraisemblance, que Perpignan s'est formée au moyen-âge, dans le voisinage de *Ruscino*, avec les débris de cette ville antique[1]; mais il ne serait pas impossible que la même circonstance eût eu lieu à l'égard de *Ruscino* elle-même. On pourrait croire que l'importance de cette ville daterait seulement de l'époque de la colonie fondée par les Romains, après avoir détruit la capitale des Longostalètes, qui, plus tard, serait sortie de ses ruines, quand *Ruscino* aurait été renversée, à son tour, par d'autres conquérants. C'est un point de controverse qu'il faut laisser aux antiquaires du Roussillon, mieux en état de le résoudre.

Quoiqu'il en soit, *Ruscino* est citée par Tite-Live, à l'occasion de l'entrée d'Annibal dans la Gaule[2]. Strabon et Ptolémée la nomment *Ruscinon*[3]; dans Méla on trouve *colonia Ruscino*[4]; dans Pline, *Ruscino Latinorum*[5]; ces deux auteurs la placent chez les *Sardones*. On lit *Ruscione* pour *Ruscinone*, dans l'Itinéraire d'Antonin[6] et la Table de Peutinger[7]. Enfin, dans des lettres de Louis-le-Débonnaire, elle est nommée *Rosciliona*, d'où est venu le nom de la province de Roussillon[8]. Quant à la ville, elle fut détruite par les Normands[9]; les mesures des anciens itinéraires correspondent parfaitement à ses ruines, qui se voient au sommet d'une colline, à une lieue environ de Perpignan. On appelle cet endroit Cassel-Roussillon[10].

M. Tôchon d'Annecy avait voulu restituer nos médailles à l'Espagne[11], en se fondant sur les motifs suivants : on n'en connaît aucune autre, avec le type des *enseignes légionnaires*, frappée dans la

[1] Dom Vaissette, Hist. gén. de Languedoc, I, 53; — D'Expilly, Diction. des Gaules, v°. *Ruscino*.

[2] Tit. Liv., l. XXI, c. 24.

[3] Strab., l. IV, p. 182; — Ptolem., l. II, c. 5, p. 51.

[4] Méla, l. II, c. 5.

[5] Plin., l. III, c. 4.

[6] Wesseling, *Vet. Itin.*, p. 397.

[7] *Tab. Peuting.*, *ap.* D. Bouquet, I, 112.

[8] Cf. Had. de Valois, *Not. Galliar.*, p. 490; dom Vaissette, Hist. de Languedoc, t. I, p. 53, et D'Anville, Not. de la Gaule, p. 561.

[9] D'Expilly, Dictionnaire des Gaules, v°. *Ruscino*.

[10] Cf. Walckenaer, Géog. anc. des Gaules, t. I, p. 231, et t. II, p. 173.

[11] Notes mnés. sur les médailles de l'Espagne.

Gaule, tandis que ce type est fréquent sur les médailles espagnoles; les noms de ville, sur ces pièces, sont abrégés de la même manière; la VIe légion séjourna long-temps en Espagne, comme le prouve son chiffre sur les coins *d'Acci*[1] et de *Cæsaraugusta*[2]. M. Tôchon proposait, en conséquence, l'attribution à *Rusticana*, de Ptolémée, *Rusticiana*, de l'Itinéraire d'Antonin, située dans la Lusitanie[3].

Dans l'incertitude où me jetait ce que le raisonnement de M. Tôchon offrait de spécieux, je crus devoir en appeler à l'expérience et au savoir de mon honorable confrère, M. le marquis de Lagoy. On me saura gré, je pense, de transcrire ici textuellement ses observations.

« Si on ne connaît, me répondait-il, aucune médaille de la Gau-
» le avec un type semblable à celui de *Ruscino*, cela peut-il prou-
» ver que les pièces en question n'appartiennent pas à cette ville?
» Les coloniales de *Cabellio* sont sans analogues pour les types;
» leur origine gauloise est cependant reconnue, malgré les fausses
» attributions antérieures[4]. La VIe légion a séjourné long-temps
» en Espagne, et il en est fait mention sur les coloniales de *Cæ-*
» *saraugusta* et d'*Acci;* mais cette légion avait aussi formé des
» établissements dans les Gaules, comme le prouve le nom d'*Are-*
» *late Sextanorum*[5]. Des abréviations de trois lettres, pour les
» noms de villes, se trouvent effectivement sur les monnaies de
» l'Espagne; mais il s'en trouve aussi de semblables dans la Gau-
» le, et rien ne ressemble plus à l'abréviation de COL. RVS. que
» COL. NEM. *Rusticana* et *Rusticiana* sont seulement nommées
» dans Ptolémée et dans l'Itinéraire d'Antonin, sans aucune indi-
» cation de leur titre; *Ruscino* est ville latine, suivant Pline, et
» Méla dit positivement que c'était une colonie, *colonia Ruscino*.
» Si l'on voulait soutenir que le type des *aigles légionnaires* ap-

[1] Mionnet, Description, etc., Sup., t. I, p. 51, n°s 280 à 282.

[2] Mion., t. I, p. 31, n° 226.

[3] Cf. Ptolem., p. 38, et l'Itin. d'Anton., dans Wesseling, p. 433.

[4] On avait voulu les rapporter à *Cabes* d'Afrique. (Cf. Morell, *in fam. Æmil.* 12.)

[5] *Sextantio* pourrait aussi être citée si on adoptait notre étymologie du nom de cette ville.

» partient exclusivement à l'Espagne, ce qui n'est pas, l'emprunt
» qu'aurait pu en faire une ville aussi voisine de cette contrée se
» concevrait plus aisément que l'adoption de ce même type par
» *Berytus* de Phénicie [1]. »

Il serait important, pour juger la question en dernier ressort, de connaître la provenance de ces pièces; mais leur grande rareté n'a pas permis encore de le faire. La présence de l'une d'elles dans le cabinet d'Avignon, formé par M. Calvet, presque uniquement de pièces trouvées dans le midi de la France, est déjà une présomption favorable; une présomption plus forte encore, c'est que Florez ne parle point de ces médailles comme se trouvant en Espagne. L'exemplaire de M. Tôchon avait été acheté à Paris, et cet antiquaire croyait que c'était celui de Vaillant, publié dans ses *Numismata in coloniis percussa;* celui de la Bibliothèque du Roi provient sans doute d'une acquisition récente, car il ne figure pas dans le Catalogue de M. Mionnet.

La similitude des types, et les légendes RV ou RVS, ont pu seuls faire ranger les deux dernières médailles à la suite de la première, car le numéro de la légion est effacé sur les deux, et la rognure du métal empêche de savoir si le titre de *colonie* s'y trouvait inscrit. Elle porte celui de V*rbs* V*ictrix*, qui ne figure pas sur la première de ces pièces.

On voit, avant les deux initiales V V du n° 3, quelques lettres mal déterminées, dont le sens paraît difficile à saisir. Peut-être n'est-ce autre chose que les montants des enseignes, mal ajustés sur le coin, et que l'on voit mieux à leur place sur la médaille précédente. Cette portion du flan est malheureusement rognée sur l'exemplaire du Cabinet du Roi.

Les médailles de *Ruscino* sont, avec une de celles de *Cabellio* [2], les seules coloniales de la Gaule sur lesquelles Octave porte le

[1] Voyez Mionnet, Descript., etc.; t. V, p. 339 et suiv., n°s 24, 26, 28, 29 et 39. — Cette analogie de type a fait classer à *Ruscino*, par M. Conbrouse, une médaille de Claude frappée à *Berytus*. (Voy. Rec. des Monn. nation. de France, Atlas, pl. VIII, n° 2.)

[2] Voy. plus haut, p. 143, et pl. XVII, n° 6.

nom d'*Auguste*. Il faut en conclure que la colonie de *Ruscino* fut fondée par l'empereur après l'année 727, et probablement pendant l'un des voyages qu'il fit dans la Gaule et en Espagne. Nous savons positivement, par Dion Cassius (l. LIV, c. 23), qu'en 739 de Rome (14 av. J.-C.) il conduisit plusieurs colonies dans ces deux pays.

Le petit nombre des médailles de la Gaule sur lesquelles l'empereur est décoré du titre d'Auguste, permet de supposer qu'il supprima la monnaie coloniale de cette province long-temps avant la fin de son règne. Ainsi, les monuments dont l'examen vient de terminer notre travail sur la Numismatique de la Narbonnaise sont, en même temps, les derniers produits du monnoyage colonial des Romains dans la Gaule.

TABLE

DES CHAPITRES.

		Pages.
I.	MASSILIA.	9
II.	AGATHA.	90
III.	LIBICI.	92
IV.	GLANVM.	96
V.	SAMNAGENSES.	99
VI.	CAENICENSES	103
VII.	OXYBII.	108
VIII.	ANTIPOLIS.	110
IX.	RIGOMAGENSES	114
X.	TRICORII.	117
XI.	SEGOVII.	121
XII.	ALLOBROGES.	126
XIII.	VIENNA.	129
XIV.	VOCONTII.	132
XV.	CAVARES	135
XVI.	AVENIO.	137
XVII.	CABELLIO.	142
XVIII.	VOLCAE ARECOMICI.	148
XIX.	NEMAVSVS.	155
XX.	VCETIA.	177

Pages.
XXI. SEXTANTIO. 180
XXII. BAETERRA. 183
XXIII. LONGOSTALETI. 186
XXIV. RVSCINO. 193

TABLE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PEUPLES ET DE VILLES.

Pages.

Agatha, Agde. 90
Allobroges, le Dauphiné. 126
Antipolis, Antibes. 110
Avenio, Avignon. 137
Bæterra, Béziers. 183
Cabellio, Cavaillon. 142
Cænicenses, peuple des bords de la Touloubre (l'ancien *Cænus*). 103
Cavares, le Comtat. 135
Glanum, Saint-Remi. 96
Libici, peuple voisin des bouches occidentales du Rhône ? . . . 92
Longostaleti, peuple dont Perpignan était la capitale ?. 186
Massilia, Marseille. 9
Nemausus, Nîmes. 155
Oxybii, peuple dont Oppio, près de Grasse, était la capitale. . . 108
Rigomagenses, peuple des Alpes-Maritimes. 114
Ruscino, Castel-Roussillon 193
Samnagenses, peuple dont Sénas était la capitale. 99

Pages.

Segovii, peuple dont Ségouin, près de Sésanne, était la capitale. 121
Sextantio, Substantion. 180
Tricorii, le Gapençais. 117
Ucetia, Uzès. 177
Vienna, Vienne. 129
Vocontii, les diocèses de Die et de Vaison. 132
Volcæ-Arecomici, le Bas-Languedoc. 148

ERRATA.

Page 14, ligne 8; des pendants d'oreilles; *ajoutez :* à trois perles.
—— 15; le n° 68 a été mis à la place du n° 67. (V. la pl. II.)
—— 26, ligne 12; R*. F.o., *ajoutez :* 2,32.
—— 27; le n° 208* aurait dû être placé après le n° 228*.
—— 28, ligne 19; deux surfrappes incuses; *lisez :* surfrappe incuse.
—— 33, —— 20; monogramme effacé; *lisez :* sigle effacé.
—— 38, —— 19; Même tête; *ajoutez :* avec une corne derrière l'oreille.
—— — —— 22; Même tête; *ajoutez :* sans la corne.
—— 41, —— avant-dernière; *lisez :* ℞. Mêmes légende et type.
—— 46, —— *id.*; MΣΣΙ; *ajoutez :* au-dessus du taureau.
—— 48, —— avant-dernière de la note 2; 11 et 15, pl. IV; *lisez :* 11 et 13 (médaille des Massicytes), pl. IV.
—— 50, —— avant-dernière de la note 3; Walkenaer; *lisez :* Walckenaer.
—— 54, —— 1 de la note 1; Tit. Liv., c. 34; *lisez :* Tit. Liv., l. V, c. 34.
—— 56, —— 2 de la note 7; n°s 533-335; *lisez :* 533-535.
—— 59, note 2; aujourd'hui Ajaccio; *lisez :* aujourd'hui *Aleria*.
—— — ligne 1 de la note 9; Voyages et Recherches en Grèce, l. I; *lisez :* Voyages et Recherches en Grèce, t. I.
—— 62, —— 8; premières; *lisez :* premiers.
—— 71, —— 6; ἐπίσημα; *lisez :* τὰ ἐπίσημα.
—— 90, —— 1 de la note 2; Scymn. Chins.; *lisez :* Scymn. Chius.
—— 92, —— 15; le sud-ouest; *lisez :* le vent du sud-ouest.
—— 93, —— 21; Walkenaer; *lisez :* Walckenaer. — La même faute est malheureusement répétée à plusieurs autres pages.
—— 95, —— 11 et 12; Une de ces dix-neuf villes peu connues, ou de ces vingt-quatre autres attribuées; *lisez :* Une de ces vingt-quatre villes attribuées.
—— 98, —— 2 de la note 3; dans ce nom, les *Libui*; *lisez :* dans ce nom, celui des *Libui*.
—— 115, —— 2; Rie ou Rogen; *lisez :* Rie et Rogen.
—— 121, —— 17; le B grec se prononçait à-peu-près comme le V des Latins; *supprimez :* à-peu-près.
—— 131, —— 16; Les initiales C · I · V manquent sur les autres médailles; *lisez :* Les initiales C · I · V manquent sur presque toutes les autres médailles.
—— 142, —— 8; Ar. ½. R^s.; *lisez :* Ar. 1. R^s. — Dans la même page l'indication du module et de la rareté a été portée, par erreur, aux descriptions du droit des n°s 2 et 4.
—— 148, —— 20; pas de symbole; *lisez :* au-dessus, le rameau.
—— 168, —— 6; *supprimez* le renvoi et la note 2.

Page 172, ligne 5; le plus anciennement frappées; *lisez :* les plus anciennement frappées.
— — 187, —— 2 de la note 1; Gusseme, Diction. numism.; *lisez :* Gusseme, *Diccion. numism.*

Planche XIII; sur le ℞. de la médaille de *Glanum;* au lieu de ΓΑΑΜΚΩΝ *lisez :* ΓΑΑΝΙΚΩΝ.
——— XIII; CAENIGENSES; *lisez :* CAENICENSES.
——— XVII; au ℞. du n° 3, le globule doit être placé en avant du C de la légende.
——— XXII; n° 1 de *Sextantio;* Br.; *lisez :* Bill.
——— —— n° 3 ————; Bill.; *lisez :* Br.

Nota. M. Ch. Fellows a fait graver dans son ouvrage intitulé : *An account of discoveries in Lycia*, une des drachmes d'argent dont il est question à la note 1 de la page 6. Cette pièce, qui est semblable à celle gravée dans la Revue Numismatique de 1840, n° 3 de la pl. XXIII, a été trouvée à *Mellassa*, l'ancienne *Mylasa* de Carie. Le titre de l'ouvrage, et les planches qui contiennent beaucoup de médailles de Lycie, m'ont fait croire que cette pièce avait été trouvée dans la même contrée. Au surplus, comme la Carie touche à la Lycie, les motifs de la restitution à cette dernière province, des médailles attribuées à *Rhodanusia*, n'en sont nullement affaiblis.

— La description des médailles attribuées à *Agatha* (p. 90), ayant été faite de souvenir, pendant que les dessins étaient chez le graveur, j'ai donné pour type de leur revers, un *lion*, tandis que ce paraît être plutôt un *bélier*. Cette circonstance diminue de beaucoup le rapport de ces médailles avec celles de Marseille, et réduit les motifs de leur attribution à la similitude de fabrique et à une légende assez douteuse. Je regrette donc maintenant de les avoir classées à *Agatha*, malgré l'avis de M. le marquis de Lagoy. Tout au plus, fallait-il les réserver pour les incertaines de la Narbonnaise.

— Depuis l'impression du chapitre XVI, consacré aux médailles d'*Avenio*, j'ai appris que celle n° 5, que je croyais avoir été éditée par M. Calvet, avait été publiée auparavant, comme unique, par Achard, p. 260 de sa Descript. géog. de Provence; Aix, 1787, in-4°.

ASHMOLEAN MUSEUM OXFORD

z/dc/y

31 JUL 1957

SAUSSAYE
Num. de la Gaule narbonnaise

	Num.
[illegible]	
[illegible]	JH
[illegible]	
[illegible]	
CL[illegible]D	
HANDLISTED	
LABELLED	
FINAL REVISION	